

N° 21-015-X au catalogue

# Paiements directs versés aux producteurs

Statistiques économiques  
agricoles



Novembre 2008



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 21-015-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

# Paielements directs versés aux producteurs

Statistiques économiques agricoles

Novembre 2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2008

N° 21-015-X au catalogue, vol. 7, n° 1

ISSN 1705-0898

Périodicité : semestrielle

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 21-015-X).

---

## **Note de reconnaissance**

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

# Informations pour l'utilisateur

---

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

## Remerciements

Cette publication a été préparée par les employés suivants de la Sous-section des recettes monétaires agricoles de la Division de l'agriculture de Statistique Canada : Christina Munro, Estelle Perrault, Mandy Hall, Umma Fatema et Marie-Josée Robichaud.

Nous aimerions également remercier les personnes suivantes : Cindy Heffernan, Rachelle St-Amour, Véronique Julien, ainsi que les équipes de CANSIM et de l'Édition électronique intelligente pour leur soutien et leur contribution à cette publication.

Enfin, nous tenons à souligner l'appui fourni par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

# Table des matières

---

<b>Faits saillants</b>	<b>5</b>
<b>Produits connexes</b>	<b>6</b>
<b>Tableaux statistiques</b>	
1 Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles	8
1-1 1981	8
1-2 1982	9
1-3 1983	10
1-4 1984	11
1-5 1985	13
1-6 1986	15
1-7 1987	17
1-8 1988	19
1-9 1989	21
1-10 1990	23
1-11 1991	25
1-12 1992	27
1-13 1993	29
1-14 1994	31
1-15 1995	33
1-16 1996	35
1-17 1997	37
1-18 1998	39
1-19 1999	41
1-20 2000	43
1-21 2001	45
1-22 2002	47
1-23 2003	49
1-24 2004	51
1-25 2005	53
1-26 2006	55
1-27 2007	57

## Table des matières – suite

### Qualité des données, concepts et méthodologie

Information générale	59
Concepts et méthodes	61
Notes explicatives sur les paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes	64

## Faits saillants

---

Les paiements de programme ont totalisé à 4,1 milliards de dollars en 2007, ce qui représente 9,7 % de moins qu'en 2006 et 9,7 % de moins que la moyenne quinquennale précédente (de 2002 à 2006).

On peut attribuer la baisse des paiements de programme principalement à l'élimination progressive du Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Ce nouveau programme, lancé en 2006, avait versé 747 millions de dollars au cours de l'année. Cependant, en 2007, il n'a versé que 7 millions de dollars puisqu'il tirait à sa fin.

Les paiements effectués au chapitre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et des programmes liés au PCSRA ont fléchi de 10,1 % pour s'établir à 1,7 milliard de dollars en 2007.

Les paiements versés dans le cadre du Paiement au titre des coûts de production ont totalisé 319 millions de dollars, amortissant la diminution des paiements de programme. Les paiements de stabilisation provinciaux, auxquels les producteurs contribuent au moyen de primes, ont augmenté. Les paiements de stabilisation ont progressé en grande partie à la suite de l'accroissement des versements aux producteurs de porcs du Québec.

## Produits connexes

---

### Choisis parmi les publications de Statistique Canada

---

21-007-X	Indice des prix des produits agricoles
21-010-X	Revenu agricole net : statistiques économiques agricoles
21-011-X	Recettes monétaires agricoles : statistiques économiques agricoles
21-012-X	Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement : statistiques économiques agricoles
21-013-X	Valeur du capital agricole : statistiques économiques agricoles
21-014-X	Dette agricole en cours : statistiques économiques agricoles
21-016-X	Bilan du secteur agricole : statistiques économiques agricoles
21-017-X	Compte de la valeur ajoutée agricole : statistiques économiques agricoles
21-018-X	Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles : statistiques économiques agricoles
21-208-X	Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles
21-525-X	Pour comprendre les mesures du revenu agricole

---

### Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

---

002-0001	Recettes monétaires agricoles, annuel
002-0009	Revenu agricole net, annuel
002-0005	Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement, annuel

---

### Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

---

3437	Recettes monétaires agricoles
3473	Revenu agricole net

---



## **Tableaux statistiques**

---

---

**Tableau 1-1**  
**Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1981**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paievements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	9 690	33 060	13 680	570	57 000
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-9 690	-33 060	-13 680	-570	-57 000
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paievements bruts	0	1 140	2 539	1 381	18 990	9 784	8 504	4 612	4 264	36 946	88 160
Cotisations des producteurs	0	6	6	0	8 637	3 261	2 956	1 188	1 634	15 751	33 439
Paievements nets	0	1 134	2 533	1 381	10 353	6 523	5 548	3 424	2 630	21 195	54 721
<b>Paievements stabilisation des prix</b>											
	294	5 106	1 893	4 359	47 880	38 732	11 394	6 280	13 827	2 451	132 216
<b>Assurance-récolte</b>											
Paievements bruts	1	1 236	238	197	7 000	18 496	18 529	92 010	27 396	5 938	171 041
Cotisations des producteurs	2	1 078	201	406	5 136	15 660	12 036	53 510	29 002	2 095	119 126
Paievements nets	-1	158	37	-209	1 864	2 836	6 493	38 500	-1 606	3 843	51 915
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	4 946	3 835	3 025	135 132	90 240	10 351	6 900	17 263	9 440	281 132
<b>Autres paievements</b>											
Embargo sur les ventes de céréales	.	.	.	.	.	13 000	9 270	39 578	18 675	476	80 999
Aide aux éleveurs de bovins de boucherie	.	.	.	.	.	37 286	.	.	.	.	37 286
Appui à l'entretien du troupeau	.	.	.	.	.	.	10 496	13 013	2 760	.	26 269
Limitation des pertes de porcs	.	.	.	.	.	.	.	.	9 085	.	9 085
Dédommagement des pertes d'animaux	0	4	5	50	2 381	1 412	1 183	118	355	65	5 573
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	479	1 493	1 614	.	3 586
Aide à l'hivernement des bovins	.	.	.	.	3 551	.	.	.	.	.	3 551
Achat de fourrages pour le bétail	.	.	.	.	.	.	1 586	1 355	85	.	3 026
Dédommagement pour les pertes de cultures	.	.	.	.	.	.	.	.	97	.	97
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	60	.	.	.	.	.	.	.	.	.	60
Total, autres paievements	60	4	5	50	5 932	51 698	23 014	55 557	32 671	541	169 532
<b>Paievements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	355	12 432	8 510	9 012	214 934	208 950	71 792	165 359	95 421	55 316	842 081
Cotisations des producteurs	2	1 084	207	406	13 773	18 921	24 682	87 758	44 316	18 416	209 565
Paievements nets	353	11 348	8 303	8 606	201 161	190 029	47 110	77 601	51 105	36 900	632 516
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	8 698	37 663	3 742	.	50 103
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	9 013	34 175	8 138	.	51 326
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-315	3 488	-4 396	.	-1 223
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paievements bruts	0	.	0	.	.	.	8 698	37 663	3 742	.	50 103
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	9 013	34 175	8 138	.	51 326
Paievements nets	0	.	0	.	.	.	-315	3 488	-4 396	.	-1 223
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	355	12 432	8 510	9 012	214 934	208 950	80 490	203 022	99 163	55 316	892 184
Cotisations des producteurs	2	1 084	207	406	13 773	18 921	33 695	121 933	52 454	18 416	260 891
Paievements nets	353	11 348	8 303	8 606	201 161	190 029	46 795	81 089	46 709	36 900	631 293
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	16 316	46 350	9 525	12 556	0	0	84 747
Intérêts	0	0	1 008	2 314	67 837	0	0	0	12 543	12 399	96 101
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	280	0	280
Carburants	38	92	119	177	2 607	11 246	2 419	19 807	4 631	513	41 649
Engrais	0	0	1 500	0	60	0	0	0	0	0	1 560
Chaux	0	707	0	0	1 801	0	0	0	0	0	2 508
Total	38	799	2 627	2 491	88 621	57 596	11 944	32 363	17 454	12 912	226 845
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	393	13 231	11 137	11 503	303 555	266 546	83 736	197 722	112 875	68 228	1 068 926
Cotisations des producteurs	2	1 084	207	406	13 773	18 921	24 682	87 758	44 316	18 416	209 565
Paievements nets	391	12 147	10 930	11 097	289 782	247 625	59 054	109 964	68 559	49 812	859 361

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1989.

**Tableau 1-2**  
**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1982**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	8 706	31 021	14 987	386	55 100
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-8 706	-31 021	-14 987	-386	-55 100
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	443	824	669	44 529	7 611	3 442	31 552	7 334	70 943	167 347
Cotisations des producteurs	0	380	750	314	13 836	2 537	1 233	6 928	6 391	32 908	65 277
Paiements nets	0	63	74	355	30 693	5 074	2 209	24 624	943	38 035	102 070
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	11	139	1 282	257	5 525	8 685	246	434	1 621	6 805	25 005
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	1	1 785	112	240	8 996	19 941	20 019	82 043	82 000	6 176	221 313
Cotisations des producteurs	3	1 047	234	452	6 379	19 642	15 746	56 336	31 241	2 403	133 483
Paiements nets	-2	738	-122	-212	2 617	299	4 273	25 707	50 759	3 773	87 830
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 256	3 394	3 491	131 513	87 250	10 092	6 829	17 944	8 667	274 436
<b>Autres paiements</b>											
Aide aux éleveurs de bovins de boucherie	.	.	.	.	.	20 328	.	.	.	.	20 328
Appui à l'entretien du troupeau	.	.	.	.	.	.	0	5 900	0	.	5 900
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	9	314	677	1 470	648	22	331	13	3 484
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	388	330	467	.	1 185
Aide à l'hivernement des bovins	.	.	.	.	3 017	.	.	.	.	.	3 017
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	0	0	99	.	99
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	40	.	.	.	.	.	.	.	.	.	40
Aide aux éleveurs de bovins de boucherie et moutons	.	.	.	.	.	.	.	.	141 611	.	141 611
Encouragement à l'élevage du boeuf	.	.	.	.	.	.	7 034	.	.	.	7 034
Dédommagement des pertes de bétail	.	.	.	.	.	.	.	136	.	.	136
Total, autres paiements	40	0	9	314	3 694	21 798	8 070	6 388	142 508	13	182 834
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	52	7 623	5 621	4 971	194 257	145 285	41 869	127 246	251 407	92 604	870 935
Cotisations des producteurs	3	1 427	984	766	20 215	22 179	25 685	94 285	52 619	35 697	253 860
Paiements nets	49	6 196	4 637	4 205	174 042	123 106	16 184	32 961	198 788	56 907	617 075
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	5 740	33 071	9 831	.	48 642
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	10 261	40 062	7 139	.	57 462
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-4 521	-6 991	2 692	.	-8 820
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	5 740	33 071	9 831	.	48 642
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	10 261	40 062	7 139	.	57 462
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-4 521	-6 991	2 692	.	-8 820
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	52	7 623	5 621	4 971	194 257	145 285	47 609	160 317	261 238	92 604	919 577
Cotisations des producteurs	3	1 427	984	766	20 215	22 179	35 946	134 347	59 758	35 697	311 322
Paiements nets	49	6 196	4 637	4 205	174 042	123 106	11 663	25 970	201 480	56 907	608 255
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	19 840	50 378	9 513	12 871	0	0	92 602
Intérêts	0	0	1 160	0	112 104	15 050	1 785	0	22 775	8 075	160 949
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	680	0	680
Carburants	17	109	112	184	2 998	11 964	2 337	2 710	5 191	521	26 143
Engrais	0	0	1 584	0	2	0	0	0	0	0	1 586
Chaux	0	766	0	0	1 141	0	0	0	0	0	1 907
Total	17	875	2 856	184	136 085	77 392	13 635	15 581	28 646	8 596	283 867
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	69	8 498	8 477	5 155	330 342	222 677	55 504	142 827	280 053	101 200	1 154 802
Cotisations des producteurs	3	1 427	984	766	20 215	22 179	25 685	94 285	52 619	35 697	253 860
Paiements nets	66	7 071	7 493	4 389	310 127	200 498	29 819	48 542	227 434	65 503	900 942

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1989.

**Tableau 1-3**  
**Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1983**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paievements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	10 940	36 830	17 067	438	65 275
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-10 940	-36 830	-17 067	-438	-65 275
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paievements bruts	0	1 779	2 203	1 314	64 148	2 045	22 389	27 026	8 117	57 901	186 922
Cotisations des producteurs	0	86	121	8	19 493	682	8 963	8 172	6 084	29 785	73 394
Paievements nets	0	1 693	2 082	1 306	44 655	1 363	13 426	18 854	2 033	28 116	113 528
<b>Paievements stabilisation des prix</b>											
	1	11	58	25	1 136	18 673	1 838	134	3 523	1 258	26 657
<b>Assurance-récolte</b>											
Paievements bruts	1	2 505	438	3 270	33 873	78 896	30 293	105 946	100 121	8 154	363 497
Cotisations des producteurs	2	1 100	220	977	11 970	21 323	17 921	56 633	56 703	2 464	169 313
Paievements nets	-1	1 405	218	2 293	21 903	57 573	12 372	49 313	43 418	5 690	194 184
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 188	3 265	3 596	129 468	87 454	10 936	7 313	18 232	143	265 595
<b>Autres paievements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	13	2	457	1 265	267	17	63	15	2 099
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	174	718	659	.	1 551
Aide à l'hivernement des bovins	.	.	.	.	2 326	.	.	.	.	.	2 326
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	0	0	67	.	67
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	40	.	.	.	.	.	.	.	.	.	40
Encouragement à l'élevage du boeuf	.	.	.	.	.	.	6 484	.	.	.	6 484
Total, autres paievements	40	0	13	2	2 783	1 265	6 925	735	789	15	12 567
<b>Paievements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	42	9 483	5 977	8 207	231 408	188 333	72 381	141 154	130 782	67 471	855 238
Cotisations des producteurs	2	1 186	341	985	31 463	22 005	37 824	101 635	79 854	32 687	307 982
Paievements nets	40	8 297	5 636	7 222	199 945	166 328	34 557	39 519	50 928	34 784	547 256
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	5 749	53 197	10 114	.	69 060
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	10 261	47 310	9 913	.	67 484
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-4 512	5 887	201	.	1 576
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paievements bruts	0	.	0	.	.	.	5 749	53 197	10 114	.	69 060
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	10 261	47 310	9 913	.	67 484
Paievements nets	0	.	0	.	.	.	-4 512	5 887	201	.	1 576
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	42	9 483	5 977	8 207	231 408	188 333	78 130	194 351	140 896	67 471	924 298
Cotisations des producteurs	2	1 186	341	985	31 463	22 005	48 085	148 945	89 767	32 687	375 466
Paievements nets	40	8 297	5 636	7 222	199 945	166 328	30 045	45 406	51 129	34 784	548 832
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	20 610	54 075	9 237	13 115	0	0	97 037
Intérêts	0	0	1 130	0	70 210	3 200	2 049	3 308	56 121	6 872	142 890
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 328	0	2 328
Carburants	13	99	90	144	4 126	14 367	2 216	2 514	4 423	426	28 418
Engrais	0	0	1 592	0	0	0	0	0	0	0	1 592
Chaux	0	641	0	0	597	0	0	0	0	0	1 238
Total	13	740	2 812	144	95 543	71 642	13 502	18 937	62 872	7 298	273 503
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	55	10 223	8 789	8 351	326 951	259 975	85 883	160 091	193 654	74 769	1 128 741
Cotisations des producteurs	2	1 186	341	985	31 463	22 005	37 824	101 635	79 854	32 687	307 982
Paievements nets	53	9 037	8 448	7 366	295 488	237 970	48 059	58 456	113 800	42 082	820 759

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 1994.

Tableau 1-4

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1984

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	36 127	125 940	59 338	1 510	222 915
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	8 902	26 384	13 192	322	48 800
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	27 225	99 556	46 146	1 188	174 115
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	2 342	3 630	2 310	127 126	16 313	24 589	21 590	22 236	57 735	277 871
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	34 412	2 080	9 890	9 345	7 264	30 974	93 965
Paiements nets	0	2 342	3 630	2 310	92 714	14 233	14 699	12 245	14 972	26 761	183 906
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	185	52	2 790	197	27 069	78 828	9 331	695	10 178	8 362	137 687
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	5	2 320	166	2 336	15 678	18 275	37 646	171 752	196 758	11 041	455 977
Cotisations des producteurs	2	1 180	223	1 192	7 973	21 360	21 336	49 943	62 362	3 163	168 734
Paiements nets	3	1 140	-57	1 144	7 705	-3 085	16 310	121 809	134 396	7 878	287 243
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 363	3 892	3 826	139 111	90 238	11 246	7 595	19 499	19	280 789
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	143	823	283	145	307	28	1 729
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	164	904	1 208	.	2 276
Aide à l'hivernement des bovins	.	.	.	.	1 798	.	.	.	.	.	1 798
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	0	7 399	133	.	7 532
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	40	.	.	.	.	.	.	.	.	.	40
Encouragement à l'élevage du boeuf	.	.	.	.	.	.	45	.	.	.	45
Aide - Éleveurs victime de la sécheresse	.	.	.	.	.	.	2 838	21 152	16 142	0	40 132
Transport du bétail	.	.	.	.	.	.	.	247	.	.	247
Paiements aux éleveurs d'agneaux	.	.	.	.	.	.	.	210	.	.	210
Total, autres paiements	40	0	0	0	1 941	823	3 330	30 057	17 790	28	54 009
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	230	10 077	10 478	8 669	310 925	204 477	122 269	357 629	325 799	78 695	1 429 248
Cotisations des producteurs	2	1 180	223	1 192	42 385	23 440	40 128	85 672	82 818	34 459	311 499
Paiements nets	228	8 897	10 255	7 477	268 540	181 037	82 141	271 957	242 981	44 236	1 117 749
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	11 932	36 200	5 844	.	53 976
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	12 490	56 167	9 061	.	77 718
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-558	-19 967	-3 217	.	-23 742
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	11 932	36 200	5 844	.	53 976
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	12 490	56 167	9 061	.	77 718
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-558	-19 967	-3 217	.	-23 742
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	230	10 077	10 478	8 669	310 925	204 477	134 201	393 829	331 643	78 695	1 483 224
Cotisations des producteurs	2	1 180	223	1 192	42 385	23 440	52 618	141 839	91 879	34 459	389 217
Paiements nets	228	8 897	10 255	7 477	268 540	181 037	81 583	251 990	239 764	44 236	1 094 007

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-4 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1984

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	22 978	71 620	9 110	20 820	0	0	124 528
Intérêts	0	0	1 153	0	65 087	2 894	6 448	10 887	48 933	10 981	146 383
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 045	0	3 045
Carburants	10	93	86	163	4 281	14 295	2 186	3 417	4 145	443	29 119
Engrais	0	0	1 577	0	0	0	0	0	0	0	1 577
Chaux	0	698	0	0	710	0	0	0	0	0	1 408
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	3 175	0	0	0	0	3 175
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>791</b>	<b>2 816</b>	<b>163</b>	<b>93 056</b>	<b>91 984</b>	<b>17 744</b>	<b>35 124</b>	<b>56 123</b>	<b>11 424</b>	<b>309 235</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>240</b>	<b>10 868</b>	<b>13 294</b>	<b>8 832</b>	<b>403 981</b>	<b>296 461</b>	<b>140 013</b>	<b>392 753</b>	<b>381 922</b>	<b>90 119</b>	<b>1 738 483</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>2</b>	<b>1 180</b>	<b>223</b>	<b>1 192</b>	<b>42 385</b>	<b>23 440</b>	<b>40 128</b>	<b>85 672</b>	<b>82 818</b>	<b>34 459</b>	<b>311 499</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>238</b>	<b>9 688</b>	<b>13 071</b>	<b>7 640</b>	<b>361 596</b>	<b>273 021</b>	<b>99 885</b>	<b>307 081</b>	<b>299 104</b>	<b>55 660</b>	<b>1 426 984</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 1997.

**Tableau 1-5**  
**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1985**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	87 776	292 357	138 317	3 374	521 824
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	7 746	21 043	9 553	258	38 600
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	80 030	271 314	128 764	3 116	483 224
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	2 895	5 051	2 906	158 937	4 136	31 771	33 513	11 084	44 384	294 677
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	44 392	6 033	13 860	8 459	0	23 575	96 319
Paiements nets	0	2 895	5 051	2 906	114 545	-1 897	17 911	25 054	11 084	20 809	198 358
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	2	86	67	11	2 475	3 774	2 698	320	2 101	4 275	15 809
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	1	3 682	380	4 651	5 842	12 088	31 329	282 693	249 153	14 310	604 129
Cotisations des producteurs	4	1 246	225	1 280	11 647	20 870	27 628	72 463	66 243	4 178	205 784
Paiements nets	-3	2 436	155	3 371	-5 805	-8 782	3 701	210 230	182 910	10 132	398 345
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 090	3 502	3 720	133 344	90 018	10 935	6 979	18 591	9 894	282 073
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	52	56	22	638	258	42	212	14	1 294
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	95	767	1 526	.	2 388
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	31 253	.	1 094	0	925	.	33 272
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	21	.	.	.	.	.	.	.	.	.	21
Encouragement à l'élevage du boeuf	.	.	.	.	.	.	15	.	.	.	15
Aide - Éleveurs victime de la sécheresse	.	.	.	.	.	.	1 087	36 379	29 537	3 972	70 975
Transport du bétail	.	.	.	.	.	.	.	385	.	.	385
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	.	.	.	.	.	.	.	.	20 543	.	20 543
Dédommagement pour les pertes causées par les inondations	.	.	.	.	.	.	.	7 481	0	.	7 481
Subvention pour la betterave à sucre	.	.	.	.	.	.	1 742	.	.	.	1 742
Modifications provisoires de l'assurance-récolte	.	.	.	.	.	.	.	.	873	.	873
Encouragement à la production de légumes frais	.	.	.	.	.	.	.	.	709	.	709
Encouragement à l'élevage du porc	.	675	.	.	.	.	.	.	.	.	675
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	100	.	.	.	.	.	.	.	.	100
Total, autres paiements	21	775	52	56	31 275	638	4 291	45 054	54 325	3 986	140 473
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	24	12 528	9 052	11 344	331 873	110 654	168 800	660 916	473 571	80 223	1 858 985
Cotisations des producteurs	4	1 246	225	1 280	56 039	26 903	49 234	101 965	75 796	28 011	340 703
Paiements nets	20	11 282	8 827	10 064	275 834	83 751	119 566	558 951	397 775	52 212	1 518 282
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	3 446	25 274	2 086	.	30 806
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	11 343	52 802	6 850	.	70 995
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-7 897	-27 528	-4 764	.	-40 189
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	3 446	25 274	2 086	.	30 806
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	11 343	52 802	6 850	.	70 995
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-7 897	-27 528	-4 764	.	-40 189
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	24	12 528	9 052	11 344	331 873	110 654	172 246	686 190	475 657	80 223	1 889 791
Cotisations des producteurs	4	1 246	225	1 280	56 039	26 903	60 577	154 767	82 646	28 011	411 698
Paiements nets	20	11 282	8 827	10 064	275 834	83 751	111 669	531 423	393 011	52 212	1 478 093

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-5 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1985

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	23 864	76 352	8 982	3 103	0	0	112 301
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 174	0	60 911	37 457	6 738	17 117	38 293	5 215	166 905
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 668	0	3 668
Carburants	13	162	114	293	4 039	14 680	3 218	6 409	9 330	748	39 006
Engrais et chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	2 585	0	2 585
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	13 238	0	13 238
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	5 571	0	0	0	0	5 571
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>729</b>	<b>2 853</b>	<b>293</b>	<b>89 535</b>	<b>134 060</b>	<b>18 938</b>	<b>26 629</b>	<b>83 639</b>	<b>5 963</b>	<b>362 652</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>37</b>	<b>13 257</b>	<b>11 905</b>	<b>11 637</b>	<b>421 408</b>	<b>244 714</b>	<b>187 738</b>	<b>687 545</b>	<b>557 210</b>	<b>86 186</b>	<b>2 221 637</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>4</b>	<b>1 246</b>	<b>225</b>	<b>1 280</b>	<b>56 039</b>	<b>26 903</b>	<b>49 234</b>	<b>101 965</b>	<b>75 796</b>	<b>28 011</b>	<b>340 703</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>33</b>	<b>12 011</b>	<b>11 680</b>	<b>10 357</b>	<b>365 369</b>	<b>217 811</b>	<b>138 504</b>	<b>585 580</b>	<b>481 414</b>	<b>58 175</b>	<b>1 880 934</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 1997.



Tableau 1-6

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1986

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	150 797	477 144	225 438	5 360	858 739
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	4 621	14 423	7 113	143	26 300
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	146 176	462 721	218 325	5 217	832 439
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	762	926	1 657	934	191 576	13 734	19 463	27 256	31 014	44 054	331 376
Cotisations des producteurs	0	445	1 158	622	57 309	4 581	12 909	9 926	0	22 652	109 602
Paiements nets	762	481	499	312	134 267	9 153	6 554	17 330	31 014	21 402	221 774
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	2	88	30	41	2 320	20 393	2 864	430	24	1 243	27 435
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	26	0	0	0	1 156	0	0	1 879	0	3 061
Cotisations des producteurs	.	76	1	0	0	8 697	1 900	931	7 989	0	19 594
Paiements nets	.	-50	-1	0	0	-7 541	-1 900	-931	-6 110	0	-16 533
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	5	2 595	978	1 640	20 065	22 596	40 598	289 849	156 365	15 455	550 146
Cotisations des producteurs	4	1 294	244	1 059	11 949	24 849	26 596	93 882	87 330	4 584	251 791
Paiements nets	1	1 301	734	581	8 116	-2 253	14 002	195 967	69 035	10 871	298 355
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 331	3 654	3 672	131 233	85 815	10 628	7 206	18 878	10 227	276 644
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	68	0	46	766	300	71	594	10	1 855
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	1 126	6 429	3 502	.	11 057
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	4	.	0	0	1 298	.	1 302
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	19	.	.	.	.	.	.	.	.	.	19
Encouragement à l'élevage du boeuf	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	4
Aide - Éleveurs victime de la sécheresse	.	.	.	.	.	.	0	1 350	41 325	1 000	43 675
Transport du bétail	.	.	.	.	.	.	.	447	.	.	447
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	.	.	.	.	.	.	.	.	11 600	.	11 600
Dédommagement pour les pertes causées par les inondations	.	.	.	.	.	.	.	0	4 058	.	4 058
Subvention pour la betterave à sucre	.	.	.	.	.	.	1 132	.	.	.	1 132
Modifications provisoires de l'assurance-récolte	.	.	.	.	.	.	.	.	12 093	.	12 093
Encouragement à l'élevage du porc	.	1 375	.	.	.	.	.	.	.	.	1 375
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	131	.	.	.	.	.	.	.	.	131
Aide pour les récoltes affectées par la sécheresse	.	.	.	.	.	.	.	69 569	72 168	7 219	148 956
Aide spéciale à l'élevage	.	.	.	.	.	.	.	.	70 087	.	70 087
Aide spéciale pour les récoltes affectées par la sécheresse	.	.	.	.	.	.	.	51 716	.	.	51 716
Encouragement à la culture de la betterave à sucre	.	.	.	.	.	.	3 485	.	4 553	.	8 038
Réaffectation des excédents de pommes de terre	.	4 258	.	.	.	.	.	.	.	.	4 258
Pertes apicoles	.	.	.	.	.	.	.	.	2 439	.	2 439
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	295	.	.	.	.	.	.	.	.	295
Vente de paille comme aliment pour le bétail	.	.	.	.	.	.	.	.	.	95	95
Total, autres paiements	19	6 059	68	0	50	766	6 047	129 582	223 717	8 324	374 632
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	788	15 025	6 387	6 287	345 244	144 460	230 397	931 467	657 315	84 663	2 422 033
Cotisations des producteurs	4	1 815	1 403	1 681	69 258	38 127	46 026	119 162	102 432	27 379	407 287
Paiements nets	784	13 210	4 984	4 606	275 986	106 333	184 371	812 305	554 883	57 284	2 014 746
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	7 349	25 817	3 770	.	36 936
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	10 006	53 396	6 204	.	69 606
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-2 657	-27 579	-2 434	.	-32 670
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	7 349	25 817	3 770	.	36 936
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	10 006	53 396	6 204	.	69 606
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-2 657	-27 579	-2 434	.	-32 670
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	788	15 025	6 387	6 287	345 244	144 460	237 746	957 284	661 085	84 663	2 458 969
Cotisations des producteurs	4	1 815	1 403	1 681	69 258	38 127	56 032	172 558	108 636	27 379	476 893
Paiements nets	784	13 210	4 984	4 606	275 986	106 333	181 714	784 726	552 449	57 284	1 982 076

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-6 – suite

**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1986**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	25 754	81 313	8 854	24	0	0	115 945
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 172	0	61 340	58 889	7 889	18 171	24 145	6 741	178 347
Électricité	0	0	0	0	2 116	0	0	0	0	0	2 116
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	5 412	0	5 412
Carburants	15	342	185	420	4 850	17 564	6 849	15 101	16 166	1 287	62 779
Engrais et chaux	0	570	1 459	0	517	0	0	0	19 200	0	21 746
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	0	2 500
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	74 800	0	74 800
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	6 969	0	0	0	0	6 969
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>912</b>	<b>2 816</b>	<b>420</b>	<b>94 577</b>	<b>164 735</b>	<b>23 592</b>	<b>33 296</b>	<b>142 223</b>	<b>8 028</b>	<b>470 614</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>803</b>	<b>15 937</b>	<b>9 203</b>	<b>6 707</b>	<b>439 821</b>	<b>309 195</b>	<b>253 989</b>	<b>964 763</b>	<b>799 538</b>	<b>92 691</b>	<b>2 892 647</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>4</b>	<b>1 815</b>	<b>1 403</b>	<b>1 681</b>	<b>69 258</b>	<b>38 127</b>	<b>46 026</b>	<b>119 162</b>	<b>102 432</b>	<b>27 379</b>	<b>407 287</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>799</b>	<b>14 122</b>	<b>7 800</b>	<b>5 026</b>	<b>370 563</b>	<b>271 068</b>	<b>207 963</b>	<b>845 601</b>	<b>697 106</b>	<b>65 312</b>	<b>2 485 360</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

**Tableau 1-7**  
**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1987**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	260 112	759 238	368 036	8 087	1 395 473
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	4 791	14 909	9 115	385	29 200
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	255 321	744 329	358 921	7 702	1 366 273
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	1 594	466	787	501	68 727	28 615	249	10 207	0	14 113	125 259
Cotisations des producteurs	0	759	1 220	515	70 295	9 539	5 888	9 370	0	10 617	108 203
Paiements nets	1 594	-293	-433	-14	-1 568	19 076	-5 639	837	0	3 496	17 056
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	0	53	1 360	110	15 524	90 530	5 352	0	7 388	4 233	124 550
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	6	0	0	0	181	0	0	982	0	1 169
Cotisations des producteurs	.	71	233	1	320	14 147	5 988	2 732	16 271	1 039	40 802
Paiements nets	.	-65	-233	-1	-320	-13 966	-5 988	-2 732	-15 289	-1 039	-39 633
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	42	3 200	627	4 748	51 329	15 215	41 586	110 289	130 277	10 084	367 397
Cotisations des producteurs	3	1 296	272	1 171	15 051	22 837	24 274	69 391	73 452	5 189	212 936
Paiements nets	39	1 904	355	3 577	36 278	-7 622	17 312	40 898	56 825	4 895	154 461
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 153	3 447	3 613	132 069	87 877	11 071	7 261	18 799	10 423	279 713
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	55	69	0	230	1 323	344	12	455	52	2 540
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	836	6 621	3 496	.	10 953
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	0	0	582	.	582
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	18	.	.	.	.	.	.	.	.	.	18
Aide - Éleveurs victime de la sécheresse	.	.	.	.	.	.	0	0	16	0	16
Transport du bétail	.	.	.	.	.	.	.	11	.	.	11
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	.	.	.	.	.	.	.	.	17 776	.	17 776
Encouragement à l'élevage du porc	.	1 212	.	.	.	.	.	.	.	.	1 212
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	118	.	.	.	.	.	.	.	.	118
Aide pour les récoltes affectées par la sécheresse	.	.	.	.	.	.	.	73	147	0	220
Aide spéciale pour les récoltes affectées par la sécheresse	.	.	.	.	.	.	.	26	.	.	26
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	165	.	.	.	.	.	.	.	.	165
Programme spécial canadien pour les grains	.	2 409	739	861	32 124	109 397	154 576	408 086	252 410	5 500	966 102
Aide pour l'élevage de bovins de finition	.	.	358	.	.	.	.	.	.	.	358
Remplacement des génisses d'élevage laitier	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.	10
Total, autres paiements	28	3 959	1 166	861	32 354	110 720	155 756	414 829	274 882	5 552	1 000 107
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 664</b>	<b>12 837</b>	<b>7 387</b>	<b>9 833</b>	<b>300 003</b>	<b>333 138</b>	<b>474 126</b>	<b>1 301 824</b>	<b>800 364</b>	<b>52 492</b>	<b>3 293 668</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>3</b>	<b>2 126</b>	<b>1 725</b>	<b>1 687</b>	<b>85 666</b>	<b>46 523</b>	<b>40 941</b>	<b>96 402</b>	<b>98 838</b>	<b>17 230</b>	<b>391 141</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 661</b>	<b>10 711</b>	<b>5 662</b>	<b>8 146</b>	<b>214 337</b>	<b>286 615</b>	<b>433 185</b>	<b>1 205 422</b>	<b>701 526</b>	<b>35 262</b>	<b>2 902 527</b>
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	3 431	17 424	5 158	.	26 013
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	9 036	42 530	5 268	.	56 834
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-5 605	-25 106	-110	.	-30 821
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	3 431	17 424	5 158	.	26 013
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	9 036	42 530	5 268	.	56 834
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-5 605	-25 106	-110	.	-30 821
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 664</b>	<b>12 837</b>	<b>7 387</b>	<b>9 833</b>	<b>300 003</b>	<b>333 138</b>	<b>477 557</b>	<b>1 319 248</b>	<b>805 522</b>	<b>52 492</b>	<b>3 319 681</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>3</b>	<b>2 126</b>	<b>1 725</b>	<b>1 687</b>	<b>85 666</b>	<b>46 523</b>	<b>49 977</b>	<b>138 932</b>	<b>104 106</b>	<b>17 230</b>	<b>447 975</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 661</b>	<b>10 711</b>	<b>5 662</b>	<b>8 146</b>	<b>214 337</b>	<b>286 615</b>	<b>427 580</b>	<b>1 180 316</b>	<b>701 416</b>	<b>35 262</b>	<b>2 871 706</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-7 – suite

**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1987**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	26 486	115 748	18 780	0	0	0	161 014
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 183	0	52 680	83 635	1 587	17 186	16 260	5 417	177 948
Électricité	0	0	0	0	2 009	0	0	0	0	0	2 009
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 743	0	2 743
Carburants	24	418	217	335	3 896	17 018	5 572	36 434	7 836	856	72 606
Engrais et chaux	0	847	1 508	0	602	0	0	0	16 420	0	19 377
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	789	0	789
Semences	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	71 530	419	71 949
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	22 802	0	0	0	0	22 802
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>1 289</b>	<b>2 908</b>	<b>335</b>	<b>85 673</b>	<b>239 203</b>	<b>25 939</b>	<b>53 620</b>	<b>115 578</b>	<b>6 692</b>	<b>531 261</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 688</b>	<b>14 126</b>	<b>10 295</b>	<b>10 168</b>	<b>385 676</b>	<b>572 341</b>	<b>500 065</b>	<b>1 355 444</b>	<b>915 942</b>	<b>59 184</b>	<b>3 824 929</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>3</b>	<b>2 126</b>	<b>1 725</b>	<b>1 687</b>	<b>85 666</b>	<b>46 523</b>	<b>40 941</b>	<b>96 402</b>	<b>98 838</b>	<b>17 230</b>	<b>391 141</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 685</b>	<b>12 000</b>	<b>8 570</b>	<b>8 481</b>	<b>300 010</b>	<b>525 818</b>	<b>459 124</b>	<b>1 259 042</b>	<b>817 104</b>	<b>41 954</b>	<b>3 433 788</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

**Tableau 1-8**  
**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1988**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	131 154	378 496	179 583	3 822	693 055
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	14 800	43 900	22 900	600	82 200
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	116 354	334 596	156 683	3 222	610 855
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	2 075	4 955	6 242	3 563	214 504	36 259	656	48 201	0	43 670	360 125
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	64 757	12 088	3 717	9 935	0	25 738	116 235
Paiements nets	2 075	4 955	6 242	3 563	149 747	24 171	-3 061	38 266	0	17 932	243 890
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	7	4 540	446	3 770	31 350	94 690	5 276	135	5 008	930	146 152
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	386	467	56	865	55 205	13 759	5 940	56 799	2 976	136 453
Cotisations des producteurs	.	72	296	49	358	20 275	3 645	2 056	16 494	798	44 043
Paiements nets	.	314	171	7	507	34 930	10 114	3 884	40 305	2 178	92 410
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	22	2 623	177	811	24 212	38 403	90 023	250 905	170 786	8 143	586 105
Cotisations des producteurs	8	1 295	258	1 072	15 672	19 791	22 068	68 027	72 974	5 139	206 304
Paiements nets	14	1 328	-81	-261	8 540	18 612	67 955	182 878	97 812	3 004	379 801
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 422	3 481	3 811	135 656	89 918	10 980	7 391	19 010	10 539	286 208
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	2	71	0	1 290	710	148	18	267	38	2 544
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	105	1 772	937	.	2 814
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	0	0	76	.	76
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	17	.	.	.	.	.	.	.	.	.	17
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	.	.	.	.	.	.	.	.	1 823	.	1 823
Encouragement à l'élevage du porc	.	1 019	.	.	.	.	.	.	.	.	1 019
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	113	.	.	.	.	.	.	.	.	113
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	228	.	.	.	.	.	.	.	.	228
Programme spécial canadien pour les grains	.	3 057	554	982	34 318	106 094	165 324	450 632	297 869	6 612	1 065 442
Aide pour l'élevage de bovins de finition	.	.	348	.	.	.	.	.	.	.	348
Remplacement des génisses d'élevage laitier	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7
Aide pour l'affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	.	.	.	.	0	0	11 684	42 238	13 534	0	67 456
Aide aux producteurs de pommes Red Delicious	.	.	0	.	0	0	0	.	.	3 231	3 231
Programme de paiement au rendement pour les céréales fourragères	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 754	1 754
Aide aux exploitants de parcs d'engraissement	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 002	1 002
Total, autres paiements	24	4 419	973	982	35 608	106 804	177 261	494 660	314 506	12 637	1 147 874
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 128</b>	<b>22 345</b>	<b>11 786</b>	<b>12 993</b>	<b>442 195</b>	<b>421 279</b>	<b>429 109</b>	<b>1 185 728</b>	<b>745 692</b>	<b>82 717</b>	<b>3 355 972</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>8</b>	<b>1 367</b>	<b>554</b>	<b>1 121</b>	<b>80 787</b>	<b>52 154</b>	<b>44 230</b>	<b>123 918</b>	<b>112 368</b>	<b>32 275</b>	<b>448 782</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 120</b>	<b>20 978</b>	<b>11 232</b>	<b>11 872</b>	<b>361 408</b>	<b>369 125</b>	<b>384 879</b>	<b>1 061 810</b>	<b>633 324</b>	<b>50 442</b>	<b>2 907 190</b>
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	2 722	12 921	2 595	.	18 238
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	8 289	34 673	6 652	.	49 614
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-5 567	-21 752	-4 057	.	-31 376
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	2 722	12 921	2 595	.	18 238
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	8 289	34 673	6 652	.	49 614
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-5 567	-21 752	-4 057	.	-31 376
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 128</b>	<b>22 345</b>	<b>11 786</b>	<b>12 993</b>	<b>442 195</b>	<b>421 279</b>	<b>431 831</b>	<b>1 198 649</b>	<b>748 287</b>	<b>82 717</b>	<b>3 374 210</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>8</b>	<b>1 367</b>	<b>554</b>	<b>1 121</b>	<b>80 787</b>	<b>52 154</b>	<b>52 519</b>	<b>158 591</b>	<b>119 020</b>	<b>32 275</b>	<b>498 396</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 120</b>	<b>20 978</b>	<b>11 232</b>	<b>11 872</b>	<b>361 408</b>	<b>369 125</b>	<b>379 312</b>	<b>1 040 058</b>	<b>629 267</b>	<b>50 442</b>	<b>2 875 814</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-8 – suite

**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1988**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	27 913	122 399	6 919	0	0	0	157 231
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 193	0	58 910	64 744	1 651	14 573	12 532	636	154 239
Électricité	0	0	0	0	2 264	0	0	0	0	0	2 264
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 975	0	3 975
Carburants	32	674	291	578	3 721	17 011	5 468	28 892	7 130	1 010	64 807
Engrais et chaux	0	1 276	1 614	0	457	0	0	0	16 146	0	19 493
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	47 262	1 373	48 635
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	11 150	0	0	0	0	11 150
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>1 974</b>	<b>3 098</b>	<b>578</b>	<b>93 265</b>	<b>215 304</b>	<b>14 038</b>	<b>43 465</b>	<b>87 045</b>	<b>3 019</b>	<b>461 818</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 160</b>	<b>24 319</b>	<b>14 884</b>	<b>13 571</b>	<b>535 460</b>	<b>636 583</b>	<b>443 147</b>	<b>1 229 193</b>	<b>832 737</b>	<b>85 736</b>	<b>3 817 790</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>8</b>	<b>1 367</b>	<b>554</b>	<b>1 121</b>	<b>80 787</b>	<b>52 154</b>	<b>44 230</b>	<b>123 918</b>	<b>112 368</b>	<b>32 275</b>	<b>448 782</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 152</b>	<b>22 952</b>	<b>14 330</b>	<b>12 450</b>	<b>454 673</b>	<b>584 429</b>	<b>398 917</b>	<b>1 105 275</b>	<b>720 369</b>	<b>53 461</b>	<b>3 369 008</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

**Tableau 1-9**  
**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1989**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	31 576	87 980	55 650	1 130	176 336
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	26 000	76 900	50 100	1 000	154 000
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	5 576	11 080	5 550	130	22 336
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	2 358	3 792	4 793	2 564	262 064	1 826	803	41 893	0	24 799	344 892
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	62 831	-20 032	1 285	7 449	0	8 939	60 472
Paiements nets	2 358	3 792	4 793	2 564	199 233	21 858	-482	34 444	0	15 860	284 420
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	1	678	39	341	15 435	47 363	1 337	18	220	4 034	69 466
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	4 285	6 943	2 642	39 991	163 336	72 074	37 798	142 794	16 283	486 146
Cotisations des producteurs	.	598	863	497	13 454	11 203	6 721	3 429	16 451	4 139	57 355
Paiements nets	.	3 687	6 080	2 145	26 537	152 133	65 353	34 369	126 343	12 144	428 791
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	27	954	1 138	1 549	40 116	42 784	154 962	501 849	185 347	12 424	941 150
Cotisations des producteurs	3	1 224	274	956	19 719	26 845	42 785	141 333	100 873	4 787	338 799
Paiements nets	24	-270	864	593	20 397	15 939	112 177	360 516	84 474	7 637	602 351
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	5 243	3 630	3 676	129 690	85 327	10 624	6 998	18 467	10 726	274 381
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	4	45	0	50	1 161	255	590	314	27	2 446
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	102	1 346	1 680	.	3 128
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	0	0	151	.	151
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	16	.	.	.	.	.	.	.	.	.	16
Encouragement à l'élevage du porc	.	903	.	.	.	.	.	.	.	.	903
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	179	.	.	.	.	.	.	.	.	179
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	58	.	.	.	.	.	.	.	.	58
Programme spécial canadien pour les grains	.	1	0	1	65	128	81	322	350	2	950
Remplacement des génisses d'élevage laitier	21	.	.	.	.	.	.	.	.	.	21
Aide pour l'affouagement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	.	.	.	.	0	3 525	11 478	17 835	30 434	848	64 120
Aide aux producteurs de pommes Red Delicious	.	.	88	.	35	651	110	.	.	190	1 074
Programme de paiement au rendement pour les céréales fourragères	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 774	1 774
Aide aux exploitants de parcs d'engraissement	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 905	2 905
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	.	.	.	.	0	60 913	143 370	435 733	96 127	0	736 143
Programme de paiements à double prix pour le blé	.	81	37	262	4 038	16 478	11 548	33 620	20 140	772	86 976
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	251	0	947	195	.	.	.	.	.	.	1 393
Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées	.	.	3	.	.	.	.	.	.	.	3
Total, autres paiements	288	1 226	1 120	458	4 188	82 856	166 944	489 446	149 196	6 518	902 240
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	2 674	16 178	17 663	11 230	491 484	423 492	438 320	1 165 982	551 674	75 914	3 194 611
Cotisations des producteurs	3	1 822	1 137	1 453	96 004	18 016	76 791	229 111	167 424	18 865	610 626
Paiements nets	2 671	14 356	16 526	9 777	395 480	405 476	361 529	936 871	384 250	57 049	2 583 985
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	11 533	33 684	8 358	.	53 575
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	7 880	41 261	8 367	.	57 508
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	3 653	-7 577	-9	.	-3 933
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	11 533	33 684	8 358	.	53 575
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	7 880	41 261	8 367	.	57 508
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	3 653	-7 577	-9	.	-3 933
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paiements bruts	2 674	16 178	17 663	11 230	491 484	423 492	449 853	1 199 666	560 032	75 914	3 248 186
Cotisations des producteurs	3	1 822	1 137	1 453	96 004	18 016	84 671	270 372	175 791	18 865	668 134
Paiements nets	2 671	14 356	16 526	9 777	395 480	405 476	365 182	929 294	384 241	57 049	2 580 052

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-9 – suite

**Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1989**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	29 969	109 272	0	0	0	0	139 241
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 142	235	83 840	33 267	2 276	11 127	10 322	0	142 209
Électricité	0	0	0	0	2 335	0	0	0	0	0	2 335
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 813	0	2 813
Carburants	35	519	222	453	2 809	14 722	3 521	19 203	4 758	721	46 963
Engrais et chaux	0	610	1 580	0	354	0	0	0	18 143	0	20 687
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	47 614	1 491	49 105
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	817	0	0	0	0	817
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>1 153</b>	<b>2 944</b>	<b>688</b>	<b>119 307</b>	<b>158 078</b>	<b>5 797</b>	<b>30 330</b>	<b>83 650</b>	<b>2 212</b>	<b>404 194</b>
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paievements bruts</b>	<b>2 709</b>	<b>17 331</b>	<b>20 607</b>	<b>11 918</b>	<b>610 791</b>	<b>581 570</b>	<b>444 117</b>	<b>1 196 312</b>	<b>635 324</b>	<b>78 126</b>	<b>3 598 805</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>3</b>	<b>1 822</b>	<b>1 137</b>	<b>1 453</b>	<b>96 004</b>	<b>18 016</b>	<b>76 791</b>	<b>229 111</b>	<b>167 424</b>	<b>18 865</b>	<b>610 626</b>
<b>Paievements nets</b>	<b>2 706</b>	<b>15 509</b>	<b>19 470</b>	<b>10 465</b>	<b>514 787</b>	<b>563 554</b>	<b>367 326</b>	<b>967 201</b>	<b>467 900</b>	<b>59 261</b>	<b>2 988 179</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.



Tableau 1-10

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1990

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	24 348	70 731	40 263	680	136 022
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-24 348	-70 731	-40 263	-680	-136 022
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	1 915	3 382	1 800	772	204 247	7 805	0	2 603	0	15 098	237 622
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	79 454	2 168	0	232	0	7 199	89 053
Paiements nets	1 915	3 382	1 800	772	124 793	5 637	0	2 371	0	7 899	148 569
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	0	6	0	4	1 000	818	4	0	0	46	1 878
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	701	2 815	1 161	36 384	36 179	16 422	9 171	36 891	8 848	148 572
Cotisations des producteurs	.	530	918	471	11 498	18 376	7 886	8 172	20 664	4 011	72 526
Paiements nets	.	171	1 897	690	24 886	17 803	8 536	999	16 227	4 837	76 046
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	89	2 387	842	323	25 512	28 286	79 741	306 291	135 346	9 659	588 476
Cotisations des producteurs	15	1 388	281	854	21 954	33 210	37 309	106 727	56 466	4 916	263 120
Paiements nets	74	999	561	-531	3 558	-4 924	42 432	199 564	78 880	4 743	325 356
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	4 929	3 605	3 510	124 368	83 736	10 004	6 784	18 020	10 273	265 229
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	1	2	20	425	1 102	14	73	383	722	2 742
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	231	3 711	2 400	.	6 342
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	150	0	434	.	584
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	14	.	.	.	.	.	.	.	.	.	14
Encouragement à l'élevage du porc	.	703	.	.	.	.	.	.	.	.	703
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	192	.	.	.	.	.	.	.	.	192
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	50	.	.	.	.	.	.	.	.	50
Programme spécial canadien pour les grains	.	0	0	0	0	2	8	15	16	0	41
Remplacement des génisses d'élevage laitier	34	.	.	.	.	.	.	.	.	.	34
Aide pour l'affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	.	.	.	.	1 621	48	300	27	2	243	2 241
Programme de paiement au rendement pour les céréales fourragères	.	.	.	.	.	.	.	.	.	192	192
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	.	.	.	.	20 960	3 773	5 136	8 143	1 607	0	39 619
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	219	1 601	903	200	.	.	.	.	.	.	2 923
Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées	.	.	9	.	.	.	.	.	.	.	9
Aide pour améliorer le revenu agricole	.	456	2 990	563	.	27 968	46 801	274 725	98 636	18 554	470 693
Aide aux sinistrés (rivière de la Paix)	.	.	.	.	.	.	.	.	20 457	.	20 457
Programme d'aide - grains de provende	.	.	.	.	.	.	.	5 081	.	.	5 081
Paiement compensatoire pour le tabac	.	.	.	.	.	4 158	.	.	.	.	4 158
Programme de développement des productions animales	.	.	.	.	.	.	1 165	.	.	0	1 165
Aide au transport des porcs	.	.	.	50	.	.	.	.	.	.	50
Total, autres paiements	267	3 003	3 904	833	23 006	37 051	53 805	291 775	123 935	19 711	557 290
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 271</b>	<b>14 408</b>	<b>12 966</b>	<b>6 603</b>	<b>414 517</b>	<b>193 875</b>	<b>159 976</b>	<b>616 624</b>	<b>314 192</b>	<b>63 635</b>	<b>1 799 067</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>15</b>	<b>1 918</b>	<b>1 199</b>	<b>1 325</b>	<b>112 906</b>	<b>53 754</b>	<b>69 543</b>	<b>185 862</b>	<b>117 393</b>	<b>16 806</b>	<b>560 721</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 256</b>	<b>12 490</b>	<b>11 767</b>	<b>5 278</b>	<b>301 611</b>	<b>140 121</b>	<b>90 433</b>	<b>430 762</b>	<b>196 799</b>	<b>46 829</b>	<b>1 238 346</b>
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	9 307	40 938	3 927	.	54 172
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	11 438	38 004	11 383	.	60 825
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-2 131	2 934	-7 456	.	-6 653
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	0	.	.	.	9 307	40 938	3 927	.	54 172
Cotisations des producteurs	0	.	0	.	.	.	11 438	38 004	11 383	.	60 825
Paiements nets	0	.	0	.	.	.	-2 131	2 934	-7 456	.	-6 653
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 271</b>	<b>14 408</b>	<b>12 966</b>	<b>6 603</b>	<b>414 517</b>	<b>193 875</b>	<b>169 283</b>	<b>657 562</b>	<b>318 119</b>	<b>63 635</b>	<b>1 853 239</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>15</b>	<b>1 918</b>	<b>1 199</b>	<b>1 325</b>	<b>112 906</b>	<b>53 754</b>	<b>80 981</b>	<b>223 866</b>	<b>128 776</b>	<b>16 806</b>	<b>621 546</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 256</b>	<b>12 490</b>	<b>11 767</b>	<b>5 278</b>	<b>301 611</b>	<b>140 121</b>	<b>88 302</b>	<b>433 696</b>	<b>189 343</b>	<b>46 829</b>	<b>1 231 693</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-10 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1990

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	31 253	110 363	0	0	0	0	141 616
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	614	266	99 010	52 106	0	8 487	9 954	0	170 437
Électricité	0	0	0	0	2 620	0	0	0	0	0	2 620
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 294	0	2 294
Carburants	23	599	234	349	2 342	13 835	3 304	4 624	3 822	655	29 787
Engrais et chaux	0	611	1 204	0	115	0	0	0	19 666	0	21 596
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	26
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	38 752	161	38 913
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	6 596	0	0	0	0	6 596
Achats de bestiaux	0	0	868	72	0	0	0	0	0	0	940
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1 236</b>	<b>2 920</b>	<b>687</b>	<b>135 340</b>	<b>182 900</b>	<b>3 304</b>	<b>13 111</b>	<b>74 488</b>	<b>816</b>	<b>414 825</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 294</b>	<b>15 644</b>	<b>15 886</b>	<b>7 290</b>	<b>549 857</b>	<b>376 775</b>	<b>163 280</b>	<b>629 735</b>	<b>388 680</b>	<b>64 451</b>	<b>2 213 892</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>15</b>	<b>1 918</b>	<b>1 199</b>	<b>1 325</b>	<b>112 906</b>	<b>53 754</b>	<b>69 543</b>	<b>185 862</b>	<b>117 393</b>	<b>16 806</b>	<b>560 721</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 279</b>	<b>13 726</b>	<b>14 687</b>	<b>5 965</b>	<b>436 951</b>	<b>323 021</b>	<b>93 737</b>	<b>443 873</b>	<b>271 287</b>	<b>47 645</b>	<b>1 653 171</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

Tableau 1-11

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1991

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	1 962	690	966	42 216	92 292	112 128	366 609	217 539	3 254	837 656
Cotisations des producteurs	.	810	250	320	26 470	39 200	44 110	133 430	80 125	1 630	326 345
Paiements nets	.	1 152	440	646	15 746	53 092	68 018	233 179	137 414	1 624	511 311
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	0	6	0	0	0	1 598	323	35 952	0	0	37 879
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	27 465	80 549	49 023	954	157 991
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	17 716	51 567	27 234	582	97 099
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	9 749	28 982	21 789	372	60 892
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	2 283	1 459	1 800	807	319 904	15 596	0	692	0	22 334	364 875
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	63 563	5 197	0	0	0	11 800	80 560
Paiements nets	2 283	1 459	1 800	807	256 341	10 399	0	692	0	10 534	284 315
<b>Paiements stabilisation des prix</b>	0	22	4	0	588	17 717	3	0	0	0	18 334
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	909	1 597	702	19 377	29 090	9 799	6 482	35 402	4 533	107 891
Cotisations des producteurs	.	684	776	479	16 063	19 300	6 806	5 583	19 715	3 262	72 668
Paiements nets	.	225	821	223	3 314	9 790	2 993	899	15 687	1 271	35 223
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	163	2 802	714	3 547	61 018	41 343	23 971	69 283	50 090	9 428	262 359
Cotisations des producteurs	14	1 131	236	1 109	22 035	28 739	28 884	72 846	59 407	5 313	219 714
Paiements nets	149	1 671	478	2 438	38 983	12 604	-4 913	-3 563	-9 317	4 115	42 645
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	4 758	3 232	3 251	119 319	79 149	9 682	6 260	16 344	10 124	252 119
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	58	215	1 448	236	733	8 201	539	11 430
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	0	.	133	2 121	770	.	3 024
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	135	0	278	.	413
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	20	.	.	.	.	.	.	.	.	.	20
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	215	.	.	.	.	.	.	.	.	215
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	24	.	.	.	.	.	.	.	.	24
Remplacement des génisses d'élevage laitier	68	.	.	.	.	.	.	.	.	.	68
Aide pour l'affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	.	.	.	.	87	0	0	0	0	0	87
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	.	.	.	.	4 810	0	7	1	0	12	4 830
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	71	122	0	363	.	.	.	.	.	.	556
Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées	.	.	8	.	.	.	.	.	.	.	8
Aide pour améliorer le revenu agricole	.	627	500	845	.	26 907	15 065	1 922	77	1 399	47 342
Programme d'aide - grains de provende	.	.	.	.	.	.	.	8 281	.	.	8 281
Paiement compensatoire pour le tabac	.	.	.	.	.	331	.	.	.	.	331
Programme de développement des productions animales	.	.	.	.	.	.	738	.	.	0	738
Aide au transport des porcs	.	.	.	200	.	.	.	.	.	.	200
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture II	0	0	0	0	0	0	19 700	71 500	23 800	0	115 000
Programme d'aide pour la sécheresse - sud-est de l'Alberta	.	.	.	.	.	.	.	.	25 249	.	25 249
Programme de compensation PVYn	.	9 773	45	351	.	67	.	.	44	.	10 280
Aide spéciale pour la production de fruits de vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	10 001	10 001
Programme d'établissement de couvert végétal permanent	.	.	.	.	.	.	1 430	3 140	2 990	80	7 640
Total, autres paiements	159	10 761	553	1 817	5 112	28 753	37 444	87 698	61 409	12 031	245 737
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 605</b>	<b>22 679</b>	<b>8 590</b>	<b>11 090</b>	<b>567 534</b>	<b>305 538</b>	<b>220 815</b>	<b>653 525</b>	<b>429 807</b>	<b>62 658</b>	<b>2 284 841</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>14</b>	<b>2 625</b>	<b>1 262</b>	<b>1 908</b>	<b>128 131</b>	<b>92 436</b>	<b>97 516</b>	<b>263 426</b>	<b>186 481</b>	<b>22 587</b>	<b>796 386</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 591</b>	<b>20 054</b>	<b>7 328</b>	<b>9 182</b>	<b>439 403</b>	<b>213 102</b>	<b>123 299</b>	<b>390 099</b>	<b>243 326</b>	<b>40 071</b>	<b>1 488 455</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-11 – suite

**Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1991**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	9 215	55 946	11 721	.	76 882
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	12 464	44 569	12 677	.	69 710
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-3 249	11 377	-956	.	7 172
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Cotisations des producteurs	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5
Paiements nets	-2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-2
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	17	.	.	.	.	.	.	.	17
Cotisations des producteurs	.	.	29	.	.	.	.	.	.	.	29
Paiements nets	.	.	-12	.	.	.	.	.	.	.	-12
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	3	.	17	.	.	.	9 215	55 946	11 721	.	76 902
Cotisations des producteurs	5	.	29	.	.	.	12 464	44 569	12 677	.	69 744
Paiements nets	-2	.	-12	.	.	.	-3 249	11 377	-956	.	7 158
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 608</b>	<b>22 679</b>	<b>8 607</b>	<b>11 090</b>	<b>567 534</b>	<b>305 538</b>	<b>230 030</b>	<b>709 471</b>	<b>441 528</b>	<b>62 658</b>	<b>2 361 743</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>19</b>	<b>2 625</b>	<b>1 291</b>	<b>1 908</b>	<b>128 131</b>	<b>92 436</b>	<b>109 980</b>	<b>307 995</b>	<b>199 158</b>	<b>22 587</b>	<b>866 130</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 589</b>	<b>20 054</b>	<b>7 316</b>	<b>9 182</b>	<b>439 403</b>	<b>213 102</b>	<b>120 050</b>	<b>401 476</b>	<b>242 370</b>	<b>40 071</b>	<b>1 495 613</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	42 444	116 384	0	0	0	0	158 828
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	3	259	76 000	59 133	14 418	4 962	9 378	0	164 153
Électricité	0	0	0	0	3 171	0	0	0	0	0	3 171
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600	0	2 600
Carburants	18	322	193	244	1 737	11 643	1 781	2 312	3 037	400	21 687
Engrais et chaux	0	477	921	0	184	0	0	0	20 575	0	22 157
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	28
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	33 358	0	33 358
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	5 463	0	0	0	0	5 463
Achats de bestiaux	0	0	845	76	0	0	0	0	0	0	921
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>827</b>	<b>1 962</b>	<b>579</b>	<b>123 536</b>	<b>192 623</b>	<b>16 199</b>	<b>7 274</b>	<b>68 948</b>	<b>400</b>	<b>412 366</b>
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>2 623</b>	<b>23 506</b>	<b>10 552</b>	<b>11 669</b>	<b>691 070</b>	<b>498 161</b>	<b>237 014</b>	<b>660 799</b>	<b>498 755</b>	<b>63 058</b>	<b>2 697 207</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>14</b>	<b>2 625</b>	<b>1 262</b>	<b>1 908</b>	<b>128 131</b>	<b>92 436</b>	<b>97 516</b>	<b>263 426</b>	<b>186 481</b>	<b>22 587</b>	<b>796 386</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>2 609</b>	<b>20 881</b>	<b>9 290</b>	<b>9 761</b>	<b>562 939</b>	<b>405 725</b>	<b>139 498</b>	<b>397 373</b>	<b>312 274</b>	<b>40 471</b>	<b>1 900 821</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 1-12

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1992

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	4 667	963	1 880	77 090	254 338	169 469	517 783	357 190	6 249	1 389 629
Cotisations des producteurs	.	1 450	330	470	38 490	67 115	65 250	175 370	114 404	2 170	465 049
Paiements nets	.	3 217	633	1 410	38 600	187 223	104 219	342 413	242 786	4 079	924 580
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	289	1 717	377	0	2 526	44 506	62 278	138 421	98 894	4 255	353 263
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-2 494	-7 317	-4 452	-87	-14 350
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-2 494	-7 317	-4 452	-87	-14 350
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	2 581	1 157	1 800	902	318 387	26 012	0	0	0	16 961	367 800
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	87 343	8 266	0	0	0	6 571	102 180
Paiements nets	2 581	1 157	1 800	902	231 044	17 746	0	0	0	10 390	265 620
<b>Paiements stabilisation des prix</b>	0	2	34	109	1 555	9 822	0	0	0	3	11 525
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	3 616	3 491	2 037	68 984	106 040	38 427	24 501	116 209	7 726	371 031
Cotisations des producteurs	.	703	1 103	501	17 934	16 934	8 719	6 107	29 270	3 319	84 363
Paiements nets	.	2 913	2 388	1 536	51 277	89 106	29 708	18 394	86 939	4 407	286 668
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	124	1 888	1 025	10 336	37 248	33 645	21 048	165 175	80 404	5 061	355 954
Cotisations des producteurs	29	1 019	217	1 717	20 988	34 253	32 548	98 110	35 471	2 424	226 776
Paiements nets	95	869	808	8 619	16 260	-608	-11 500	67 065	44 933	2 637	129 178
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	4 857	2 937	3 008	107 477	72 245	8 981	6 132	15 248	10 094	230 979
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	2	29	323	2 919	471	72	5 419	136	9 371
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	373	.	428	683	1 182	.	2 666
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	568	0	204	.	772
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	15	.	.	.	.	.	.	.	.	.	15
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	184	.	.	.	.	.	.	.	.	184
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	25	.	.	.	.	.	.	.	.	25
Remplacement des génisses d'élevage laitier	40	.	.	.	.	.	.	.	.	.	40
Aide pour l'affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	.	.	.	.	86	0	0	0	0	0	86
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	.	.	.	.	10	0	0	0	0	0	10
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	5	0	0	16	.	.	.	.	.	.	21
Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées	.	.	6	.	.	.	.	.	.	.	6
Aide pour améliorer le revenu agricole	.	0	0	.	.	27	0	0	0	0	27
Programme d'aide - grains de provende	.	.	.	.	.	.	.	9 252	.	.	9 252
Programme de développement des productions animales	.	.	.	.	.	.	2	.	.	2	4
Aide au transport des porcs	.	.	.	200	.	.	.	.	.	.	200
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture II	1 024	9 275	3 708	9 379	10 279	93 936	77 016	223 473	165 580	9 666	603 336
Programme d'aide pour la sécheresse - sud-est de l'Alberta	.	.	.	.	.	.	.	.	24 439	.	24 439
Programme de compensation PVYn	.	3 467	46	103	.	227	.	.	0	.	3 843
Aide spéciale pour la production de fruits de vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5 600	5 600
Programme d'établissement de couvert végétal permanent	.	.	.	.	.	.	1 430	3 140	2 990	80	7 640
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture I	181	.	.	.	.	.	1 498	.	.	111	1 790
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	785	785
Total, autres paiements	1 265	12 951	3 762	9 727	11 071	97 109	81 413	236 620	199 814	16 380	670 112
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	4 259	30 855	14 389	27 999	624 338	643 717	379 122	1 081 315	863 307	66 642	3 735 943
<b>Cotisations des producteurs</b>	29	3 172	1 650	2 688	164 528	126 568	106 517	279 587	179 145	14 484	878 368
<b>Paiements nets</b>	4 230	27 683	12 739	25 311	459 810	517 149	272 605	801 728	684 162	52 158	2 857 575

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-12 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1992

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	9 408	18 759	26 721	.	54 888
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	13 192	48 410	21 775	.	83 377
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-3 784	-29 651	4 946	.	-28 489
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Cotisations des producteurs	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6
Paiements nets	-2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-2
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	4	.	.	.	.	.	.	.	4
Cotisations des producteurs	.	.	28	.	.	.	.	.	.	.	28
Paiements nets	.	.	-24	.	.	.	.	.	.	.	-24
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	4	.	4	.	.	.	9 408	18 759	26 721	.	54 896
Cotisations des producteurs	6	.	28	.	.	.	13 192	48 410	21 775	.	83 411
Paiements nets	-2	.	-24	.	.	.	-3 784	-29 651	4 946	.	-28 515
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>4 263</b>	<b>30 855</b>	<b>14 393</b>	<b>27 999</b>	<b>624 338</b>	<b>643 717</b>	<b>388 530</b>	<b>1 100 074</b>	<b>890 028</b>	<b>66 642</b>	<b>3 790 839</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>35</b>	<b>3 172</b>	<b>1 678</b>	<b>2 688</b>	<b>164 528</b>	<b>126 568</b>	<b>119 709</b>	<b>327 997</b>	<b>200 920</b>	<b>14 484</b>	<b>961 779</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>4 228</b>	<b>27 683</b>	<b>12 715</b>	<b>25 311</b>	<b>459 810</b>	<b>517 149</b>	<b>268 821</b>	<b>772 077</b>	<b>689 108</b>	<b>52 158</b>	<b>2 829 060</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	56 344	116 972	0	0	0	0	173 316
Salaires	0	0	0	0	0	306	0	0	0	0	306
Intérêts	0	0	0	250	45 300	3 075	0	1 806	9 136	0	59 567
Électricité	0	0	0	0	3 357	0	0	0	0	0	3 357
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	300	0	300
Carburants	0	25	15	22	883	8 596	102	111	283	85	10 122
Engrais et chaux	0	306	682	0	214	0	0	0	6 229	0	7 431
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	28
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	43 658	0	43 658
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	2 413	0	0	0	0	2 413
Achats de bestiaux	0	0	795	85	0	0	0	0	0	0	880
Total	0	359	1 492	357	106 098	131 362	102	1 917	59 606	85	301 378
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>4 259</b>	<b>31 214</b>	<b>15 881</b>	<b>28 356</b>	<b>730 436</b>	<b>775 079</b>	<b>379 224</b>	<b>1 083 232</b>	<b>922 913</b>	<b>66 727</b>	<b>4 037 321</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>29</b>	<b>3 172</b>	<b>1 650</b>	<b>2 688</b>	<b>164 528</b>	<b>126 568</b>	<b>106 517</b>	<b>279 587</b>	<b>179 145</b>	<b>14 484</b>	<b>878 368</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>4 230</b>	<b>28 042</b>	<b>14 231</b>	<b>25 668</b>	<b>565 908</b>	<b>648 511</b>	<b>272 707</b>	<b>803 645</b>	<b>743 768</b>	<b>52 243</b>	<b>3 158 953</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 1-13

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1993

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	2 481	880	2 215	119 919	108 735	275 045	467 415	350 890	7 683	1 335 263
Cotisations des producteurs	.	2 000	270	450	37 021	54 314	50 190	125 290	101 582	2 320	373 437
Paiements nets	.	481	610	1 765	82 898	54 421	224 855	342 125	249 308	5 363	961 826
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	21	1 148	144	0	1 888	23 902	24 046	69 919	39 118	2 274	162 460
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-2 609	-7 652	-4 656	-91	-15 008
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-2 609	-7 652	-4 656	-91	-15 008
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	1 705	963	1 800	891	250 414	1 167	0	0	0	5 019	261 959
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	89 350	389	0	0	0	1 666	91 405
Paiements nets	1 705	963	1 800	891	161 064	778	0	0	0	3 353	170 554
<b>Paiements stabilisation des prix</b>	0	0	0	0	11	5	0	0	0	0	16
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	-2	1 701	122	3 215	5 213	1 446	4 924	2 982	1 671	21 272
Cotisations des producteurs	.	534	850	418	23 762	12 565	8 183	7 338	23 155	2 671	79 476
Paiements nets	.	-536	851	-296	-20 547	-7 352	-6 737	-2 414	-20 173	-1 000	-58 204
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	68	2 304	532	9 348	52 025	182 206	69 895	259 741	134 613	12 989	723 721
Cotisations des producteurs	22	1 210	425	3 430	30 838	43 338	34 953	120 451	49 983	4 749	289 399
Paiements nets	46	1 094	107	5 918	21 187	138 868	34 942	139 290	84 630	8 240	434 322
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	4 774	3 009	2 884	109 828	70 029	8 637	5 473	14 935	10 361	229 930
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	16	241	2 603	17	23	1 190	25	4 115
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	169	.	870	8 868	738	.	10 645
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	313	0	247	.	560
Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés	8	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	225	.	.	.	.	.	.	.	.	225
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	39	.	.	.	.	.	.	.	.	39
Remplacement des génisses d'élevage laitier	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	0	0	0	4	.	.	.	.	.	.	4
Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées	.	.	10	.	.	.	.	.	.	.	10
Programme d'aide - grains de provende	.	.	.	.	.	.	.	1 765	.	.	1 765
Programme de développement des productions animales	.	.	.	.	.	.	0	.	.	2	2
Aide au transport des porcs	.	.	.	200	.	.	.	.	.	.	200
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture II	0	0	1	0	1 151	25 341	14	98	31	1 498	28 134
Programme d'aide pour la sécheresse - sud-est de l'Alberta	.	.	.	.	.	.	.	.	20 385	.	20 385
Programme de compensation PVYn	.	988	0	1 400	.	32	.	.	0	.	2 420
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture I	44	.	.	.	.	.	730	.	.	5	779
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1
Programme provisoire de péréquation pour la production de viande rouge	.	.	.	.	.	.	.	4 795	.	.	4 795
Subvention à la production porcine	847	.	.	.	.	.	.	.	.	.	847
Subvention au transport des porcs	759	.	.	.	.	.	.	.	.	.	759
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	244	244
Total, autres paiements	1 665	1 252	11	1 620	1 561	27 976	1 944	15 549	22 591	1 775	75 944
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>3 459</b>	<b>12 920</b>	<b>8 077</b>	<b>17 080</b>	<b>538 861</b>	<b>419 233</b>	<b>378 404</b>	<b>815 369</b>	<b>560 473</b>	<b>41 681</b>	<b>2 795 557</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>22</b>	<b>3 744</b>	<b>1 545</b>	<b>4 298</b>	<b>180 971</b>	<b>110 606</b>	<b>93 326</b>	<b>253 079</b>	<b>174 720</b>	<b>11 406</b>	<b>833 717</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>3 437</b>	<b>9 176</b>	<b>6 532</b>	<b>12 782</b>	<b>357 890</b>	<b>308 627</b>	<b>285 078</b>	<b>562 290</b>	<b>385 753</b>	<b>30 275</b>	<b>1 961 840</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-13 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1993

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	9 079	22 309	15 690	.	47 078
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	13 800	53 616	29 579	.	96 995
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-4 721	-31 307	-13 889	.	-49 917
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7
Cotisations des producteurs	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6
Paiements nets	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	16	.	.	.	.	.	.	.	16
Cotisations des producteurs	.	.	25	.	.	.	.	.	.	.	25
Paiements nets	.	.	-9	.	.	.	.	.	.	.	-9
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	7	.	16	.	.	.	9 079	22 309	15 690	.	47 101
Cotisations des producteurs	6	.	25	.	.	.	13 800	53 616	29 579	.	97 026
Paiements nets	1	.	-9	.	.	.	-4 721	-31 307	-13 889	.	-49 925
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>3 466</b>	<b>12 920</b>	<b>8 093</b>	<b>17 080</b>	<b>538 861</b>	<b>419 233</b>	<b>387 483</b>	<b>837 678</b>	<b>576 163</b>	<b>41 681</b>	<b>2 842 658</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>28</b>	<b>3 744</b>	<b>1 570</b>	<b>4 298</b>	<b>180 971</b>	<b>110 606</b>	<b>107 126</b>	<b>306 695</b>	<b>204 299</b>	<b>11 406</b>	<b>930 743</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>3 438</b>	<b>9 176</b>	<b>6 523</b>	<b>12 782</b>	<b>357 890</b>	<b>308 627</b>	<b>280 357</b>	<b>530 983</b>	<b>371 864</b>	<b>30 275</b>	<b>1 911 915</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	62 365	112 323	0	0	0	0	174 688
Salaires	0	0	0	0	0	431	0	0	0	0	431
Intérêts	0	0	0	126	34 944	91	0	11	8 907	0	44 079
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	1 139	7 300	1	36 500	0	0	44 940
Engrais et chaux	0	0	550	0	0	0	0	0	0	0	550
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	43 254	0	43 254
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	736	0	0	0	0	736
Achats de bestiaux	0	0	773	70	0	0	0	0	0	0	843
Total	0	0	1 323	196	98 448	120 881	1	36 511	52 161	0	309 521
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>3 459</b>	<b>12 920</b>	<b>9 400</b>	<b>17 276</b>	<b>637 309</b>	<b>540 114</b>	<b>378 405</b>	<b>851 880</b>	<b>612 634</b>	<b>41 681</b>	<b>3 105 078</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>22</b>	<b>3 744</b>	<b>1 545</b>	<b>4 298</b>	<b>180 971</b>	<b>110 606</b>	<b>93 326</b>	<b>253 079</b>	<b>174 720</b>	<b>11 406</b>	<b>833 717</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>3 437</b>	<b>9 176</b>	<b>7 855</b>	<b>12 978</b>	<b>456 338</b>	<b>429 508</b>	<b>285 079</b>	<b>598 801</b>	<b>437 914</b>	<b>30 275</b>	<b>2 271 361</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.



Tableau 1-14

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1994

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	8 505	1 242	1 101	128 631	17 766	161 930	3 791	217 513	2 380	542 859
Cotisations des producteurs	.	3 300	392	98	33 180	49 425	43 096	4 470	32 675	1 561	168 197
Paiements nets	.	5 205	850	1 003	95 451	-31 659	118 834	-679	184 838	819	374 662
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	9	208	118	62	595	9 217	4 152	16 629	8 210	1 419	40 619
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-230	-674	-411	-8	-1 323
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-230	-674	-411	-8	-1 323
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	2 883	739	1 800	583	290 245	409	0	0	0	3 813	300 472
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	100 359	136	0	0	0	1 226	101 721
Paiements nets	2 883	739	1 800	583	189 886	273	0	0	0	2 587	198 751
<b>Paiements stabilisation des prix</b>	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	556	780	200	8 723	7 728	5 282	3 921	33 709	6 687	67 586
Cotisations des producteurs	.	227	821	2 309	8 149	4 429	2 544	1 894	9 265	443	30 081
Paiements nets	.	329	-41	-2 109	574	3 299	2 738	2 027	24 444	6 244	37 505
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	41	1 506	642	3 631	40 045	38 015	96 407	173 594	55 739	5 205	414 825
Cotisations des producteurs	24	1 195	248	2 988	18 458	36 414	28 973	92 320	46 131	4 896	231 647
Paiements nets	17	311	394	643	21 587	1 601	67 434	81 274	9 608	309	183 178
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	4 289	2 765	2 748	104 971	69 107	8 442	5 432	14 928	9 622	222 304
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	14	15	148	1 162	30	14	671	22	2 076
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	396	.	262	1 949	506	.	3 113
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	624	0	4 958	.	5 582
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	147	.	.	.	.	.	.	.	.	147
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	13	.	.	.	.	.	.	.	.	13
Programme d'aide - grains de provende	.	.	.	.	.	.	.	52	.	.	52
Aide au transport des porcs	.	.	.	200	.	.	.	.	.	.	200
Programme d'aide pour la sécheresse - sud-est de l'Alberta	.	.	.	.	.	.	.	.	18 703	.	18 703
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0
Programme provisoire de péréquation pour la production de viande rouge	.	.	.	.	.	.	.	7 332	.	.	7 332
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	439	439
Compensation pour la production des porcs	1 705	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 705
Total, autres paiements	1 705	160	14	215	544	1 162	916	9 347	24 838	461	39 362
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>4 638</b>	<b>15 963</b>	<b>7 361</b>	<b>8 540</b>	<b>573 754</b>	<b>143 409</b>	<b>276 899</b>	<b>212 040</b>	<b>354 526</b>	<b>29 579</b>	<b>1 626 709</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>24</b>	<b>4 722</b>	<b>1 461</b>	<b>5 395</b>	<b>160 146</b>	<b>90 404</b>	<b>74 613</b>	<b>98 684</b>	<b>88 071</b>	<b>8 126</b>	<b>531 646</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>4 614</b>	<b>11 241</b>	<b>5 900</b>	<b>3 145</b>	<b>413 608</b>	<b>53 005</b>	<b>202 286</b>	<b>113 356</b>	<b>266 455</b>	<b>21 453</b>	<b>1 095 063</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-14 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1994

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	36 887	133 610	27 683	.	198 180
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	17 673	70 761	32 165	.	120 599
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	19 214	62 849	-4 482	.	77 581
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Cotisations des producteurs	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Paiements nets	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	6	.	.	.	.	.	.	.	6
Cotisations des producteurs	.	.	27	.	.	.	.	.	.	.	27
Paiements nets	.	.	-21	.	.	.	.	.	.	.	-21
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	4	.	6	.	.	.	36 887	133 610	27 683	.	198 190
Cotisations des producteurs	4	.	27	.	.	.	17 673	70 761	32 165	.	120 630
Paiements nets	0	.	-21	.	.	.	19 214	62 849	-4 482	.	77 560
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>4 642</b>	<b>15 963</b>	<b>7 367</b>	<b>8 540</b>	<b>573 754</b>	<b>143 409</b>	<b>313 786</b>	<b>345 650</b>	<b>382 209</b>	<b>29 579</b>	<b>1 824 899</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>28</b>	<b>4 722</b>	<b>1 488</b>	<b>5 395</b>	<b>160 146</b>	<b>90 404</b>	<b>92 286</b>	<b>169 445</b>	<b>120 236</b>	<b>8 126</b>	<b>652 276</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>4 614</b>	<b>11 241</b>	<b>5 879</b>	<b>3 145</b>	<b>413 608</b>	<b>53 005</b>	<b>221 500</b>	<b>176 205</b>	<b>261 973</b>	<b>21 453</b>	<b>1 172 623</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	63 629	110 986	0	0	0	0	174 615
Salaires	0	0	0	0	0	906	0	0	0	0	906
Intérêts	0	0	0	93	31 256	0	0	0	9 308	0	40 657
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	982	6 475	0	36 600	0	0	44 057
Engrais et chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	35 452	0	35 452
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	677	50	0	0	0	0	0	0	727
Total	0	0	677	143	95 867	118 367	0	36 600	44 760	0	296 414
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>4 638</b>	<b>15 963</b>	<b>8 038</b>	<b>8 683</b>	<b>669 621</b>	<b>261 776</b>	<b>276 899</b>	<b>248 640</b>	<b>399 286</b>	<b>29 579</b>	<b>1 923 123</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>24</b>	<b>4 722</b>	<b>1 461</b>	<b>5 395</b>	<b>160 146</b>	<b>90 404</b>	<b>74 613</b>	<b>98 684</b>	<b>88 071</b>	<b>8 126</b>	<b>531 646</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>4 614</b>	<b>11 241</b>	<b>6 577</b>	<b>3 288</b>	<b>509 475</b>	<b>171 372</b>	<b>202 286</b>	<b>149 956</b>	<b>311 215</b>	<b>21 453</b>	<b>1 391 477</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 1-15

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1995

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	3 924	763	2 304	66 315	-199	50 393	-254	54 635	986	178 867
Cotisations des producteurs	.	1 240	314	884	32 025	0	42 717	156	15 400	478	93 214
Paiements nets	.	2 684	449	1 420	34 290	-199	7 676	-410	39 235	508	85 653
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>											
	19	138	171	31	454	11 593	4 465	24 001	3 290	2 134	46 296
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-109	-319	-195	-3	-626
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-109	-319	-195	-3	-626
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	3 057	628	1 800	477	302 016	0	0	0	0	150	308 128
Cotisations des producteurs	0	0	172	128	104 210	0	0	0	0	83	104 593
Paiements nets	3 057	628	1 628	349	197 806	0	0	0	0	67	203 535
<b>Paiements stabilisation des prix</b>											
	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	-1	-11	-1	1 496	725	972	2 761	4 477	133	10 551
Cotisations des producteurs	.	-47	161	-7	2 861	-635	1 412	-198	-796	-86	2 665
Paiements nets	.	46	-172	6	-1 365	1 360	-440	2 959	5 273	219	7 886
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	1	1 864	292	5 902	38 154	25 818	36 825	139 740	54 650	3 479	306 725
Cotisations des producteurs	14	988	222	3 401	17 866	35 356	34 716	96 898	59 045	4 236	252 742
Paiements nets	-13	876	70	2 501	20 288	-9 538	2 109	42 842	-4 395	-757	53 983
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
	.	4 197	2 889	2 750	102 346	65 258	7 919	5 335	13 169	9 690	213 553
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	4	0	12	118	1 142	12	35	21	13	1 357
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	561	.	104	1 275	553	.	2 493
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	487	0	198	.	685
Aide à la production de veaux de vaches allaitantes	.	119	.	.	.	.	.	.	.	.	119
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	7	.	.	.	.	.	.	.	.	7
Aide au transport des porcs	.	.	.	150	.	.	.	.	.	.	150
Programme d'aide pour la sécheresse - sud-est de l'Alberta	.	.	.	.	.	.	.	.	16 294	.	16 294
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0
Programme provisoire de péréquation pour la production de viande rouge	.	.	.	.	.	.	.	2 017	.	.	2 017
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 467	1 467
Plan national de transition pour les porcs	.	362	417	207	14	7 068	4 138	2 218	5 160	576	20 160
PVYn Settlement	.	15 300	.	.	.	.	.	.	.	.	15 300
Programme temporaire d'aide financière de transition	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6 856	6 856
Programme d'aide aux dépôts du CSRN pour les éleveurs de bovins	.	.	266	.	.	.	.	.	.	.	266
Total, autres paiements	0	15 792	683	369	693	8 210	4 741	5 545	22 226	8 912	67 171
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>3 077</b>	<b>26 542</b>	<b>6 587</b>	<b>11 832</b>	<b>511 474</b>	<b>111 407</b>	<b>105 206</b>	<b>176 809</b>	<b>152 252</b>	<b>25 481</b>	<b>1 130 667</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>14</b>	<b>2 181</b>	<b>869</b>	<b>4 406</b>	<b>156 962</b>	<b>34 721</b>	<b>78 845</b>	<b>96 856</b>	<b>73 649</b>	<b>4 711</b>	<b>453 214</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>3 063</b>	<b>24 361</b>	<b>5 718</b>	<b>7 426</b>	<b>354 512</b>	<b>76 686</b>	<b>26 361</b>	<b>79 953</b>	<b>78 603</b>	<b>20 770</b>	<b>677 453</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-15 – suite

Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1995

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	14 898	134 714	25 126	.	174 738
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	18 117	80 788	34 460	.	133 365
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-3 219	53 926	-9 334	.	41 373
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paievements bruts	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Cotisations des producteurs	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Paievements nets	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paievements bruts	.	.	7	.	.	.	.	.	.	.	7
Cotisations des producteurs	.	.	26	.	.	.	.	.	.	.	26
Paievements nets	.	.	-19	.	.	.	.	.	.	.	-19
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paievements bruts	4	.	7	.	.	.	14 898	134 714	25 126	.	174 749
Cotisations des producteurs	3	.	26	.	.	.	18 117	80 788	34 460	.	133 394
Paievements nets	1	.	-19	.	.	.	-3 219	53 926	-9 334	.	41 355
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	3 081	26 542	6 594	11 832	511 474	111 407	120 104	311 523	177 378	25 481	1 305 416
Cotisations des producteurs	17	2 181	895	4 406	156 962	34 721	96 962	177 644	108 109	4 711	586 608
Paievements nets	3 064	24 361	5 699	7 426	354 512	76 686	23 142	133 879	69 269	20 770	718 808
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	61 359	108 504	0	0	0	0	169 863
Salaires	0	0	0	0	0	1 106	0	0	0	0	1 106
Intérêts	0	0	0	254	44 900	0	0	0	7 150	0	52 304
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	0	5 400	0	38 623	0	0	44 023
Engrais et chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	8 750	0	8 750
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	499	46	0	0	0	0	0	0	545
Total	0	0	499	300	106 259	115 010	0	38 623	15 900	0	276 591
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	3 077	26 542	7 086	12 132	617 733	226 417	105 206	215 432	168 152	25 481	1 407 258
Cotisations des producteurs	14	2 181	869	4 406	156 962	34 721	78 845	96 856	73 649	4 711	453 214
Paievements nets	3 063	24 361	6 217	7 726	460 771	191 696	26 361	118 576	94 503	20 770	954 044

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 1-16

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1996

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	1 492	247	1 083	11 589	563	8 580	145 381	8 164	-9	177 090
Cotisations des producteurs	.	420	18	766	0	0	14 307	112 191	428	40	128 170
Paiements nets	.	1 072	229	317	11 589	563	-5 727	33 190	7 736	-49	48 920
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	85	765	563	599	1 106	30 295	14 714	47 678	14 128	4 783	114 716
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-787	-2 308	-1 404	-28	-4 527
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-787	-2 308	-1 404	-28	-4 527
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	2 136	628	1 650	14	295 931	0	0	0	0	0	300 359
Cotisations des producteurs	0	0	525	399	117 950	0	0	0	0	0	118 874
Paiements nets	2 136	628	1 125	-385	177 981	0	0	0	0	0	181 485
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	0	0	80	39	14	17	-19	477	-1 069	-461
Cotisations des producteurs	.	0	0	23	31	6	1 353	6	205	0	1 624
Paiements nets	.	0	0	57	8	8	-1 336	-25	272	-1 069	-2 085
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	33	1 595	400	8 201	28 323	58 096	20 216	97 250	39 266	3 452	256 832
Cotisations des producteurs	10	1 127	296	2 531	18 513	32 042	38 715	102 776	51 423	3 886	251 319
Paiements nets	23	468	104	5 670	9 810	26 054	-18 499	-5 526	-12 157	-434	5 513
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	3 179	2 668	2 303	77 955	53 742	6 537	4 268	11 677	8 328	170 657
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	11	0	1 159	1 043	5	69	43	11	2 341
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	560	.	360	6 680	4 540	.	12 140
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	876	0	520	.	1 396
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	3	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Programme d'aide pour la sécheresse - sud-est de l'Alberta	.	.	.	.	.	.	.	.	61	.	61
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	.	.	.	.	.	.	.	.	.	145	145
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 080	1 080
Plan national de transition pour les porcs	.	0	0	0	0	13	19	0	2	0	34
Programme temporaire d'aide financière de transition	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 346	1 346
Programme d'aide aux dépôts du CSRN pour les éleveurs de bovins	.	.	220	.	.	.	.	.	.	.	220
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	4 519	4 687	7 128	5 544	1 932	66	.	.	.	14 178	38 054
Fonds de développement Canada-Alberta du secteur du porc	.	.	.	.	.	.	.	.	2 319	.	2 319
1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program	.	.	.	.	.	.	.	.	272	.	272
Lean Beef Program : Weaning Weight	.	111	.	.	.	.	.	.	.	.	111
Progr. spécial relatif aux pluies de juillet 1996	.	.	.	.	88	.	.	.	.	.	88
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	45 649	.	45 649
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	.	216	.	.	.	.	.	.	.	.	216
Total, autres paiements	4 519	5 017	7 359	5 544	3 739	1 122	1 260	6 749	53 406	16 760	105 475
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>6 773</b>	<b>12 676</b>	<b>12 887</b>	<b>17 824</b>	<b>418 682</b>	<b>143 832</b>	<b>50 537</b>	<b>298 999</b>	<b>125 714</b>	<b>32 217</b>	<b>1 120 141</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>10</b>	<b>1 547</b>	<b>839</b>	<b>3 719</b>	<b>136 494</b>	<b>32 048</b>	<b>54 375</b>	<b>214 973</b>	<b>52 056</b>	<b>3 926</b>	<b>499 987</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>6 763</b>	<b>11 129</b>	<b>12 048</b>	<b>14 105</b>	<b>282 188</b>	<b>111 784</b>	<b>-3 838</b>	<b>84 026</b>	<b>73 658</b>	<b>28 291</b>	<b>620 154</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-16 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1996

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	5 644	49 797	26 172	.	81 613
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	20 321	117 187	41 782	.	179 290
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-14 677	-67 390	-15 610	.	-97 677
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Cotisations des producteurs	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Paiements nets	-1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-1
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	48	.	.	.	.	.	.	.	48
Cotisations des producteurs	.	.	26	.	.	.	.	.	.	.	26
Paiements nets	.	.	22	.	.	.	.	.	.	.	22
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	2	.	48	.	.	.	5 644	49 797	26 172	.	81 663
Cotisations des producteurs	3	.	26	.	.	.	20 321	117 187	41 782	.	179 319
Paiements nets	-1	.	22	.	.	.	-14 677	-67 390	-15 610	.	-97 656
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>6 775</b>	<b>12 676</b>	<b>12 935</b>	<b>17 824</b>	<b>418 682</b>	<b>143 832</b>	<b>56 181</b>	<b>348 796</b>	<b>151 886</b>	<b>32 217</b>	<b>1 201 804</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>13</b>	<b>1 547</b>	<b>865</b>	<b>3 719</b>	<b>136 494</b>	<b>32 048</b>	<b>74 696</b>	<b>332 160</b>	<b>93 838</b>	<b>3 926</b>	<b>679 306</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>6 762</b>	<b>11 129</b>	<b>12 070</b>	<b>14 105</b>	<b>282 188</b>	<b>111 784</b>	<b>-18 515</b>	<b>16 636</b>	<b>58 048</b>	<b>28 291</b>	<b>522 498</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	49 382	106 457	0	0	0	0	155 839
Salaires	0	0	0	0	0	893	0	0	0	0	893
Intérêts	0	0	0	252	33 778	0	0	0	8 108	0	42 138
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	0	6 418	0	36 135	0	0	42 553
Engrais et chaux	0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	152
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	62	35	0	0	0	0	0	0	97
Total	0	0	214	287	83 160	113 768	0	36 135	8 108	0	241 672
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>6 773</b>	<b>12 676</b>	<b>13 101</b>	<b>18 111</b>	<b>501 842</b>	<b>257 600</b>	<b>50 537</b>	<b>335 134</b>	<b>133 822</b>	<b>32 217</b>	<b>1 361 813</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>10</b>	<b>1 547</b>	<b>839</b>	<b>3 719</b>	<b>136 494</b>	<b>32 048</b>	<b>54 375</b>	<b>214 973</b>	<b>52 056</b>	<b>3 926</b>	<b>499 987</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>6 763</b>	<b>11 129</b>	<b>12 262</b>	<b>14 392</b>	<b>365 348</b>	<b>225 552</b>	<b>-3 838</b>	<b>120 161</b>	<b>81 766</b>	<b>28 291</b>	<b>861 826</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 1-17

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1997

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	0	0	0	6 151	0	15 829	-667	21 487	1 656	44 456
Cotisations des producteurs	.	12	0	0	0	0	137	59	29	20	257
Paiements nets	.	-12	0	0	6 151	0	15 692	-726	21 458	1 636	44 199
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	64	2 180	509	1 234	1 790	34 318	20 065	65 109	22 773	5 280	153 322
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-101	-297	-181	-3	-582
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-101	-297	-181	-3	-582
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	1 662	621	103	134	168 326	0	0	0	0	0	170 846
Cotisations des producteurs	0	0	431	238	109 547	0	0	0	0	0	110 216
Paiements nets	1 662	621	-328	-104	58 779	0	0	0	0	0	60 630
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	0	650	1 109	0	-29	0	-45	3 895	-3	5 577
Cotisations des producteurs	.	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	-1
Paiements nets	.	0	650	1 109	0	-29	0	-45	3 896	-3	5 578
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	137	1 481	725	3 188	39 075	47 154	32 682	84 899	80 395	12 985	302 721
Cotisations des producteurs	18	965	297	1 761	19 923	36 403	39 223	91 375	60 651	1 869	252 485
Paiements nets	119	516	428	1 427	19 152	10 751	-6 541	-6 476	19 744	11 116	50 236
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	2 064	3 633	2 746	59 615	53 284	4 528	3 404	9 121	8 215	146 610
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	5	0	2	7	1 167	1 087	40	4	16	13	2 341
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	430	.	368	5 754	4 518	.	11 070
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	1 971	0	4 501	.	6 472
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	12	.	.	.	.	.	.	.	.	12
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	20	20
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	4 147	350	2 304	2 736	2 265	357	.	.	.	4 387	16 546
Fonds de développement Canada-Alberta du secteur du porc	.	.	.	.	.	.	.	.	14	.	14
1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program	.	.	.	.	.	.	.	.	53	.	53
Lean Beef Program : Weaning Weight	.	111	.	.	.	.	.	.	.	.	111
Progr. spécial relatif aux pluies de juillet 1996	.	.	.	.	61	.	.	.	.	.	61
Programme d'aide pour la mise en commun des frais de transport	.	.	.	.	.	.	53 359	49 563	.	.	102 922
Indemnités des dommages causés par le gros gibier	.	.	.	.	.	.	.	6 133	.	.	6 133
Programme redémarrage de diversification de l'économie de l'Ouest	.	.	.	.	.	.	4 600	.	.	.	4 600
Plan national de transition pour les pommes	.	.	529	.	1 913	.	.	.	.	.	2 442
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	.	.	.	.	.	.	2 000	.	.	.	2 000
1997 Special Transitional Payment	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 007	1 007
Programme de rétablissement des cultures	.	.	.	.	.	.	752	.	.	.	752
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	416	.	.	.	.	416
Prog. de reconstruction économique temp. - pluies 1996	.	.	.	.	166	.	.	.	.	.	166
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	56 386	.	56 386
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	.	1 170	.	.	.	.	.	.	.	.	1 170
Total, autres paiements	4 152	1 643	2 835	2 743	6 002	1 860	63 090	61 454	65 488	5 427	214 694
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>6 015</b>	<b>7 989</b>	<b>8 455</b>	<b>11 154</b>	<b>280 959</b>	<b>136 587</b>	<b>136 093</b>	<b>213 857</b>	<b>202 978</b>	<b>33 557</b>	<b>1 037 644</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>18</b>	<b>977</b>	<b>728</b>	<b>1 999</b>	<b>129 470</b>	<b>36 403</b>	<b>39 360</b>	<b>91 434</b>	<b>60 679</b>	<b>1 889</b>	<b>362 957</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>5 997</b>	<b>7 012</b>	<b>7 727</b>	<b>9 155</b>	<b>151 489</b>	<b>100 184</b>	<b>96 733</b>	<b>122 423</b>	<b>142 299</b>	<b>31 668</b>	<b>674 687</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-17 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1997

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	5 926	50 391	14 751	.	71 068
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	17 224	103 387	34 616	.	155 227
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-11 298	-52 996	-19 865	.	-84 159
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Cotisations des producteurs	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Paiements nets	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	45	.	.	.	.	.	.	.	45
Cotisations des producteurs	.	.	18	.	.	.	.	.	.	.	18
Paiements nets	.	.	27	.	.	.	.	.	.	.	27
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	2	.	45	.	.	.	5 926	50 391	14 751	.	71 115
Cotisations des producteurs	2	.	18	.	.	.	17 224	103 387	34 616	.	155 247
Paiements nets	0	.	27	.	.	.	-11 298	-52 996	-19 865	.	-84 132
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>6 017</b>	<b>7 989</b>	<b>8 500</b>	<b>11 154</b>	<b>280 959</b>	<b>136 587</b>	<b>142 019</b>	<b>264 248</b>	<b>217 729</b>	<b>33 557</b>	<b>1 108 759</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>20</b>	<b>977</b>	<b>746</b>	<b>1 999</b>	<b>129 470</b>	<b>36 403</b>	<b>56 584</b>	<b>194 821</b>	<b>95 295</b>	<b>1 889</b>	<b>518 204</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>5 997</b>	<b>7 012</b>	<b>7 754</b>	<b>9 155</b>	<b>151 489</b>	<b>100 184</b>	<b>85 435</b>	<b>69 427</b>	<b>122 434</b>	<b>31 668</b>	<b>590 555</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	49 601	108 883	0	0	0	0	158 484
Salaires	0	0	0	0	0	1 983	0	0	0	0	1 983
Intérêts	0	0	0	218	14 798	0	0	0	7 370	0	22 386
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	0	5 605	0	38 860	0	0	44 465
Engrais et chaux	0	0	178	0	0	0	0	0	0	0	178
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	19	80	26	0	0	0	0	0	0	125
Total	0	19	258	244	64 399	116 471	0	38 860	7 370	0	227 621
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>6 015</b>	<b>8 008</b>	<b>8 713</b>	<b>11 398</b>	<b>345 358</b>	<b>253 058</b>	<b>136 093</b>	<b>252 717</b>	<b>210 348</b>	<b>33 557</b>	<b>1 265 265</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>18</b>	<b>977</b>	<b>728</b>	<b>1 999</b>	<b>129 470</b>	<b>36 403</b>	<b>39 360</b>	<b>91 434</b>	<b>60 679</b>	<b>1 889</b>	<b>362 957</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>5 997</b>	<b>7 031</b>	<b>7 985</b>	<b>9 399</b>	<b>215 888</b>	<b>216 655</b>	<b>96 733</b>	<b>161 283</b>	<b>149 669</b>	<b>31 668</b>	<b>902 308</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.



Tableau 1-18

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1998

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Régime d'assurance du revenu brut (RARB)</b>											
Paiements bruts	.	0	0	0	0	0	36	-378	0	0	-342
Cotisations des producteurs	.	0	0	0	0	0	29	27	0	0	56
Paiements nets	.	0	0	0	0	0	7	-405	0	0	-398
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	116	4 513	1 722	613	4 024	76 002	29 678	105 053	38 269	8 734	268 724
<b>Loi - stabilisation du grain de l'Ouest</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	-40	-116	-71	-1	-228
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-40	-116	-71	-1	-228
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	1 141	7 790	427	498 589	0	0	0	0	0	507 947
Cotisations des producteurs	0	0	664	0	106 695	0	0	0	0	0	107 359
Paiements nets	0	1 141	7 126	427	391 894	0	0	0	0	0	400 588
<b>Paiements tripartites</b>											
Paiements bruts	.	0	0	0	-3	-3	-2	-3	-13	-2	-26
Cotisations des producteurs	.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	.	0	0	0	-3	-3	-2	-3	-13	-2	-26
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	10	754	888	1 417	17 307	51 329	39 948	95 478	103 327	7 898	318 356
Cotisations des producteurs	9	813	312	781	20 075	40 446	39 231	77 607	62 778	2 173	244 225
Paiements nets	1	-59	576	636	-2 768	10 883	717	17 871	40 549	5 725	74 131
<b>Subvention aux produits laitiers</b>											
.	.	1 898	3 323	2 499	54 536	47 364	3 965	2 734	7 711	8 083	132 113
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	5	2 054	1 635	522	28	61	35	4 340
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	1 000	.	210	554	937	.	2 701
Dédommagement pour les pertes de cultures	16	.	.	.	0	.	768	0	1 987	.	2 771
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	7	.	.	.	.	.	.	.	.	7
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	227	1 272	0	0	0	0	.	.	.	0	1 499
1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program	.	.	.	.	.	.	.	.	82	.	82
Lean Beef Program : Weaning Weight	.	115	.	.	.	.	.	.	.	.	115
Progr. spécial relatif aux pluies de juillet 1996	.	.	.	.	12	.	.	.	.	.	12
Indemnités des dommages causés par le gros gibier	.	.	.	.	.	.	.	577	.	.	577
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	.	.	.	.	.	.	11 500	.	.	.	11 500
1997 Special Transitional Payment	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	6
Programme de rétablissement des cultures	.	.	.	.	.	.	156	.	.	.	156
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	15 071	.	.	.	.	15 071
Prog. de reconstruction économique temp. - pluies 1996	.	.	.	.	95	.	.	.	.	.	95
Progr. relatif au verglas de 1998	.	.	.	.	14 829	.	.	.	.	.	14 829
Secours aux sinistrés de l'est de l'Ontario	.	.	.	.	.	9 643	.	.	.	.	9 643
Hog Stabilization Fund N.B.	.	.	.	797	.	.	.	.	.	.	797
Programme de relance après la tempête de verglas	.	.	.	.	493	.	.	.	.	.	493
Beef Performance Program	.	.	365	.	.	.	.	.	.	.	365
South-Western Alberta Grass Fire Disaster Recovery Program	.	.	.	.	.	.	.	.	323	.	323
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	63 215	.	63 215
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	.	1 431	.	.	.	.	.	.	.	.	1 431
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	9 059	9 059
Total, autres paiements	243	2 825	365	802	18 483	26 349	13 156	1 159	66 605	9 100	139 087
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>369</b>	<b>11 131</b>	<b>14 088</b>	<b>5 758</b>	<b>592 936</b>	<b>201 041</b>	<b>86 741</b>	<b>203 927</b>	<b>215 828</b>	<b>33 812</b>	<b>1 365 631</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>9</b>	<b>813</b>	<b>976</b>	<b>781</b>	<b>126 770</b>	<b>40 446</b>	<b>39 260</b>	<b>77 634</b>	<b>62 778</b>	<b>2 173</b>	<b>351 640</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>360</b>	<b>10 318</b>	<b>13 112</b>	<b>4 977</b>	<b>466 166</b>	<b>160 595</b>	<b>47 481</b>	<b>126 293</b>	<b>153 050</b>	<b>31 639</b>	<b>1 013 991</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-18 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1998

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	5 343	31 246	19 266	.	55 855
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	19 242	92 994	28 977	.	141 213
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-13 899	-61 748	-9 711	.	-85 358
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Cotisations des producteurs	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
Paiements nets	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	55	.	.	.	.	.	.	.	55
Cotisations des producteurs	.	.	17	.	.	.	.	.	.	.	17
Paiements nets	.	.	38	.	.	.	.	.	.	.	38
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	3	.	55	.	.	.	5 343	31 246	19 266	.	55 913
Cotisations des producteurs	0	.	17	.	.	.	19 242	92 994	28 977	.	141 230
Paiements nets	3	.	38	.	.	.	-13 899	-61 748	-9 711	.	-85 317
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>372</b>	<b>11 131</b>	<b>14 143</b>	<b>5 758</b>	<b>592 936</b>	<b>201 041</b>	<b>92 084</b>	<b>235 173</b>	<b>235 094</b>	<b>33 812</b>	<b>1 421 544</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>9</b>	<b>813</b>	<b>993</b>	<b>781</b>	<b>126 770</b>	<b>40 446</b>	<b>58 502</b>	<b>170 628</b>	<b>91 755</b>	<b>2 173</b>	<b>492 870</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>363</b>	<b>10 318</b>	<b>13 150</b>	<b>4 977</b>	<b>466 166</b>	<b>160 595</b>	<b>33 582</b>	<b>64 545</b>	<b>143 339</b>	<b>31 639</b>	<b>928 674</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	51 762	350	0	0	0	0	52 112
Salaires	0	0	0	0	0	2 850	0	0	0	0	2 850
Intérêts	0	0	3 004	211	15 912	0	0	0	4 956	0	24 083
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	0	5 085	0	34 725	0	0	39 810
Engrais et chaux	0	0	194	0	0	0	0	0	0	0	194
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	34	100	26	0	0	0	0	0	0	160
Total	0	34	3 298	237	67 674	8 285	0	34 725	4 956	0	119 209
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>369</b>	<b>11 165</b>	<b>17 386</b>	<b>5 995</b>	<b>660 610</b>	<b>209 326</b>	<b>86 741</b>	<b>238 652</b>	<b>220 784</b>	<b>33 812</b>	<b>1 484 840</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>9</b>	<b>813</b>	<b>976</b>	<b>781</b>	<b>126 770</b>	<b>40 446</b>	<b>39 260</b>	<b>77 634</b>	<b>62 778</b>	<b>2 173</b>	<b>351 640</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>360</b>	<b>10 352</b>	<b>16 410</b>	<b>5 214</b>	<b>533 840</b>	<b>168 880</b>	<b>47 481</b>	<b>161 018</b>	<b>158 006</b>	<b>31 639</b>	<b>1 133 200</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 1-19

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1999

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	115	5 842	2 174	932	5 194	109 107	58 267	187 785	65 656	9 846	444 918
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	1 029	6 954	0	564 793	0	0	0	0	0	572 776
Cotisations des producteurs	0	0	1 546	0	152 173	0	0	0	0	0	153 719
Paiements nets	0	1 029	5 408	0	412 620	0	0	0	0	0	419 057
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	165	2 204	711	961	8 560	28 644	29 668	117 747	45 967	4 917	239 544
Cotisations des producteurs	8	1 137	323	540	21 107	35 458	27 758	68 854	57 077	2 325	214 587
Paiements nets	157	1 067	388	421	-12 547	-6 814	1 910	48 893	-11 110	2 592	24 957
<b>Subvention aux produits laitiers</b>		1 480	2 485	1 940	42 726	36 487	3 137	2 252	6 636	6 509	103 652
<b>Autres paiements</b>											
Loi - stabilisation du grain de l'Ouest	.	.	.	.	.	.	-6	-16	-9	0	-31
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)	.	0	0	0	0	0	-43	-183	0	0	-226
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 701	2 693	71	112	387	85	5 049
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	783	.	365	3 455	1 513	.	6 116
Dédommagement pour les pertes de cultures	30	.	.	.	0	.	512	852	516	.	1 910
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	8	.	.	.	.	.	.	.	.	8
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5 316	5 316
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	0	108	0	0	0	0	.	.	.	0	108
Lean Beef Program : Weaning Weight	.	79	.	.	.	.	.	.	.	.	79
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	.	.	.	.	.	.	2 500	.	.	.	2 500
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	74 844	.	.	.	.	74 844
Progr. relatif au verglas de 1998	.	.	.	.	27 251	.	.	.	.	.	27 251
Secours aux sinistrés de l'est de l'Ontario	.	.	.	.	.	3 284	.	.	.	.	3 284
Hog Stabilization Fund N.B.	.	.	.	673	.	.	.	.	.	.	673
Programme de relance après la tempête de verglas	.	.	.	.	2 003	.	.	.	.	.	2 003
Beef Performance Program	.	.	313	.	.	.	.	.	.	.	313
1999 MFDAP Unseeded Acreage	.	.	.	.	.	.	55 836	.	.	.	55 836
Can.-Sask. 1999 Unseeded Acreage	.	.	.	.	.	.	.	7 726	.	.	7 726
1999 MFDAP Custom Seeding	.	.	.	.	.	.	5 645	.	.	.	5 645
1999 MFDAP Forage Restoration	.	.	.	.	.	.	3 038	.	.	.	3 038
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	.	.	.	.	-5	-5	2 421	-4	-17	-2	2 388
1999 MFDAP Hay Shortfall	.	.	.	.	.	.	2 185	.	.	.	2 185
Swine Processing Enhancing Program	.	.	.	1 003	.	.	.	.	.	.	1 003
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	165	.	.	.	165
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	78 921	.	78 921
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	.	1 339	.	.	.	.	.	.	.	.	1 339
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	14 141	14 141
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	.	.	.	.	.	77 885	.	.	.	.	77 885
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	39	6 607	1 880	342	80	.	42 183	113 552	2 352	0	167 035
<b>Total, autres paiements</b>	69	8 141	2 193	2 018	31 813	158 701	114 872	125 494	83 663	19 540	546 504
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>349</b>	<b>18 696</b>	<b>14 517</b>	<b>5 851</b>	<b>653 086</b>	<b>332 939</b>	<b>205 944</b>	<b>433 278</b>	<b>201 922</b>	<b>40 812</b>	<b>1 907 394</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>8</b>	<b>1 137</b>	<b>1 869</b>	<b>540</b>	<b>173 280</b>	<b>35 458</b>	<b>27 758</b>	<b>68 854</b>	<b>57 077</b>	<b>2 325</b>	<b>368 306</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>341</b>	<b>17 559</b>	<b>12 648</b>	<b>5 311</b>	<b>479 806</b>	<b>297 481</b>	<b>178 186</b>	<b>364 424</b>	<b>144 845</b>	<b>38 487</b>	<b>1 539 088</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-19 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 1999

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	10 073	42 230	16 325	.	68 628
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	15 450	77 897	24 925	.	118 272
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-5 377	-35 667	-8 600	.	-49 644
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Cotisations des producteurs	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Paiements nets	-2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-2
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	11	.	.	.	.	.	.	.	11
Cotisations des producteurs	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	1
Paiements nets	.	.	10	.	.	.	.	.	.	.	10
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	1	.	11	.	.	.	10 073	42 230	16 325	.	68 640
Cotisations des producteurs	3	.	1	.	.	.	15 450	77 897	24 925	.	118 276
Paiements nets	-2	.	10	.	.	.	-5 377	-35 667	-8 600	.	-49 636
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>350</b>	<b>18 696</b>	<b>14 528</b>	<b>5 851</b>	<b>653 086</b>	<b>332 939</b>	<b>216 017</b>	<b>475 508</b>	<b>218 247</b>	<b>40 812</b>	<b>1 976 034</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>11</b>	<b>1 137</b>	<b>1 870</b>	<b>540</b>	<b>173 280</b>	<b>35 458</b>	<b>43 208</b>	<b>146 751</b>	<b>82 002</b>	<b>2 325</b>	<b>486 582</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>339</b>	<b>17 559</b>	<b>12 658</b>	<b>5 311</b>	<b>479 806</b>	<b>297 481</b>	<b>172 809</b>	<b>328 757</b>	<b>136 245</b>	<b>38 487</b>	<b>1 489 452</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	60 495	0	0	0	0	0	60 495
Salaires	0	0	0	0	0	2 946	0	0	0	0	2 946
Intérêts	0	0	3 001	303	16 380	0	0	0	4 010	0	23 694
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburants	0	0	0	0	0	5 028	0	34 849	0	0	39 877
Engrais et chaux	0	0	160	0	0	0	0	0	0	0	160
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	96	100	31	0	0	0	0	0	0	227
Total	0	96	3 261	334	76 875	7 974	0	34 849	4 010	0	127 399
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>349</b>	<b>18 792</b>	<b>17 778</b>	<b>6 186</b>	<b>729 961</b>	<b>340 913</b>	<b>205 944</b>	<b>468 127</b>	<b>205 932</b>	<b>40 812</b>	<b>2 034 793</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>8</b>	<b>1 137</b>	<b>1 869</b>	<b>540</b>	<b>173 280</b>	<b>35 458</b>	<b>27 758</b>	<b>68 854</b>	<b>57 077</b>	<b>2 325</b>	<b>368 306</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>341</b>	<b>17 655</b>	<b>15 909</b>	<b>5 646</b>	<b>556 681</b>	<b>305 455</b>	<b>178 186</b>	<b>399 273</b>	<b>148 855</b>	<b>38 487</b>	<b>1 666 487</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

Tableau 1-20

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2000

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	136	6 266	1 731	1 289	7 633	109 730	61 628	186 722	71 853	9 233	456 221
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	598	722	0	409 860	0	0	0	0	0	411 180
Cotisations des producteurs	0	0	408	0	159 738	0	0	0	0	0	160 146
Paiements nets	0	598	314	0	250 122	0	0	0	0	0	251 034
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	77	2 878	431	1 294	80 121	71 749	53 954	116 510	116 001	8 367	451 382
Cotisations des producteurs	4	1 071	300	429	20 248	31 655	29 071	59 062	39 871	2 371	184 082
Paiements nets	73	1 807	131	865	59 873	40 094	24 883	57 448	76 130	5 996	267 300
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	1 022	1 759	1 368	30 393	25 934	2 167	1 553	4 182	4 288	72 666
<b>Autres paiements</b>											
Loi - stabilisation du grain de l'Ouest	.	.	.	.	.	.	-32	-92	-56	0	-180
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)	.	0	0	0	0	0	-1	-87	0	0	-88
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 915	830	62	3 959	1 429	331	8 526
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	1 048	.	697	3 179	2 991	.	7 915
Dédommagement pour les pertes de cultures	7	.	.	.	0	.	632	973	1 624	.	3 236
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	0	.	.	.	.	.	.	.	.	0
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 554	3 554
Lean Beef Program : Weaning Weight	.	50	.	.	.	.	.	.	.	.	50
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	135 849	.	135 849
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	.	10	.	.	.	.	.	.	.	.	10
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	127 244	.	.	.	.	127 244
Progr. relatif au verglas de 1998	.	.	.	.	3 684	.	.	.	.	.	3 684
Programme de relance après la tempête de verglas	.	.	.	.	464	.	.	.	.	.	464
Beef Performance Program	.	.	504	.	.	.	.	.	.	.	504
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6 630	6 630
1999 MFDAP Unseeded Acreage	.	.	.	.	.	.	950	.	.	.	950
Can.-Sask. 1999 Unseeded Acreage	.	.	.	.	.	.	.	1 140	.	.	1 140
1999 MFDAP Custom Seeding	.	.	.	.	.	.	151	.	.	.	151
1999 MFDAP Forage Restoration	.	.	.	.	.	.	944	.	.	.	944
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	.	.	.	.	-4	-4	-1	-6	-17	-1	-33
1999 MFDAP Hay Shortfall	.	.	.	.	.	.	929	.	.	.	929
Swine Processing Enhancing Program	.	.	.	394	.	.	.	.	.	.	394
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	197	.	.	.	197
Alberta Farm Income Assistance Program	.	.	.	.	.	.	.	.	309 357	.	309 357
Prog. Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement	.	.	.	.	.	.	.	259 665	.	.	259 665
Prog. Canada-Manitoba relatif à l'ajustement	.	.	.	.	.	.	100 007	.	.	.	100 007
Weather-Related Loss Provision Program	.	.	5 000	.	.	.	.	.	.	.	5 000
Transportation Adjustment Fund (TAF)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 335	1 335
Aide aux exploitations ovines affectées par la tremblante	.	.	.	.	1 000	.	.	.	.	.	1 000
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	.	.	.	.	.	86 795	.	.	.	.	86 795
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	148	6 101	1 817	1 457	5 369	.	45 101	108 574	19 346	4 656	192 569
SIR Clean up and Compliance Grant	.	.	.	.	.	.	.	.	.	151	151
Beef Quality Incentive Program	.	29	.	.	.	.	.	.	.	.	29
Beef Quality Marketing Initiative	.	.	.	18	.	.	.	.	.	.	18
<b>Total, autres paiements</b>	155	6 190	7 321	1 869	13 476	214 865	149 636	377 305	470 523	16 656	1 257 996
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	368	16 954	11 964	5 820	541 483	422 278	267 385	682 090	662 559	38 544	2 649 445
<b>Cotisations des producteurs</b>	4	1 071	708	429	179 986	31 655	29 071	59 062	39 871	2 371	344 228
<b>Paiements nets</b>	364	15 883	11 256	5 391	361 497	390 623	238 314	623 028	622 688	36 173	2 305 217

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-20 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2000

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	19 708	94 537	45 009	.	159 254
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	16 594	75 483	23 283	.	115 360
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	3 114	19 054	21 726	.	43 894
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
Cotisations des producteurs	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Paiements nets	-3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-3
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	5	.	.	.	.	.	.	.	5
Cotisations des producteurs	.	.	20	.	.	.	.	.	.	.	20
Paiements nets	.	.	-15	.	.	.	.	.	.	.	-15
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	5	.	.	.	19 708	94 537	45 009	.	159 259
Cotisations des producteurs	3	.	20	.	.	.	16 594	75 483	23 283	.	115 383
Paiements nets	-3	.	-15	.	.	.	3 114	19 054	21 726	.	43 876
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>368</b>	<b>16 954</b>	<b>11 969</b>	<b>5 820</b>	<b>541 483</b>	<b>422 278</b>	<b>287 093</b>	<b>776 627</b>	<b>707 568</b>	<b>38 544</b>	<b>2 808 704</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>7</b>	<b>1 071</b>	<b>728</b>	<b>429</b>	<b>179 986</b>	<b>31 655</b>	<b>45 665</b>	<b>134 545</b>	<b>63 154</b>	<b>2 371</b>	<b>459 611</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>361</b>	<b>15 883</b>	<b>11 241</b>	<b>5 391</b>	<b>361 497</b>	<b>390 623</b>	<b>241 428</b>	<b>642 082</b>	<b>644 414</b>	<b>36 173</b>	<b>2 349 093</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	63 799	0	0	650	0	0	64 449
Salaires	0	0	0	0	0	2 329	0	0	0	0	2 329
Intérêts	0	0	451	300	15 696	0	0	0	6 109	0	22 556
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 700	0	2 700
Carburants	0	0	0	0	0	3 885	0	34 997	0	0	38 882
Engrais et chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Total	0	40	451	300	79 495	6 214	0	35 647	8 809	0	130 956
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>368</b>	<b>16 994</b>	<b>12 415</b>	<b>6 120</b>	<b>620 978</b>	<b>428 492</b>	<b>267 385</b>	<b>717 737</b>	<b>671 368</b>	<b>38 544</b>	<b>2 780 401</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>4</b>	<b>1 071</b>	<b>708</b>	<b>429</b>	<b>179 986</b>	<b>31 655</b>	<b>29 071</b>	<b>59 062</b>	<b>39 871</b>	<b>2 371</b>	<b>344 228</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>364</b>	<b>15 923</b>	<b>11 707</b>	<b>5 691</b>	<b>440 992</b>	<b>396 837</b>	<b>238 314</b>	<b>658 675</b>	<b>631 497</b>	<b>36 173</b>	<b>2 436 173</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

Tableau 1-21

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2001

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	168	6 945	2 888	2 059	8 146	122 008	58 642	166 914	65 883	8 058	441 711
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	482	0	0	515 994	0	0	0	0	0	516 476
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	136 547	0	0	0	0	0	136 547
Paiements nets	0	482	0	0	379 447	0	0	0	0	0	379 929
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	132	6 746	852	750	74 633	218 699	86 492	296 841	222 212	10 232	917 589
Cotisations des producteurs	9	1 253	323	377	20 233	38 102	29 867	70 907	56 652	2 655	220 378
Paiements nets	123	5 493	529	373	54 400	180 597	56 625	225 934	165 560	7 577	697 211
<b>Subvention aux produits laitiers</b>		583	999	768	17 434	14 704	1 277	881	2 573	2 666	41 885
<b>Autres paiements</b>											
Loi - stabilisation du grain de l'Ouest							-19	-55	-34	0	-108
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)		0	0	0	0	0	7 796	-111	0	0	7 685
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	4	1 890	679	392	22 243	580	95	25 883
Dégâts causés par la sauvagine					427		492	714	1 117		2 750
Dédommagement pour les pertes de cultures	7				0		1 455	763	2 550		4 775
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut		5									5
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)										1 296	1 296
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes									124 605		124 605
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles		0									0
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)						121 853					121 853
Progr. relatif au verglas de 1998					25						25
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)										3 199	3 199
Can.-Sask. 1999 Unseeded Acreage								-1			-1
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail					-4	-4	-1	-1	-9	-1	-20
Swine Processing Enhancing Program				85							85
Livestock Predation Compensation Program							250				250
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario						52 900					52 900
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	350	449	2 765	2 038	3 860		100 370	183 611	4 328	9 411	307 182
Alberta Farm Income Assistance Program									98 193		98 193
Prog. Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement								416			416
Prog. Canada-Manitoba relatif à l'ajustement							307				307
Weather-Related Loss Provision Program			5 303								5 303
Transportation Adjustment Fund (TAF)										0	0
SIR Clean up and Compliance Grant										8	8
Beef Quality Incentive Program		120									120
Beef Quality Marketing Initiative				30							30
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole									276 486		276 486
Le programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière								200 088			200 088
Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2							92 088				92 088
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ont.						91 000					91 000
Paiement dans le cadre du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux						68 000					68 000
Paiement dans le programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles						31 000					31 000
Potato Diversion Program		27 866									27 866
Programme d'aide Canada-Colombie-Britannique										21 990	21 990
Programme de couvert végétal								7 249			7 249
Farm Income Adjustment Program		4 876									4 876
Potato Disposal Adjustment Program		4 600									4 600
Programme de soutien des revenus agricoles			3 677								3 677
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	53	5 870	884	678	1 511		17 223	53 332		2 909	82 460
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe						56 336					56 336
<b>Total, autres paiements</b>	410	43 786	12 629	2 835	7 709	421 764	220 353	468 248	507 816	38 907	1 724 457
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	710	58 542	17 368	6 412	623 916	777 175	366 764	932 884	798 484	59 863	3 642 118
<b>Cotisations des producteurs</b>	9	1 253	323	377	156 780	38 102	29 867	70 907	56 652	2 655	356 925
<b>Paiements nets</b>	701	57 289	17 045	6 035	467 136	739 073	336 897	861 977	741 832	57 208	3 285 193

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-21 – suite

Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2001

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	15 383	87 331	20 943	.	123 657
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	17 480	76 859	25 298	.	119 637
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-2 097	10 472	-4 355	.	4 020
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paievements bruts	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Cotisations des producteurs	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Paievements nets	-1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-1
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paievements bruts	.	.	163	.	.	.	.	.	.	.	163
Cotisations des producteurs	.	.	20	.	.	.	.	.	.	.	20
Paievements nets	.	.	143	.	.	.	.	.	.	.	143
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paievements bruts	2	.	163	.	.	.	15 383	87 331	20 943	.	123 822
Cotisations des producteurs	3	.	20	.	.	.	17 480	76 859	25 298	.	119 660
Paievements nets	-1	.	143	.	.	.	-2 097	10 472	-4 355	.	4 162
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paievements bruts</b>	<b>712</b>	<b>58 542</b>	<b>17 531</b>	<b>6 412</b>	<b>623 916</b>	<b>777 175</b>	<b>382 147</b>	<b>1 020 215</b>	<b>819 427</b>	<b>59 863</b>	<b>3 765 940</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>12</b>	<b>1 253</b>	<b>343</b>	<b>377</b>	<b>156 780</b>	<b>38 102</b>	<b>47 347</b>	<b>147 766</b>	<b>81 950</b>	<b>2 655</b>	<b>476 585</b>
<b>Paievements nets</b>	<b>700</b>	<b>57 289</b>	<b>17 188</b>	<b>6 035</b>	<b>467 136</b>	<b>739 073</b>	<b>334 800</b>	<b>872 449</b>	<b>737 477</b>	<b>57 208</b>	<b>3 289 355</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	71 419	0	0	29 222	0	0	100 641
Salaires	0	0	0	0	0	2 280	0	0	0	0	2 280
Intérêts	0	0	803	305	15 624	0	0	0	5 588	0	22 320
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	13 000
Carburants	0	0	0	0	0	3 018	0	1 824	0	0	4 842
Engrais et chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Total	0	40	803	305	87 043	5 298	0	31 046	18 588	0	143 123
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paievements bruts</b>	<b>710</b>	<b>58 582</b>	<b>18 171</b>	<b>6 717</b>	<b>710 959</b>	<b>782 473</b>	<b>366 764</b>	<b>963 930</b>	<b>817 072</b>	<b>59 863</b>	<b>3 785 241</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>9</b>	<b>1 253</b>	<b>323</b>	<b>377</b>	<b>156 780</b>	<b>38 102</b>	<b>29 867</b>	<b>70 907</b>	<b>56 652</b>	<b>2 655</b>	<b>356 925</b>
<b>Paievements nets</b>	<b>701</b>	<b>57 329</b>	<b>17 848</b>	<b>6 340</b>	<b>554 179</b>	<b>744 371</b>	<b>336 897</b>	<b>893 023</b>	<b>760 420</b>	<b>57 208</b>	<b>3 428 316</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.



Tableau 1-22

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2002

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	271	8 539	6 088	3 544	10 674	169 790	77 725	216 423	110 424	12 207	615 685
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	387	0	0	395 286	0	0	0	0	0	395 673
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	55 742	0	0	0	0	0	55 742
Paiements nets	0	387	0	0	339 544	0	0	0	0	0	339 931
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	180	5 878	482	630	42 100	218 983	76 585	580 148	477 319	4 742	1 407 047
Cotisations des producteurs	19	1 724	372	311	26 600	45 965	33 461	81 548	104 198	3 151	297 349
Paiements nets	161	4 154	110	319	15 500	173 018	43 124	498 600	373 121	1 591	1 109 698
<b>Subvention aux produits laitiers</b>	.	137	210	167	3 628	3 190	258	174	516	478	8 758
<b>Autres paiements</b>											
Loi - stabilisation du grain de l'Ouest	.	.	.	.	.	.	-1	-2	-3	0	-6
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)	.	0	0	0	0	0	5	5	0	0	10
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 214	746	30	4 004	799	217	7 010
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	1 050	.	435	1 691	1 660	.	4 836
Dédommagement pour les pertes de cultures	22	.	.	.	0	.	652	1 032	1 822	.	3 528
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	.	7	.	.	.	.	.	.	.	.	7
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 182	1 182
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	114 294	.	114 294
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	.	0	.	.	.	.	.	.	.	.	0
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	100 977	.	.	.	.	100 977
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4 519	4 519
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	.	.	.	.	-3	-3	-1	-2	-14	-1	-24
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	337	.	.	.	337
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	.	.	.	.	.	63	.	.	.	.	63
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	0	0	0	0	87	.	0	0	0	3	90
Alberta Farm Income Assistance Program	.	.	.	.	.	.	.	.	31 453	.	31 453
Prog. Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	2
Weather-Related Loss Provision Program	.	.	1 483	.	.	.	.	.	.	.	1 483
Transportation Adjustment Fund (TAF)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	85	85
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	.	.	.	.	.	.	.	.	30 404	.	30 404
Le programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière	.	.	.	.	.	.	.	122	.	.	122
Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2	.	.	.	.	.	.	10	.	.	.	10
Programme de couvert végétal	.	.	.	.	.	.	.	2 558	.	.	2 558
Farm Income Adjustment Program	.	9	.	.	.	.	.	.	.	.	9
Programme de soutien des revenus agricoles	.	.	633	.	.	.	.	.	.	.	633
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	12	9 398	2 479	1 383	6 035	.	45 951	138 283	.	6 861	210 402
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	.	.	.	.	.	57 557	.	.	.	.	57 557
Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002	.	.	.	.	.	.	.	.	253 955	.	253 955
Programme ontarien de financement de transition	.	.	.	.	.	72 105	.	.	.	.	72 105
Compte de stabilisation du revenu agricole	.	.	.	.	7 944	.	.	.	.	.	7 944
Herd Retention Program	.	.	.	.	.	.	.	6 610	.	.	6 610
Canada-New Brunswick Farm Assistance Program	.	.	.	2 201	.	.	.	.	.	.	2 201
Forage Companion Program	699	.	.	.	.	.	.	.	.	.	699
Wildlife Compensation Companion program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	622	622
<b>Total, autres paiements</b>	733	9 414	4 595	3 584	16 327	231 445	47 418	154 303	434 370	13 488	915 677
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	1 184	24 355	11 375	7 925	468 015	623 408	201 986	951 048	1 022 629	30 915	3 342 840
<b>Cotisations des producteurs</b>	19	1 724	372	311	82 342	45 965	33 461	81 548	104 198	3 151	353 091
<b>Paiements nets</b>	1 165	22 631	11 003	7 614	385 673	577 443	168 525	869 500	918 431	27 764	2 989 749

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-22 – suite

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2002

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	16 977	52 812	16 282	.	86 071
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	18 355	94 770	18 558	.	131 683
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-1 378	-41 958	-2 276	.	-45 612
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5
Cotisations des producteurs	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Paiements nets	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	25	.	.	.	.	.	.	.	25
Cotisations des producteurs	.	.	27	.	.	.	.	.	.	.	27
Paiements nets	.	.	-2	.	.	.	.	.	.	.	-2
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	5	.	25	.	.	.	16 977	52 812	16 282	.	86 101
Cotisations des producteurs	3	.	27	.	.	.	18 355	94 770	18 558	.	131 713
Paiements nets	2	.	-2	.	.	.	-1 378	-41 958	-2 276	.	-45 612
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 189</b>	<b>24 355</b>	<b>11 400</b>	<b>7 925</b>	<b>468 015</b>	<b>623 408</b>	<b>218 963</b>	<b>1 003 860</b>	<b>1 038 911</b>	<b>30 915</b>	<b>3 428 941</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>22</b>	<b>1 724</b>	<b>399</b>	<b>311</b>	<b>82 342</b>	<b>45 965</b>	<b>51 816</b>	<b>176 318</b>	<b>122 756</b>	<b>3 151</b>	<b>484 804</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 167</b>	<b>22 631</b>	<b>11 001</b>	<b>7 614</b>	<b>385 673</b>	<b>577 443</b>	<b>167 147</b>	<b>827 542</b>	<b>916 155</b>	<b>27 764</b>	<b>2 944 137</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	72 982	0	0	15 291	0	0	88 273
Salaires	0	0	0	0	0	2 462	0	0	0	0	2 462
Intérêts	0	0	737	0	5 800	0	0	0	5 914	0	12 451
Électricité	0	0	0	0	0	6 700	0	0	0	0	6 700
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	199	0	199
Carburants	0	0	0	0	0	3 472	0	1 305	0	0	4 777
Engrais et chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	5 336	0	5 336
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	33	0	0	0	0	0	0	0	0	33
Total	0	33	737	0	78 782	12 634	0	16 596	11 449	0	120 230
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 184</b>	<b>24 388</b>	<b>12 112</b>	<b>7 925</b>	<b>546 797</b>	<b>636 042</b>	<b>201 986</b>	<b>967 644</b>	<b>1 034 078</b>	<b>30 915</b>	<b>3 463 071</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>19</b>	<b>1 724</b>	<b>372</b>	<b>311</b>	<b>82 342</b>	<b>45 965</b>	<b>33 461</b>	<b>81 548</b>	<b>104 198</b>	<b>3 151</b>	<b>353 091</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 165</b>	<b>22 664</b>	<b>11 740</b>	<b>7 614</b>	<b>464 455</b>	<b>590 077</b>	<b>168 525</b>	<b>886 096</b>	<b>929 880</b>	<b>27 764</b>	<b>3 109 980</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

Tableau 1-23

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	432	7 490	7 635	5 703	14 967	190 663	86 554	245 742	147 600	16 279	723 065
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	285	0	0	711 036	0	0	0	0	0	711 321
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	181 526	0	0	0	0	0	181 526
Paiements nets	0	285	0	0	529 510	0	0	0	0	0	529 795
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	196	1 268	801	540	46 900	118 763	86 375	929 414	519 062	4 166	1 707 485
Cotisations des producteurs	142	1 613	458	270	24 300	61 232	44 689	121 970	145 292	2 822	402 788
Paiements nets	54	-345	343	270	22 600	57 531	41 686	807 444	373 770	1 344	1 304 697
<b>Autres paiements</b>											
Loi - stabilisation du grain de l'Ouest	.	.	.	.	.	.	0	-2	-1	0	-3
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 452	792	394	1 231	3 612	91	7 572
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	439	.	252	7 266	900	.	8 857
Dédommagement pour les pertes de cultures	13	.	.	.	0	.	947	13 686	3 976	.	18 622
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 568	1 568
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	203 599	.	203 599
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	12 712	.	.	.	.	12 712
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6 691	6 691
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	.	.	.	.	-9	-9	-5	-7	-34	-5	-69
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	279	.	.	.	279
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	.	.	.	.	.	-42	.	.	.	.	-42
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	0	0	0	0	0	.	0	0	0	0	0
Alberta Farm Income Assistance Program	.	.	.	.	.	.	.	.	98	.	98
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	.	.	.	.	.	.	.	.	3 207	.	3 207
Programme de couvert végétal	.	.	.	.	.	.	.	2 678	.	.	2 678
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	19	5 751	1 463	860	4 176	.	26 560	140 565	.	10 442	189 836
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	.	.	.	.	.	40 247	.	.	.	.	40 247
Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002	.	.	.	.	.	.	.	.	69 722	.	69 722
Programme ontarien de financement de transition	.	.	.	.	.	42	.	.	.	.	42
Compte de stabilisation du revenu agricole	.	.	.	.	22 040	.	.	.	.	.	22 040
Herd Retention Program	.	.	.	.	.	.	.	4 552	.	.	4 552
Wildlife Compensation Companion program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	386	386
Fonds de transition 2003	175	4 438	3 275	3 261	5 394	91 642	62 583	140 466	105 407	13 625	430 266
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	2	3 066	806	1 402	58 826	87 353	18 097	29 232	225 504	5 570	429 858
Initiative de redressement de l'EBS en Ontario	.	.	.	.	.	43 274	.	.	.	.	43 274
Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program	.	.	.	.	.	.	.	.	28 256	.	28 256
Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	.	24 332	.	24 332
Aide aux producteurs - 2003	.	.	932	208	.	.	679	.	8 379	343	10 541
Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	10 000	.	.	10 000
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	.	.	.	.	10 000	.	.	.	.	.	10 000
Manitoba Slaughter Deficiency Program	.	.	.	.	.	.	8 103	.	.	.	8 103
Manitoba BSE Feeder Assistance Program	.	.	.	.	.	.	6 263	.	.	.	6 263
Saskatchewan Set-Aside Program	.	.	.	.	.	.	.	4 400	.	.	4 400
Manitoba Drought Assistance Program	.	.	.	.	.	.	1 543	.	.	.	1 543
NS Beef Producer Assistance	.	.	1 500	.	.	.	.	.	.	.	1 500
PEI Cattle Marketing Initiative	.	390	.	.	.	.	.	.	.	.	390
Programme relatif aux animaux de réforme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250	250
Alberta Winter Feed Program	.	.	.	.	.	.	.	.	70	.	70
Beef Transportation Assistance Program	.	62	.	.	.	.	.	.	.	.	62
<b>Total, autres paiements</b>	209	13 707	7 976	5 731	102 318	276 011	125 695	354 067	677 027	38 961	1 601 702
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	837	22 750	16 412	11 974	875 221	585 437	298 624	1 529 223	1 343 689	59 406	4 743 573
<b>Cotisations des producteurs</b>	142	1 613	458	270	205 826	61 232	44 689	121 970	145 292	2 822	584 314
<b>Paiements nets</b>	695	21 137	15 954	11 704	669 395	524 205	253 935	1 407 253	1 198 397	56 584	4 159 259

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-23 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	9 493	70 692	24 322	.	104 507
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	20 436	98 775	23 071	.	142 282
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-10 943	-28 083	1 251	.	-37 775
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Cotisations des producteurs	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Paiements nets	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	32	.	.	.	.	.	.	.	32
Cotisations des producteurs	.	.	35	.	.	.	.	.	.	.	35
Paiements nets	.	.	-3	.	.	.	.	.	.	.	-3
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	4	.	32	.	.	.	9 493	70 692	24 322	.	104 543
Cotisations des producteurs	4	.	35	.	.	.	20 436	98 775	23 071	.	142 321
Paiements nets	0	.	-3	.	.	.	-10 943	-28 083	1 251	.	-37 778
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>841</b>	<b>22 750</b>	<b>16 444</b>	<b>11 974</b>	<b>875 221</b>	<b>585 437</b>	<b>308 117</b>	<b>1 599 915</b>	<b>1 368 011</b>	<b>59 406</b>	<b>4 848 116</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>146</b>	<b>1 613</b>	<b>493</b>	<b>270</b>	<b>205 826</b>	<b>61 232</b>	<b>65 125</b>	<b>220 745</b>	<b>168 363</b>	<b>2 822</b>	<b>726 635</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>695</b>	<b>21 137</b>	<b>15 951</b>	<b>11 704</b>	<b>669 395</b>	<b>524 205</b>	<b>242 992</b>	<b>1 379 170</b>	<b>1 199 648</b>	<b>56 584</b>	<b>4 121 481</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	77 106	0	0	0	0	0	77 106
Salaires	0	0	0	0	0	2 624	0	0	0	0	2 624
Intérêts	0	0	541	0	5 500	0	0	0	5 802	0	11 843
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 133	0	2 133
Carburants	0	0	0	0	0	3 001	0	822	0	0	3 823
Engrais et chaux	0	0	22	0	0	0	0	0	0	0	22
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	4 173	0	4 173
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	563	0	82 606	5 625	0	822	12 108	0	101 724
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>837</b>	<b>22 750</b>	<b>16 975</b>	<b>11 974</b>	<b>957 827</b>	<b>591 062</b>	<b>298 624</b>	<b>1 530 045</b>	<b>1 355 797</b>	<b>59 406</b>	<b>4 845 297</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>142</b>	<b>1 613</b>	<b>458</b>	<b>270</b>	<b>205 826</b>	<b>61 232</b>	<b>44 689</b>	<b>121 970</b>	<b>145 292</b>	<b>2 822</b>	<b>584 314</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>695</b>	<b>21 137</b>	<b>16 517</b>	<b>11 704</b>	<b>752 001</b>	<b>529 830</b>	<b>253 935</b>	<b>1 408 075</b>	<b>1 210 505</b>	<b>56 584</b>	<b>4 260 983</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

Tableau 1-24

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2004

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	436	10 869	7 602	11 442	15 873	222 893	124 603	297 776	220 284	22 362	934 140
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	78	0	0	626 258	0	0	0	0	0	626 336
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	174 084	0	0	0	0	0	174 084
Paiements nets	0	78	0	0	452 174	0	0	0	0	0	452 252
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	62	3 272	426	2 566	62 935	82 363	83 987	279 698	230 168	10 333	755 810
Cotisations des producteurs	18	2 559	287	401	21 813	53 531	62 755	98 869	126 419	2 667	369 319
Paiements nets	44	713	139	2 165	41 122	28 832	21 232	180 829	103 749	7 666	386 491
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	186	719	269	46	95	69 336	70 651
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	760	.	890	4 159	3 947	.	9 756
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	794	1 773	2 693	.	5 260
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 679	1 679
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	98 594	.	98 594
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	0	.	.	.	.	0
B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 454	2 454
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	.	.	.	.	-4	-4	-3	-4	-14	-3	-32
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	210	.	.	.	210
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	.	.	.	.	.	0	.	.	.	.	0
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	0	0	0	0	0	.	0	0	0	0	0
Alberta Farm Income Assistance Program	.	.	.	.	.	.	.	.	137	.	137
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	.	.	.	.	.	.	.	.	348	.	348
Programme de couvert végétal	.	.	.	.	.	.	.	1 960	.	.	1 960
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	16	3 105	1 769	505	1 394	.	14 203	93 714	.	5 474	120 180
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	.	.	.	.	.	16 032	.	.	.	.	16 032
Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002	.	.	.	.	.	.	.	.	1 575	.	1 575
Programme ontarien de financement de transition	.	.	.	.	.	63 856	.	.	.	.	63 856
Compte de stabilisation du revenu agricole	.	.	.	.	26 270	.	.	.	.	.	26 270
Wildlife Compensation Companion program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	438	438
Fonds de transition 2003	73	997	800	857	1 395	19 342	12 765	29 625	29 961	4 467	100 282
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	34	844	281	-50	331	2 302	128	135	23 236	6 652	33 893
Initiative de redressement de l'EBS en Ontario	.	.	.	.	.	5 443	.	.	.	.	5 443
Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program	.	.	.	.	.	.	.	.	30 413	.	30 413
Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	.	40 567	.	40 567
Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	1 428	.	.	1 428
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	.	.	.	.	427	.	.	.	.	.	427
Manitoba Slaughter Deficiency Program	.	.	.	.	.	.	1 306	.	.	.	1 306
Manitoba BSE Feeder Assistance Program	.	.	.	.	.	.	19	.	.	.	19
Manitoba Drought Assistance Program	.	.	.	.	.	.	2 510	.	.	.	2 510
NS Beef Producer Assistance	.	.	1 000	.	.	.	.	.	.	.	1 000
Programme relatif aux animaux de réforme	108	3 074	1 816	1 604	27 758	16 216	15 285	34 585	30 468	10 034	140 948
Alberta Winter Feed Program	.	.	.	.	.	.	.	.	3 858	.	3 858
Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)	488	6 706	5 127	4 943	64 700	136 705	86 562	165 947	307 446	26 964	805 588
Alberta Mature Market Animal Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	31 157	.	31 157
Alberta Steer and Heifer Market Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	27 278	.	27 278
Programme de retrait des veaux d'engraissement	0	0	0	0	0	954	3 661	42	5 221	2 340	12 218
Alberta BSE Slaughter Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	.	2 239	.	2 239
BC Steer and Heifer Market Transition	.	.	.	.	.	.	.	.	.	394	394
Supplément au programme de redressement dans le sillage de l' ESB du NB	.	.	.	100	.	.	.	.	.	.	100
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	98	11 281	6 344	14 127	6 525	107 572	78 961	221 986	305 262	24 628	776 784
Total, autres paiements	817	26 007	17 137	22 086	129 742	369 137	217 560	555 396	944 481	154 857	2 437 220
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 315</b>	<b>40 226</b>	<b>25 165</b>	<b>36 094</b>	<b>834 808</b>	<b>674 393</b>	<b>426 150</b>	<b>1 132 870</b>	<b>1 394 933</b>	<b>187 552</b>	<b>4 753 506</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>18</b>	<b>2 559</b>	<b>287</b>	<b>401</b>	<b>195 897</b>	<b>53 531</b>	<b>62 755</b>	<b>98 869</b>	<b>126 419</b>	<b>2 667</b>	<b>543 403</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 297</b>	<b>37 667</b>	<b>24 878</b>	<b>35 693</b>	<b>638 911</b>	<b>620 862</b>	<b>363 395</b>	<b>1 034 001</b>	<b>1 268 514</b>	<b>184 885</b>	<b>4 210 103</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-24 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2004

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	4 115	56 848	47 755	.	108 718
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	18 147	108 001	30 057	.	156 205
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-14 032	-51 153	17 698	.	-47 487
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Cotisations des producteurs	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Paiements nets	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	39	.	.	.	.	.	.	.	39
Cotisations des producteurs	.	.	27	.	.	.	.	.	.	.	27
Paiements nets	.	.	12	.	.	.	.	.	.	.	12
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	2	.	39	.	.	.	4 115	56 848	47 755	.	108 759
Cotisations des producteurs	2	.	27	.	.	.	18 147	108 001	30 057	.	156 234
Paiements nets	0	.	12	.	.	.	-14 032	-51 153	17 698	.	-47 475
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 317</b>	<b>40 226</b>	<b>25 204</b>	<b>36 094</b>	<b>834 808</b>	<b>674 393</b>	<b>430 265</b>	<b>1 189 718</b>	<b>1 442 688</b>	<b>187 552</b>	<b>4 862 265</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>20</b>	<b>2 559</b>	<b>314</b>	<b>401</b>	<b>195 897</b>	<b>53 531</b>	<b>80 902</b>	<b>206 870</b>	<b>156 476</b>	<b>2 667</b>	<b>699 637</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 297</b>	<b>37 667</b>	<b>24 890</b>	<b>35 693</b>	<b>638 911</b>	<b>620 862</b>	<b>349 363</b>	<b>982 848</b>	<b>1 286 212</b>	<b>184 885</b>	<b>4 162 628</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	84 384	0	974	0	0	0	85 358
Salaires	0	0	0	0	0	2 624	0	0	0	0	2 624
Intérêts	0	0	556	0	3 400	0	0	0	5 591	0	9 547
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 702	0	3 702
Carburants	0	0	0	0	0	2 514	0	0	0	0	2 514
Engrais et chaux	0	0	80	0	0	0	0	0	0	0	80
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	9 336	0	9 336
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	143	0	143
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	636	0	87 784	5 138	974	0	18 772	0	113 304
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 315</b>	<b>40 226</b>	<b>25 801</b>	<b>36 094</b>	<b>922 592</b>	<b>679 531</b>	<b>427 124</b>	<b>1 132 870</b>	<b>1 413 705</b>	<b>187 552</b>	<b>4 866 810</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>18</b>	<b>2 559</b>	<b>287</b>	<b>401</b>	<b>195 897</b>	<b>53 531</b>	<b>62 755</b>	<b>98 869</b>	<b>126 419</b>	<b>2 667</b>	<b>543 403</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 297</b>	<b>37 667</b>	<b>25 514</b>	<b>35 693</b>	<b>726 695</b>	<b>626 000</b>	<b>364 369</b>	<b>1 034 001</b>	<b>1 287 286</b>	<b>184 885</b>	<b>4 323 407</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

Tableau 1-25

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2005

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	285	4 430	3 929	5 180	8 478	92 395	64 568	156 795	94 054	12 226	442 340
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	24	0	0	390 739	0	0	0	0	0	390 763
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	102 592	0	0	0	0	0	102 592
Paiements nets	0	24	0	0	288 147	0	0	0	0	0	288 171
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	87	5 832	1 085	4 914	59 188	50 373	298 554	276 850	115 052	8 137	820 072
Cotisations des producteurs	14	3 065	307	1 660	20 032	43 631	44 016	98 943	121 091	3 476	336 235
Paiements nets	73	2 767	778	3 254	39 156	6 742	254 538	177 907	-6 039	4 661	483 837
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	0	532	28	32	5 871	518	6 981
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	571	.	331	5 455	2 007	.	8 364
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	766	3 459	8 442	.	12 667
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 750	2 750
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	174 104	.	.	.	.	174 104
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	138	.	138
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	.	.	.	.	-5	-5	0	-4	-16	0	-30
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	275	.	.	.	275
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	.	.	.	.	.	.	.	.	-32	.	-32
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	0	0	0	0	65	.	0	0	.	0	65
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	.	.	.	.	.	44	.	.	.	.	44
Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002	.	.	.	.	.	.	.	.	0	.	0
Compte de stabilisation du revenu agricole	.	.	.	.	3 503	.	.	.	.	.	3 503
Wildlife Compensation Companion program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	519	519
Fonds de transition 2003	1	5	38	40	11	245	510	2 039	560	16	3 465
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	0	0	0	0	80	-1	0	0	-114	0	-35
Initiative de redressement de l'ESB en Ontario	.	.	.	.	.	-5	.	.	.	.	-5
Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program	.	.	.	.	.	.	.	.	-2 294	.	-2 294
Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	.	-323	.	-323
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	.	.	.	.	6	.	.	.	.	.	6
Manitoba Slaughter Deficiency Program	.	.	.	.	.	.	32	.	.	.	32
Programme relatif aux animaux de réforme	0	0	0	0	24	3	0	0	227	0	254
Alberta Winter Feed Program	.	.	.	.	.	.	.	.	18	.	18
Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)	8	13	63	54	70	682	989	1 641	1 726	161	5 407
Alberta Mature Market Animal Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	1 481	.	1 481
Alberta Steer and Heifer Market Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	13 139	.	13 139
Programme de retrait des veaux d'engraissement	0	0	0	0	0	18 971	18 432	32 723	104 159	13 956	188 241
Alberta BSE Slaughter Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	.	84	.	84
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	528	27 110	7 431	23 361	252 780	212 054	186 717	505 472	449 609	49 968	1 715 030
Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRRA)	474	8 460	6 551	6 544	17 861	180 223	118 893	260 148	256 044	31 171	886 369
Programme de retrait des bovins gras	.	.	.	.	15 969	8 971	895	697	28 148	.	54 680
Nova Scotia Ruminant Income Support Program	.	.	8 000	.	.	.	.	.	.	.	8 000
Alberta Industry Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	5 857	.	5 857
Other Ruminant Industry Transitional Program	.	.	.	.	.	.	.	1 795	.	.	1 795
British Columbia Industry Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	806	806
Manitoba Other Ruminant Industry Transitional Program	.	.	.	.	.	.	631	.	.	.	631
White Fat Cows and Bulls Market Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	65	.	65
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	.	.	.	.	41 953	.	.	.	.	.	41 953
Programme d'autogestion du risque	.	.	.	.	19 931	.	.	.	.	.	19 931
<b>Total, autres paiements</b>	1 011	35 588	22 083	29 999	290 935	657 702	328 499	813 457	874 796	99 865	3 153 935
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	1 383	45 874	27 097	40 093	749 341	800 470	691 621	1 247 102	1 083 902	120 228	4 807 110
<b>Cotisations des producteurs</b>	14	3 065	307	1 660	122 624	43 631	44 016	98 943	121 091	3 476	438 827
<b>Paiements nets</b>	1 369	42 809	26 790	38 433	626 717	756 839	647 605	1 148 159	962 811	116 752	4 368 283

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-25 – suite

Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2005

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paiements bruts	.	.	.	.	.	.	7 107	76 130	33 067	.	116 304
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	15 325	117 376	38 290	.	170 991
Paiements nets	.	.	.	.	.	.	-8 218	-41 246	-5 223	.	-54 687
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paiements bruts	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
Cotisations des producteurs	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Paiements nets	-1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-1
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paiements bruts	.	.	7	.	.	.	.	.	.	.	7
Cotisations des producteurs	.	.	32	.	.	.	.	.	.	.	32
Paiements nets	.	.	-25	.	.	.	.	.	.	.	-25
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paiements bruts	0	.	7	.	.	.	7 107	76 130	33 067	.	116 311
Cotisations des producteurs	1	.	32	.	.	.	15 325	117 376	38 290	.	171 024
Paiements nets	-1	.	-25	.	.	.	-8 218	-41 246	-5 223	.	-54 713
<b>Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 383</b>	<b>45 874</b>	<b>27 104</b>	<b>40 093</b>	<b>749 340</b>	<b>800 470</b>	<b>698 728</b>	<b>1 323 232</b>	<b>1 116 969</b>	<b>120 228</b>	<b>4 923 421</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>15</b>	<b>3 065</b>	<b>339</b>	<b>1 660</b>	<b>122 624</b>	<b>43 631</b>	<b>59 341</b>	<b>216 319</b>	<b>159 381</b>	<b>3 476</b>	<b>609 851</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 368</b>	<b>42 809</b>	<b>26 765</b>	<b>38 433</b>	<b>626 716</b>	<b>756 839</b>	<b>639 387</b>	<b>1 106 913</b>	<b>957 588</b>	<b>116 752</b>	<b>4 313 570</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	93 404	0	19 576	0	0	0	112 980
Salaires	0	0	0	0	0	2 624	0	0	0	0	2 624
Intérêts	0	357	576	0	2 300	0	0	0	5 283	0	8 516
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 504	0	3 504
Carburants	0	0	0	0	0	2 816	0	0	0	0	2 816
Engrais et chaux	0	0	226	0	0	0	0	0	0	0	226
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	8 011	0	8 011
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	357	802	0	95 704	5 440	19 576	0	16 800	0	138 679
<b>Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>1 383</b>	<b>46 231</b>	<b>27 899</b>	<b>40 093</b>	<b>845 045</b>	<b>805 910</b>	<b>711 197</b>	<b>1 247 102</b>	<b>1 100 702</b>	<b>120 228</b>	<b>4 945 789</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>14</b>	<b>3 065</b>	<b>307</b>	<b>1 660</b>	<b>122 624</b>	<b>43 631</b>	<b>44 016</b>	<b>98 943</b>	<b>121 091</b>	<b>3 476</b>	<b>438 827</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>1 369</b>	<b>43 166</b>	<b>27 592</b>	<b>38 433</b>	<b>722 421</b>	<b>762 279</b>	<b>667 181</b>	<b>1 148 159</b>	<b>979 611</b>	<b>116 752</b>	<b>4 506 962</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.



Tableau 1-26

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2006

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
	milliers de dollars										
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	246	3 380	2 802	4 014	6 597	72 463	46 679	108 923	62 673	9 169	316 946
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	0	0	0	496 919	0	0	0	0	0	496 919
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	135 367	0	0	0	0	0	135 367
Paiements nets	0	0	0	0	361 552	0	0	0	0	0	361 552
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	25	5 520	1 625	5 680	55 539	40 757	146 096	142 579	188 521	13 926	600 268
Cotisations des producteurs	97	4 436	353	1 752	25 188	41 699	53 524	98 347	121 237	3 908	350 541
Paiements nets	-72	1 084	1 272	3 928	30 351	-942	92 572	44 232	67 284	10 018	249 727
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	609	112	223	590	289	146	1 969
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	758	.	386	4 340	893	.	6 377
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	757	4 206	3 471	.	8 434
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 722	3 722
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	.	.	.	.	.	.	.	.	-483	.	-483
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	.	.	.	.	.	25	.	.	.	.	25
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	436	.	.	.	436
Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002	.	.	.	.	.	.	.	.	-4	.	-4
Compte de stabilisation du revenu agricole	.	.	.	.	429	.	.	.	.	.	429
Wildlife Compensation Companion program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	726	726
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	0	0	0	0	0	17	0	0	-198	0	-181
Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program	.	.	.	.	.	.	.	.	-186	.	-186
Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program	.	.	.	.	.	.	.	.	-4	.	-4
Programme relatif aux animaux de réforme	0	0	0	0	12	0	0	0	-2	0	10
Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)	11	37	17	38	0	163	284	1 547	193	0	2 290
Alberta Mature Market Animal Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	-1	.	-1
Alberta Steer and Heifer Market Transition Program	.	.	.	.	.	.	.	.	465	.	465
Programme de retrait des veaux d'engraissement	0	0	0	0	0	0	0	0	241	-12	229
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	531	10 186	8 990	22 299	181 012	249 056	258 444	445 681	359 659	70 508	1 606 366
Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRRA)	0	89	165	146	67 495	564	2 251	6 856	1 112	471	79 149
Programme de retrait des bovins gras	.	.	.	.	6	0	0	0	6 757	.	6 763
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	.	.	.	.	.	20 801	.	.	.	.	20 801
Programme d'autogestion du risque	.	.	.	.	.	14 208	.	.	.	.	14 208
Programme de culture de couverture (PCC)	.	.	.	.	23	3	18 461	34 119	402	42	53 050
Ontario Edible Horticulture Crop Payment	.	.	.	.	.	34 694	.	.	.	.	34 694
Indemnité de non-ensemencement en 2006	.	.	.	.	.	.	.	15 147	.	.	15 147
Syndrome de dépérissement postsevrage (SDP)	.	.	.	.	6 736	.	.	.	.	.	6 736
Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux	1	915	180	463	41 565	91 852	119 402	317 861	172 292	2 763	747 294
Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)	1	1 216	723	997	0	38 262	28 254	83 967	115 980	3 685	273 085
Ontario Grain and Oilseed Program	.	.	.	.	.	74 113	.	.	.	.	74 113
Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks - PCSRA (POES)	.	.	.	.	.	25 043	.	.	.	.	25 043
Total, autres paiements	544	12 443	10 075	23 943	298 645	548 913	428 898	914 314	660 876	82 051	2 980 702
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	<b>815</b>	<b>21 343</b>	<b>14 502</b>	<b>33 637</b>	<b>857 700</b>	<b>662 133</b>	<b>621 673</b>	<b>1 165 816</b>	<b>912 070</b>	<b>105 146</b>	<b>4 394 835</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>97</b>	<b>4 436</b>	<b>353</b>	<b>1 752</b>	<b>160 555</b>	<b>41 699</b>	<b>53 524</b>	<b>98 347</b>	<b>121 237</b>	<b>3 908</b>	<b>485 908</b>
<b>Paiements nets</b>	<b>718</b>	<b>16 907</b>	<b>14 149</b>	<b>31 885</b>	<b>697 145</b>	<b>620 434</b>	<b>568 149</b>	<b>1 067 469</b>	<b>790 833</b>	<b>101 238</b>	<b>3 908 927</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-26 – suite

Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2006

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	4 413	101 375	33 044	.	138 832
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	15 940	101 704	36 354	.	153 998
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	-11 527	-329	-3 310	.	-15 166
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paievements bruts	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0
Cotisations des producteurs	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Paievements nets	-1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-1
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paievements bruts	.	.	7	.	.	.	.	.	.	.	7
Cotisations des producteurs	.	.	33	.	.	.	.	.	.	.	33
Paievements nets	.	.	-26	.	.	.	.	.	.	.	-26
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paievements bruts	0	.	7	.	.	.	4 413	101 375	33 044	.	138 839
Cotisations des producteurs	1	.	33	.	.	.	15 940	101 704	36 354	.	154 032
Paievements nets	-1	.	-26	.	.	.	-11 527	-329	-3 310	.	-15 193
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paievements bruts</b>	<b>815</b>	<b>21 343</b>	<b>14 509</b>	<b>33 637</b>	<b>857 700</b>	<b>662 133</b>	<b>626 086</b>	<b>1 267 191</b>	<b>945 114</b>	<b>105 146</b>	<b>4 533 674</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>98</b>	<b>4 436</b>	<b>386</b>	<b>1 752</b>	<b>160 555</b>	<b>41 699</b>	<b>69 464</b>	<b>200 051</b>	<b>157 591</b>	<b>3 908</b>	<b>639 940</b>
<b>Paievements nets</b>	<b>717</b>	<b>16 907</b>	<b>14 123</b>	<b>31 885</b>	<b>697 145</b>	<b>620 434</b>	<b>556 622</b>	<b>1 067 140</b>	<b>787 523</b>	<b>101 238</b>	<b>3 893 734</b>
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	99 708	0	25 121	0	0	0	124 829
Salaires	0	0	0	0	0	2 624	0	0	0	0	2 624
Intérêts	0	565	580	0	2 300	0	0	0	4 981	0	8 426
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	6 278	0	6 278
Carburants	0	0	0	0	0	2 099	0	0	0	0	2 099
Engrais et chaux	0	0	211	0	0	0	0	0	0	0	211
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	5 875	0	5 875
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	565	791	0	102 008	4 723	25 121	0	17 134	0	150 342
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paievements bruts</b>	<b>815</b>	<b>21 908</b>	<b>15 293</b>	<b>33 637</b>	<b>959 708</b>	<b>666 856</b>	<b>646 794</b>	<b>1 165 816</b>	<b>929 204</b>	<b>105 146</b>	<b>4 545 177</b>
<b>Cotisations des producteurs</b>	<b>97</b>	<b>4 436</b>	<b>353</b>	<b>1 752</b>	<b>160 555</b>	<b>41 699</b>	<b>53 524</b>	<b>98 347</b>	<b>121 237</b>	<b>3 908</b>	<b>485 908</b>
<b>Paievements nets</b>	<b>718</b>	<b>17 472</b>	<b>14 940</b>	<b>31 885</b>	<b>799 153</b>	<b>625 157</b>	<b>593 270</b>	<b>1 067 469</b>	<b>807 967</b>	<b>101 238</b>	<b>4 059 269</b>

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

Tableau 1-27

## Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2007

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Paiements accroissant les recettes</b>											
<b>Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)</b>	218	2 908	2 060	2 784	5 854	63 123	36 803	95 311	56 651	6 491	272 203
<b>Programmes provinciaux de stabilisation</b>											
Paiements bruts	0	0	0	0	837 851	0	0	0	0	0	837 851
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	242 404	0	0	0	0	0	242 404
Paiements nets	0	0	0	0	595 447	0	0	0	0	0	595 447
<b>Assurance-récolte</b>											
Paiements bruts	145	6 020	2 158	7 454	62 258	80 668	66 802	119 718	208 895	16 556	570 674
Cotisations des producteurs	56	3 312	494	2 782	27 935	52 507	72 982	114 972	126 141	4 193	405 374
Paiements nets	89	2 708	1 664	4 672	34 323	28 161	-6 180	4 746	82 754	12 363	165 300
<b>Autres paiements</b>											
Dédommagement des pertes d'animaux	0	1	0	0	237	1 213	238	389	513	316	2 907
Dégâts causés par la sauvagine	.	.	.	.	458	.	441	5 971	3 368	.	10 238
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	.	.	.	0	.	894	2 961	8 053	.	11 908
Transitional Production Adjustment Program (TPAP)	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 934	1 934
Livestock Predation Compensation Program	.	.	.	.	.	.	519	.	.	.	519
Compte de stabilisation du revenu agricole	.	.	.	.	518	.	.	.	.	.	518
Wildlife Compensation Companion program	.	.	.	.	.	.	.	.	.	665	665
Programme relatif aux animaux de réforme	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	171	7 029	4 768	14 308	175 532	201 054	139 223	214 388	310 469	43 823	1 110 765
Programme de retrait des bovins gras	.	.	.	.	4	0	0	0	0	.	4
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	.	.	.	.	.	14 114	.	.	.	.	14 114
Programme d'autogestion du risque	.	.	.	.	.	5 896	.	.	.	.	5 896
Programme de culture de couverture (PCC)	.	.	9	33	1 488	206	3 541	20 943	6 506	4	32 730
Ontario Edible Horticulture Crop Payment	.	.	.	.	.	11	.	.	.	.	11
Indemnité de non-ensemencement en 2006	.	.	.	.	.	.	.	427	.	.	427
Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux	0	15	11	60	2	52	1 677	2 749	2 457	84	7 107
Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)	-1	334	2 058	1 350	3 585	50 294	71 507	194 220	188 838	13 675	525 860
Ontario Grain and Oilseed Program	.	.	.	.	.	0	.	.	.	.	0
Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks - PCSRA (POES)	.	.	.	.	.	32 956	.	.	.	.	32 956
Programme d'aide en cas de catastrophe causée par le nématode doré	.	.	.	.	2 677	.	.	.	.	.	2 677
Hog Transition Fund	.	.	1 900	.	.	.	.	.	.	.	1 900
Indemnité pour coûts de production (ICP)	138	3 427	2 120	2 747	32 982	62 630	42 247	95 663	66 143	10 975	319 072
Agri-Stabilité	119	0	692	2 405	7 845	0	28 584	2 840	435	540	43 460
Soutien au titre des coûts de l'ontario	.	.	.	.	.	41 739	.	.	.	.	41 739
Programme de gestion des risques (PGR)	.	.	.	.	.	40 333	.	.	.	.	40 333
Aide aux éleveurs victimes de sécheresse	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5 478	5 478
Nova Scotia Margin Enhancement	.	.	1 753	.	.	.	.	.	.	.	1 753
Syndrôme de dépérissement postsevrage (SDP)	.	.	.	.	3 087	.	.	.	.	.	3 087
Programme d'aide destiné aux producteurs agricoles de la vallée de la rivière Assiniboine touchés par les inondations	.	.	.	.	.	.	1 283	.	.	.	1 283
Fonds ontarien d'aide spéciale aux apiculteurs	.	.	.	.	.	2 611	.	.	.	.	2 611
PEI Beef Industry Initiative	.	1 670	.	.	.	.	.	.	.	.	1 670
<b>Total, autres paiements</b>	427	12 476	13 311	20 903	228 419	453 109	290 154	540 551	586 782	77 494	2 223 626
<b>Paiements totaux, programmes gouvernementaux</b>											
<b>Paiements bruts</b>	790	21 404	17 529	31 141	1 134 382	596 900	393 759	755 580	852 328	100 541	3 904 354
<b>Cotisations des producteurs</b>	56	3 312	494	2 782	270 339	52 507	72 982	114 972	126 141	4 193	647 778
<b>Paiements nets</b>	734	18 092	17 035	28 359	864 043	544 393	320 777	640 608	726 187	96 348	3 256 576

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-27 – suite

Paievements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles — 2007

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
milliers de dollars											
<b>Programmes financés par le secteur privé</b>											
<b>Assurance privée contre la grêle</b>											
Paievements bruts	.	.	.	.	.	.	18 837	114 964	54 642	.	188 443
Cotisations des producteurs	.	.	.	.	.	.	16 183	132 451	48 393	.	197 027
Paievements nets	.	.	.	.	.	.	2 654	-17 487	6 249	.	-8 584
<b>Assurance privée du bétail</b>											
Paievements bruts	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Cotisations des producteurs	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Paievements nets	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
<b>Assurance privée du bétail laitier</b>											
Paievements bruts	.	.	108	.	.	.	.	.	.	.	108
Cotisations des producteurs	.	.	33	.	.	.	.	.	.	.	33
Paievements nets	.	.	75	.	.	.	.	.	.	.	75
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé</b>											
Paievements bruts	4	.	108	.	.	.	18 837	114 964	54 642	.	188 555
Cotisations des producteurs	1	.	33	.	.	.	16 183	132 451	48 393	.	197 061
Paievements nets	3	.	75	.	.	.	2 654	-17 487	6 249	.	-8 506
<b>Paievements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	794	21 404	17 637	31 141	1 134 382	596 900	412 596	870 544	906 970	100 541	4 092 909
Cotisations des producteurs	57	3 312	527	2 782	270 339	52 507	89 165	247 423	174 534	4 193	844 839
Paievements nets	737	18 092	17 110	28 359	864 043	544 393	323 431	623 121	732 436	96 348	3 248 070
<b>Remises réduisant les dépenses</b>											
Impôts fonciers	0	0	0	0	106 600	0	25 520	0	0	0	132 120
Salaires	0	0	0	0	0	2 703	0	0	0	0	2 703
Intérêts	0	527	548	0	3 300	0	0	0	4 367	0	8 742
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 133	0	3 133
Carburants	0	0	0	0	0	2 438	0	0	0	0	2 438
Engrais et chaux	0	0	141	0	0	0	0	0	0	0	141
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, insémination artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	6 528	0	6 528
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	527	689	0	109 900	5 141	25 520	0	14 028	0	155 805
<b>Paievements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux</b>											
Paievements bruts	790	21 931	18 218	31 141	1 244 282	602 041	419 279	755 580	866 356	100 541	4 060 159
Cotisations des producteurs	56	3 312	494	2 782	270 339	52 507	72 982	114 972	126 141	4 193	647 778
Paievements nets	734	18 619	17 724	28 359	973 943	549 534	346 297	640 608	740 215	96 348	3 412 381

1. Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
2. Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
3. Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2008.

## Information générale

---

La publication *Paiements directs versés aux producteurs* fait partie d'une série de bulletins incluant également :

21-007-X Indice des prix des produits agricoles

21-010-X Revenu agricole net - Statistiques économiques agricoles

21-011-X Recettes monétaires agricoles - Statistiques économiques agricoles

21-012-X Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement - Statistiques économiques agricoles

21-013-X Valeur du capital agricole - Statistiques économiques agricoles

21-014-X Dette agricole en cours - Statistiques économiques agricoles

21-016-X Bilan du secteur agricole - Statistiques économiques agricoles

21-017-X Compte de la valeur ajoutée agricole - Statistiques économiques agricoles

21-018-X Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles - Statistiques économiques agricoles

Cette publication contient des données annuelles de paiements directs par programme à partir de 1981. Les faits saillants de l'année la plus récente y sont également présentés.

Toutes les séries de données peuvent être obtenues gratuitement sur le site Internet de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)). Les notes sur les concepts, les méthodes et la description des programmes sont également incluses.

Les paiements bruts pour les principaux programmes figurant dans la présente publication sont également disponibles au moyen du Système canadien d'information socioéconomique (CANSIM), la base de données informatisée et le service d'extraction de l'information de Statistique Canada (tableaux CANSIM 002-0001 et 002-0005).

Cette publication électronique paraît tout d'abord en mai. Elle fournit les estimations provisoires pour la dernière année civile. Puis, en novembre, elle paraît de nouveau et comprend les révisions des estimations provisoires. Les révisions des données publiées en mai peuvent remonter jusqu'à deux ans, tandis que les chiffres de novembre portent généralement sur trois ans. La date fournie au bas de chacun des tableaux indique la dernière révision effectuée à ce tableau.

Statistique Canada s'engage à veiller à empêcher la divulgation de renseignements confidentiels; par conséquent, toutes les données font l'objet de restrictions avant d'être diffusées.

À la suite de consultations auprès des utilisateurs, la publication *Paiements directs versés aux producteurs* a été remaniée. Débutant avec l'édition de mai 2008 (vol.7 n° 1), les changements suivants ont été faits rétroactivement à partir de l'année de référence 1981 :

- Les programmes financés en totalité par les primes des producteurs ont été ajoutés. Ces derniers apparaissent sous la rubrique Programmes financés par le secteur privé.
- Les paiements comptabilisés dans la série Recettes monétaires agricoles (n° 21-011-X au catalogue) apparaissent sous la rubrique Paiements totaux, programmes financés par le secteur privé et programmes gouvernementaux.
- Les paiements directs de programmes gouvernementaux apparaissent sous les rubriques Paiements totaux, programmes gouvernementaux et Paiements totaux et remises totales, programmes gouvernementaux.

- La catégorie Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles (de 1999 à 2007 dans vol. 1 n° 2 au vol. 6 n° 2), a été retirée et tous les programmes qui apparaissaient sous celle-ci se retrouvent maintenant sous Autres paiements. Ce changement a été fait parce qu'au fil du temps, la différenciation entre ces deux catégories a cessé d'exister.
- Les programmes classés sous Autres paiements apparaissent désormais du plus ancien au plus récent.

# Concepts et méthodes

---

## Concepts

Les paiements directs versés aux producteurs incluent les montants payés aux termes de programmes agricoles gouvernementaux et de programmes agricoles financés par le secteur privé. Ces derniers sont des programmes d'assurance financés entièrement par les primes payées par les producteurs agricoles. Ne sont compris que les paiements directs qui se rapportent à la production agricole courante et qui sont versés directement aux personnes participant à celle-ci. Sont compris :

- Subventions visant à encourager la production.
- Subventions visant à dédommager les producteurs des faibles rendements du marché.
- Paiements visant à stabiliser le revenu.
- Subventions visant à réduire les dépenses au chapitre des intrants agricoles.
- Paiements visant à dédommager les producteurs des pertes de cultures ou de bétail causées par des conditions météorologiques extrêmes, la maladie et d'autres raisons.

Le financement des divers programmes agricoles, aux termes desquels s'effectuent les paiements directs, provient des gouvernements fédéraux et provinciaux et des administrations municipales, est partagé par divers paliers de gouvernement et les producteurs, ou provient des primes payés entièrement par les agriculteurs. Les primes que paient les producteurs participant au financement des programmes sont considérées comme des dépenses d'exploitation.

Les paiements directs versés en vertu de divers programmes figurent dans la série sur les recettes monétaires agricoles et dans celle sur les dépenses d'exploitation. Par conséquent, ils paraissent aussi dans les estimations du revenu net agricole. La série sur les dépenses comprend les remises ou les subventions visant à réduire les dépenses de production et, lorsqu'il y a lieu, les dépenses qu'engagent les producteurs pour financer les programmes. Tous les autres paiements directs sont compris dans la série sur les recettes monétaires agricoles.

La série sur les paiements directs ne vise aucunement à inclure tous les paiements versés aux producteurs ni les dépenses gouvernementales totales en vertu de tous les programmes de soutien.

Sont exclus les paiements qui suivent :

- Paiements indirects
- Paiements de transfert
- Subventions en capital

Les programmes municipaux, provinciaux et fédéraux versant des paiements directs représentent un aspect du soutien accordé aux producteurs. Les paiements indirects, lesquels peuvent avoir plus d'importance dans certaines provinces que dans d'autres, fournissent aussi un soutien aux producteurs.

Des paiements indirects sont versés aux producteurs en vertu de divers programmes. Ces paiements sont considérés indirects lorsque des fonds gouvernementaux sont versés à un tiers, à l'extérieur du secteur agricole, pour le bénéfice des producteurs. Le secteur agricole est délimité par le premier point de transaction entre les producteurs agricoles et les acheteurs de produits agricoles. Le premier point de transaction délimite aussi le

secteur agricole pour les transactions effectuées entre les producteurs agricoles et les fournisseurs d'intrants. La plupart des paiements indirects servent soit à réduire, pour les producteurs agricoles, le coût d'achat des intrants ou à accroître les recettes provenant de la vente des produits agricoles. Les paiements indirects sont versés en vertu d'une variété de programmes, y compris ceux qui servent à réduire les impôts fonciers, les coûts de transport, les coûts de carburant, les frais d'intérêt ainsi que ceux ayant trait à la recherche, à la commercialisation ou à la promotion.

Les paiements de transfert visent les particuliers plutôt qu'une industrie spécifique. Les indemnités de formation sont exclues de la série des paiements directs parce qu'ils ne visent pas l'industrie agricole, mais plutôt des particuliers, quelle que soit leur occupation.

Un certain nombre de programmes agricoles fournissent des subventions en capital. Ces subventions sont versées directement aux producteurs dans le but d'améliorer ou d'augmenter les installations d'entreposage ainsi que d'aider à l'achat d'équipement. Les subventions en capital sont exclues de la série des paiements directs parce que celles-ci ne sont pas reliées à la production courante.

Pour en savoir davantage sur les dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine agroalimentaire, les utilisateurs peuvent consulter le document suivant :

Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction de l'analyse économique et stratégique, Direction générale des politiques. Annuelle. Aussi disponible dans Internet (<http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1201543502796&lang=f>).

## Méthodes

Les paiements directs versés aux producteurs comprennent tous les paiements que touchent directement les producteurs aux termes de programmes municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi que les paiements versés en vertu de programmes privés tels que l'assurance privée contre la grêle et les programmes d'assurance-bétail privés. Toutes les données sur les paiements proviennent de sources administratives.

Les paiements directs versés dans le cadre des divers programmes représentent les sommes que reçoivent les producteurs au cours d'une année civile à l'exception de la catégorie « autres paiements » où quelques paiements sont sur une année financière. Bien qu'un programme puisse être établi pendant une année donnée, les paiements versés aux producteurs peuvent s'échelonner sur deux années civiles ou plus. Dans tous les cas, les paiements sont ventilés suivant l'année pendant laquelle les producteurs les ont effectivement reçus.

Les estimations du revenu agricole net englobent les paiements directs soit dans la série sur les recettes monétaires agricoles, soit dans la série sur les dépenses d'exploitation agricoles et les frais d'amortissement. Les paiements compris dans la série sur les recettes monétaires agricoles comprennent les paiements versés aux termes de : la Loi sur la protection du revenu agricole (Régime d'assurance du revenu brut et Compte de stabilisation du revenu net); la Loi sur l'assurance-récolte; le Programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest; la Loi sur la stabilisation des prix agricoles; les programmes tripartites; les programmes provinciaux de stabilisation; la Loi sur la commission canadienne du lait; et « d'autres paiements » versés en vertu de programmes spéciaux.

Les paiements directs versés aux producteurs figurent explicitement dans les dépenses agricoles. Lorsque les remises s'appliquent, les estimations des dépenses brutes sont suivies par des remises, puis des dépenses nettes. Les primes payées par les producteurs dans le cadre de divers programmes figurent dans la catégorie « primes de stabilisation ».

## Comparaison des données

Il n'y a pas de discontinuité importante dans cette série statistique qui empêcherait de comparer les données d'une année à l'autre.



## Qualité des données

Tel que mentionné ci-dessus, les estimations des paiements directs en vertu de programmes proviennent de sources administratives. Il se peut que certaines données soient corrigées afin de respecter le cadre conceptuel de la série sur les paiements de programmes. Les données obtenues des diverses administrations sont la somme des transactions financières effectuées avec chacun des exploitants agricoles. Ces données font l'objet de vérification par des firmes de comptabilité indépendantes et/ou sont utilisées pour effectuer les paiements aux producteurs. En conséquence, on considère que la qualité de ces données est très bonne. Elles demeurent cependant sujettes aux erreurs non liées à l'échantillonnage qui sont présentes dans toutes les données administratives.

## Révisions des données

Les données annuelles sur les paiements directs en vertu de programmes sont publiées deux fois par année, à la fin mai et à la fin novembre. En mai, les données sur les paiements effectués au cours des deux dernières années sont révisées, et en novembre, celles des trois dernières années.

Les révisions intercensitaires pour la période comprise entre 1991 et 2002 ont été publiées en novembre 2003.

Étant donné la nature des données utilisées dans cette série statistique, les révisions des données sur les paiements directs en vertu de programmes n'ont pas lieu très souvent et sont négligeables.

## Remises

### Concepts

Les estimations nationales et provinciales des remises versées directement aux agriculteurs représentent une diminution des coûts engagés dans la production de produits agricoles. Les remises versées par les divers gouvernements sont calculées pour l'année civile.

### Méthodes et qualité des données

Les estimations des remises comprennent tous les paiements versés directement aux producteurs dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux visant à réduire les dépenses. Les données administratives proviennent directement des ministères provinciaux de l'agriculture et des finances.

Les données sont fournies directement par les organismes qui administrent les programmes de remises et qui versent les paiements aux producteurs. Par conséquent, elles sont considérées comme étant de bonne qualité.

Pour plus de renseignements sur l'historique des programmes, veuillez consulter les notes explicatives qui se trouvent à la suite des tableaux sur les paiements directs.

# Notes explicatives sur les paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes

---

## Paiements accroissant les recettes

### Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) (1984 à aujourd'hui)

Le compte de stabilisation du revenu net (CSRN) a été établi en 1991 aux termes de la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Le CSRN vise à encourager les producteurs à épargner une partie de leur revenu afin de l'utiliser lorsque leur situation financière est moins bonne. Les producteurs peuvent déposer chaque année jusqu'à 3 % de leurs « ventes nettes admissibles » (VNA) dans leur compte CSRN et ainsi recevoir une contribution de contrepartie du gouvernement. Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces offrent des contributions de contrepartie améliorées au-delà du montant de base de 3 % à l'égard de certains produits. Tous les dépôts procurent un intérêt supplémentaire de 3 % en plus des taux ordinaires offerts par l'établissement financier qui détient le compte.

La plupart des produits agricoles primaires sont compris dans le calcul des « ventes nettes admissibles » (ventes de produits admissibles moins achats de produits admissibles), la principale exception étant les produits faisant partie d'un programme de gestion des approvisionnements (comme les produits laitiers, la volaille et les oeufs).

Le CSRN se compose de deux fonds. Le premier fonds renferme les dépôts des producteurs, et le second, les contributions de contrepartie du gouvernement et tout l'intérêt accumulé à l'égard des deux fonds. Les sommes prélevées par les producteurs à même le second fonds sont les seuls paiements inclus dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ».

### Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest (1981 à 1998)

Votée en 1976, la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* vise à stabiliser le produit net des producteurs découlant de la production et de la vente de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin, de canola et de graines de moutarde récoltés dans les Prairies et la région de Peace River en Colombie-Britannique.

En 1988, la Loi a été modifiée afin de faire passer le nombre de cultures couvertes par le programme de sept à seize. Voici les cultures qui ont été ajoutées : triticales; céréales mélangées; graines de tournesol; carthame; sarrasin; pois; lentilles; gourganes ou féveroles; graines de l'alpiste des Canaries. À partir de 1999, les paiements effectués en vertu de ce programme (principalement recouvrement des montants payés en trop) sont inclus dans la catégorie « Autres paiements ».

### Loi sur la stabilisation des prix agricoles – stabilisation des prix (1981 à 1995)

Votée en 1958, la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* prévoit des paiements aux producteurs de toutes les provinces lorsque les prix des produits sont bas. Les paiements sont versés chaque fois que le prix moyen du marché des produits visés par la Loi tombe sous les prix planchers calculés. Le soutien financier pour les produits suivants est prévu par la Loi : bovins, porcs, moutons et laine; lait et crème de transformation; maïs et soya; blé de printemps, blé d'hiver, avoine et orge produits à l'extérieur de la région désignée de la Commission canadienne du blé. Le gouverneur en conseil peut faire ajouter d'autres produits à cette liste.

### **Paiements tripartites - Loi sur la stabilisation des prix agricoles (1984 à 1998)**

Aux termes d'une modification apportée à la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* en 1985, des plans de stabilisation du prix de divers produits peuvent être établis. Chacun de ces plans prévoit la stabilisation des prix suivant une formule établie d'avance. Les paiements sont versés aux producteurs chaque fois que les prix du marché tombent sous le prix de stabilisation. En septembre 1987, les plans avaient été établis dans diverses provinces pour les produits suivants : bovins d'abattage, bovins d'engraissement, veaux d'engraissement, porcs, agneaux, haricots blancs, haricots colorés, betteraves à sucre et pommes. À partir de 1999, les paiements effectués en vertu de ce programme (principalement recouvrement des montants payés en trop) sont inclus dans la catégorie « Autres paiements ».

### **Régime d'assurance du revenu brut (RARB) (1999 à 2002)**

Ce programme a été établi en 1991 aux termes de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Il s'ajoute à l'assurance-récolte et fournit aux producteurs une protection des recettes par le soutien des prix, en plus des rendements. Les paiements se font lorsque les recettes commerciales du producteur tombent sous un seuil déterminé. En 1991, les producteurs de céréales et de graines oléagineuses et de cultures spécialisées sont devenus admissibles à ce programme. À partir de 1999, les paiements effectués en vertu de ce programme (principalement recouvrement des montants payés en trop) sont inclus dans la catégorie « Autres paiements ».

### **Programmes provinciaux de stabilisation (1981 à aujourd'hui)**

En vertu des programmes provinciaux de stabilisation, des paiements sont versés pour stabiliser soit le revenu des producteurs, soit le prix de certains produits.

### **Assurance-récolte (1981 à aujourd'hui)**

Votée en 1959, la *Loi sur l'assurance-récolte* met à la disposition des agriculteurs de chaque province une assurance-récolte tous risques.

### **Subvention aux produits laitiers (1981 à 2002)**

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, votée en 1966, des subventions sont versées aux producteurs de toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, à l'égard des livraisons de lait et de crème de transformation qui ne dépassent pas les besoins du Canada.

### **Programmes financés par le secteur privé**

#### **Assurance des bovins laitiers privée (de 1991 jusqu'à présent)**

Le programme d'assurance des bovins laitiers a été mis en oeuvre en Nouvelle-Écosse afin d'assister les producteurs lorsqu'ils ont subi la perte de plusieurs bovins en raison d'épidémies ou lorsqu'il y a eu un manque considérable au niveau de la production, causant une perte de revenu. La *Nova Scotia Crop and Livestock insurance Commission* administre le programme d'assurance du bétail, mais la couverture est financée par les primes des producteurs.

#### **Assurance du bétail privée (de 1991 jusqu'à présent)**

L'assurance du bétail est un programme conçu pour fournir une assurance visant à dédommager les producteurs de Terre-Neuve-et-Labrador pour la mort de moutons, de chèvres, de bovins laitiers ou de bovins de boucherie, ou les blessures qui leur sont causées par des chiens ou d'autres prédateurs. L'assurance du bétail privée est financée

par les primes des producteurs et les producteurs qui inscrivent leurs animaux pour une assurance avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année sont couverts jusqu'au 31 mars au cas où un ou plusieurs de leurs animaux sont tués ou blessés sévèrement (doivent être abattus) par un prédateur.

### **Assurance privée contre la grêle (de 1981 jusqu'à présent)**

L'assurance privée contre la grêle est achetée par les producteurs agricoles en vue de se protéger eux-mêmes contre les pertes de récoltes dues à la grêle.

L'assurance contre la grêle est financée par le secteur privé au moyen de primes payées par les producteurs. Selon les différents fournisseurs d'assurance, les producteurs ont l'option d'élargir la couverture de cette assurance pour couvrir les pertes liées au feu.

### **Autres paiements**

Ces paiements sont généralement versés dans le cadre de programmes municipaux, provinciaux et/ou fédéraux spécialement conçus pour permettre aux agriculteurs de faire face à des conditions climatiques ou économiques inhabituelles. Sont également compris dans cette catégorie les paiements effectués aux termes de plusieurs programmes permanents.

Les paragraphes suivants comportent une brève description des programmes compris sous la catégorie « Autres paiements ». Les programmes sont présentés en ordre alphabétique.

#### **Achat de fourrages pour le bétail (1980 à 1981)**

Les éleveurs dans les trois provinces des Prairies ont touché des paiements dans le cadre d'un programme comprenant trois parties : achat d'aliments à paille, ammonisation de la paille et achat de fourrage vert pour l'ensilage. Complétant le programme à l'appui de l'entretien du troupeau, le programme d'achat de fourrages pour le bétail visait à neutraliser certaines conséquences fâcheuses de la sécheresse de 1980.

#### **Agri-stabilité (2007 à aujourd'hui)**

Faisant partie de l'initiative *Cultivons l'avenir*, créée en 2007, Agri-stabilité est un programme axé sur les marges et qui apporte un soutien financier aux producteurs lorsqu'ils subissent d'importantes pertes de revenus. Agri-stabilité remplacera la protection fournie actuellement dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) lorsque les pertes de revenus dépassent 15 %.

#### **Aide à la production de veaux de vaches allaitantes (1985 à 1995)**

En vertu du programme d'aide à la production de veaux de vaches allaitantes (« *Beef Cow-Calf Assistance Program* »), des paiements sont versés aux éleveurs de l'Île-du-Prince-Édouard pour les encourager à une meilleure gestion de troupeau visant à améliorer la qualité des veaux destinés à la production de viande de boeuf.

#### **Aide à l'hivernement des bovins (1981 à 1984)**

En vertu du Programme d'aide à l'hivernement des bovins, les producteurs du Québec ont reçu de l'aide financière pour hiverner leurs bovins.

### **Aide au revenu agricole en cas de catastrophe (1996 à aujourd'hui)**

En 1995, ce programme a été créé à l'intention des agriculteurs de l'Alberta. Il fournit une stabilité contre la fluctuation de la marge tel que défini par le programme, c'est-à-dire l'écart entre les recettes et les dépenses agricoles permises. Comme il s'agit d'un programme global, tous les produits agricoles sont couverts.

### **Aide au transport des porcs (1990 à 1995)**

Pour aider à payer le coût du transport des porcs aux abattoirs, les éleveurs du Nouveau-Brunswick ont touché des versements calculés d'après le nombre de porcs et la distance à parcourir jusqu'à l'abattoir.

### **Aide aux éleveurs de bovins de boucherie (1981 à 1982)**

En vertu du Programme d'aide aux éleveurs de bovins de boucherie, les éleveurs de l'Ontario ont touché des paiements pour les bovins d'abattage qu'ils ont vendus en 1980. Les naisseurs ont également reçu des paiements calculés selon leur cheptel de vaches et de génisses d'élevage de boucherie au 1<sup>er</sup> août 1981.

### **Aide aux éleveurs de bovins de boucherie et de moutons (1982)**

Aux termes du Programme d'aide aux éleveurs de bovins de boucherie et de moutons, les éleveurs de l'Alberta ont reçu en 1982 des paiements pour leur cheptel de vaches et de génisses en production ainsi que pour les bovins d'engraissement, les bovins d'abattage et les moutons qu'ils ont vendus.

### **Aide aux éleveurs victimes de la sécheresse (1984 à 1987)**

Aux termes du *Prairie Livestock Drought Assistance Program* (programme d'aide aux éleveurs des Prairies victimes de la sécheresse), les éleveurs des quatre provinces de l'Ouest ont touché des paiements pour leur permettre de maintenir leurs troupeaux d'élevage après la sécheresse de 1984.

### **Aide aux exploitations ovines affectées par la tremblante (2000)**

Ce programme offre une aide financière aux exploitations ovines du Québec qui ont dû éliminer une partie de leur troupeau entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 27 octobre 1998. Ces abattages ont été effectués dans le cadre des mesures de contrôle de la tremblante du mouton administrées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce programme est financé entièrement par le gouvernement du Québec.

### **Aide aux exploitants de parcs d'engraissement (1988 à 1989)**

Les paiements versés aux exploitants de parcs d'engraissement de la Colombie-Britannique étaient basés sur le nombre d'animaux engraisés afin d'encourager l'engraissement d'un plus grand nombre de bovins d'abattage dans la province.

### **Aide aux producteurs 2003 (2003)**

Le Programme d'aide aux producteurs 2003 était une mesure transitoire mise en place jusqu'à l'entrée en vigueur du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

### **Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées (1989 à 1993)**

Ce programme vise à encourager la production de plants de diverses variétés de pommes de terre de semence agréées en Nouvelle-Écosse afin d'approvisionner les marchés de la province.

### **Aide aux producteurs de pommes Red Delicious (1988 à 1989)**

Des sommes ont été versées aux producteurs de pommes Red Delicious de l'ensemble du Canada à cause des prix extraordinairement.

### **Aide aux sinistrés (Peace River) (1990)**

En vertu du *Public Safety Services Act*, les producteurs ayant subi de lourdes pertes en raison des pluies abondantes ont reçu de l'aide.

### **Aide – éleveurs victimes de la sécheresse (2007 à aujourd'hui)**

Le Programme d'aide aux éleveurs victimes de sécheresse a été mis en oeuvre en 2007 afin d'aider les propriétaires de bétail du nord de la Colombie-Britannique qui se sont trouvés dans une situation économique difficile en 2006 par suite de la sécheresse. Les conditions de sécheresse à l'été de 2006 ont réduit les rendements du foin et du fourrage jusqu'à 50 %, et les producteurs ont été confrontés à des coûts plus élevés pour les aliments pour animaux, l'eau et d'autres dépenses.

### **Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) (1999 à 2004)**

Le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) vise à venir en aide aux producteurs dont le revenu de 1998 et de 1999 a chuté de façon notable en raison de facteurs qui ne dépendent pas d'eux et pour qui les programmes existants ne pouvaient pas garantir la poursuite des opérations agricoles. Financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les gouvernements provinciaux, le programme ACRA peut venir en aide à quiconque au Canada remplit une déclaration de revenu à titre d'agriculteur, et dont la marge brute n'atteint pas 70 % de leur marge brute moyenne calculée pour les trois années précédentes. L'admissibilité des agriculteurs débutants est déterminée par un calcul particulier.

En vertu du programme ACRA, des indemnités sont versées aux producteurs admissibles et des crédits sont fournis aux gouvernements provinciaux pour des programmes déjà établis pour venir en aide aux producteurs. Voici une liste non exhaustive des programmes provinciaux financés en partie par le programme ACRA :

- Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles (PACA), Île-du-Prince-Édouard;
- Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), Québec;
- Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario (PSGEAO), Ontario;
- Aide au revenu agricole en cas de catastrophe, Alberta;
- B.C. Whole Farm Insurance Program (BCWFIP), Colombie-Britannique.

### **Aide – Enfouissement des pommes de terre de rebut (1986 à 1999 et 2001 à 2002)**

En vertu de ce programme, les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont bénéficié d'une subvention couvrant la moitié des coûts liés à l'enfouissement des pommes de terre de rebuts.

### **Aide pour l'affouragement en vert et pour les pertes de bétail dues à la sécheresse (1988 à 1992)**

En vertu des programmes d'aide de 1988 pour l'affouragement en vert et pour les pertes de bétail dues à la sécheresse, des sommes ont été versées aux producteurs de bétail du Québec et des provinces des Prairies touchés par la sécheresse de 1988. Les paiements par tête ont été consentis pour le bétail d'élevage afin d'aider les producteurs à maintenir leurs troupeaux, tandis que dans le cas de l'affouragement en vert, des paiements ont été versés à l'acre afin d'accroître les réserves d'aliments du bétail.

### **Aide pour le revenu agricole (1990 à 1992)**

Des paiements ont été versés aux producteurs afin d'améliorer le revenu des exploitants agricoles en 1990, en particulier celui des producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ouest du Canada.

### **Aide pour les producteurs de bovins de finition (1987 à 1988)**

En vertu du Programme d'aide pour les producteurs de bovins de finition, des paiements par tête ont été versés aux producteurs de la Nouvelle-Écosse afin de favoriser la production de bovins de boucherie en Nouvelle-Écosse et de procurer des conditions économiques plus stables dans le secteur de l'engraissement.

### **Aide spéciale à l'élevage (1986)**

Conformément au *Supplemental Livestock Assistance Program* (programme d'aide supplémentaire à l'élevage), les éleveurs de l'Alberta ont touché des paiements pour les vaches reproductrices et pour d'autres animaux admissibles. Le programme visait à neutraliser les dégâts causés par les diverses conditions météorologiques en 1985.

### **Aide spéciale en raison d'une sécheresse (1989 à 1992)**

En vertu du *Special Drought Assistance Program*, les producteurs de toutes les provinces, allant du Québec à la Colombie-Britannique, ont été compensés pour les pertes dues à la sécheresse de l'été 1988.

### **Aide spéciale pour la production de fruits de vergers (1991 à 1992)**

En vertu de ce programme de 1991, les producteurs de fruits de verger de la Colombie-Britannique ont reçu une aide financière pour le maintien à long terme de la viabilité de cette branche d'activité. L'aide prévue était destinée à plusieurs domaines, dont la mise en marché, la recherche et le développement ainsi que la replantation des vergers avec des variétés profitables.

### **Aide spéciale pour les récoltes affectées par la sécheresse (1986 à 1987)**

Aux termes d'un programme établi en 1985, les agriculteurs de la Saskatchewan ont touché des paiements pour les cultures considérées comme des pertes totales, c'est-à-dire celles ayant donné cinq boisseaux ou moins à l'acre.

### **« Alberta BSE Slaughter Market Adjustment Program » (2004 à 2005)**

Ce programme pour les autres ruminants ressemble au Programme fédéral-provincial de redressement dans le sillage de l'ESB. Les producteurs ayant vendu leurs animaux pour l'abattage pouvaient être dédommagés selon une échelle d'adaptation équivalant à la différence entre les prix de base et une moyenne hebdomadaire des prix courants.

### **« Alberta Farm Income Assistance Program 2002 » (2002 à 2004 et 2006)**

L'« Alberta Farm Income Assistance Program 2002 » a fourni une indemnité basée sur le nombre d'acres aux producteurs qui ont souffert des conditions climatiques défavorables, de problèmes d'insectes et de faibles revenus en 2002.

### **« Alberta Farm Income Assistance Program AFIAP » (2000 à 2004)**

Le Programme d'aide au revenu agricole de l'Alberta (PARAA) apporte aux producteurs de l'Alberta (qui pratiquaient l'agriculture au 31 décembre 1999) une aide financière destinée à compléter un revenu agricole en régression à



cause de conditions climatiques extrêmes, du maintien des faibles prix des produits et de l'augmentation des coûts des intrants. Pour les agriculteurs admissibles, ce paiement est de 10,29 \$ par acre de terres cultivées, et de 3 \$ par acre de pâturage naturel.

#### **« Alberta Fed Cattle Competitive Bid program » (2003 à 2006)**

Ce programme a été conçu en vue de réduire temporairement le cheptel de bouvillons et de génisses prêts à abattre, ce qui a eu pour effet d'accroître les mouvements de l'encaisse des producteurs et le prix du marché. Pour ce faire, on a retiré les animaux touchés de la chaîne d'abattage pendant une période d'au moins huit semaines et remboursé les producteurs pour compenser les faiblesses du marché.

#### **« Alberta Mature Animal Market Transition Program » (2004 à 2006)**

Ce programme de transition pour les animaux adultes a été conçu afin d'aider les producteurs à s'occuper des vaches, des taureaux et des autres ruminants adultes pendant que l'industrie agricole s'ajuste aux nouvelles réalités du marché à la suite de l'ESB.

#### **« Alberta Steer and Heifer Market Transition Program » (2004 à 2006)**

Ce programme de transition pour les bouvillons et les génisses de l'Alberta offre un dédommagement aux producteurs pour le poids d'abattage des bouvillons et des génisses selon des bases différentielles de marché.

#### **« Alberta Winter Feed Program » (2003 à 2005)**

Ce programme a permis d'aider les producteurs à prendre soin adéquatement de leur bétail pendant les mois d'hiver.

#### **Appui à l'entretien du troupeau (1980 à 1982)**

Aux termes du *Herd Maintenance Assistance Program* (programme à l'appui de l'entretien du troupeau), les agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont touché des paiements pour qu'ils ne vendent pas leurs troupeaux d'élevage de base en raison de la pénurie d'aliments pour animaux causée par la sécheresse de 1980.

#### **« B.C. Whole Farm Insurance Program » (1998 à 2004)**

Ce programme d'assurance agroglobal est un programme volontaire institué en 1997 pour les agriculteurs de la Colombie-Britannique. Il vise à réduire les diminutions extrêmes de revenus qui ne dépendent pas de l'exploitant. Les agriculteurs admissibles peuvent présenter une demande lorsque leur marge de programme pour l'année en cours n'atteint pas 70 % de leur marge de référence.

#### **« Beef Performance Program » (1998 à 2000)**

Le « Beef Performance Program » avait pour but d'encourager les éleveurs de bovins de la Nouvelle-Écosse à stabiliser leur revenu agricole en participant au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Il s'agit exclusivement d'une initiative du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse. Les éleveurs de bovins qui satisfont aux critères d'admissibilité peuvent choisir de toucher des versements aux termes de l'option A – programme d'évaluation basé sur le CSRN, ou de l'option B – programme d'évaluation des bovins basé sur la marge brute.

La série de données sur les paiements directs de programme comprend le deuxième versement aux termes de l'option A ainsi que les premier et deuxième versements aux termes de l'option B. Le premier versement aux termes



de l'option A n'a pas été compté dans les paiements directs de programme vu que les éleveurs de bovins doivent le déposer dans leur compte du CSRN.

**« Beef Quality Incentive » (2000 à 2001)**

La prime de boeuf de qualité s'inscrit dans un programme complet destiné à encourager la commercialisation de bovins de boucherie finis répondant aux spécifications de Boeuf tendre classique de l'Atlantique (BTCA), un programme de boeuf de marque. La prime de 0,03 \$ la livre (poids en carcasse) est offerte aux producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont inscrits au programme de boeuf de marque BTCA.

**« Beef Quality Marketing Initiative » (2000 à 2001)**

L'initiative de commercialisation de boeuf de qualité s'inscrit dans un programme complet destiné à encourager la commercialisation de bovins de boucherie finis répondant aux spécifications de Boeuf tendre classique de l'Atlantique (BTCA), un programme de boeuf de marque. La prime de 0,03 \$ la livre (poids en carcasse) est offerte aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au programme de boeuf de marque BTCA.

**« Beef Transportation Assistance Program » (2003)**

Ce programme était destiné à aider les producteurs à couvrir les coûts de transport supplémentaires qu'ils ont engagés au moment du transport des boeufs de marque répondant aux spécifications du programme « Boeuf tendre classique de l'Atlantique » (BTCA). La prime de 0,015 \$ la livre (poids en carcasse) était offerte pour les bovins engraisés qui répondaient aux critères du programme BTCA.

**« British Columbia Steer and Heifer Market Transition Program » (2004)**

Ce programme de transition pour les bouvillons et les génisses de la Colombie-Britannique a été conçu afin d'aider les agriculteurs à compenser en partie les pertes engendrées par l'incapacité de vendre les nombreux animaux pré-ESB qui étaient encore dans les parcs d'engraissement. Le programme a aussi aidé les producteurs qui ont vendu des animaux selon le poids d'abattage depuis que le Programme de redressement dans le sillage de l'ESB a pris fin le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

**« Canada-Alberta Farm Income Assistance Program » (2001 à 2005)**

Le « Canada-Alberta Farm Income Assistance Program » visait à fournir un complément au revenu agricole des producteurs de l'Alberta au cours de l'année 2000.

**« Canada-New Brunswick Farm Assistance Program » (2002)**

Le « Canada-New Brunswick Farm Assistance Program » visait à venir en aide aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui ont connu des difficultés financières au cours de l'année 2000.

**« Canada-Newfoundland and Labrador Forage Companion Program » (2002)**

Le « Forage Companion Program » visait à fournir une aide financière aux producteurs de bétail et de fourrage de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont éprouvé des difficultés financières en 2001 en raison de la faible production de fourrage.

### « Canada-Saskatchewan 1999 Unseeded Acreage Benefit » (1999 à 2001)

En vertu de ce programme, les producteurs qui n'ont pas participé au Programme d'assurance-récolte Canada-Saskatchewan de 1999 sont indemnisés pour les pertes qu'ils ont subies en raison des conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Un paiement d'indemnité de 25 \$ par acre a été versé aux producteurs admissibles qui n'avaient pas pu ensemençer à la date limite, ou avant la date limite, établie en 1999 pour l'assurance-récolte. Le Canada défraie 60 % du coût de ce programme et la Saskatchewan, 40 %.

Soulignons que les clients de l'assurance-récolte avaient droit, en vertu du programme de base, à une indemnité maximale de 25 \$ par acre non ensemençée. Les détails du calcul des paiements étaient les mêmes pour les producteurs assurés et pour ceux qui ne l'étaient pas.

### Compensation pour la production de porcs (1994)

Un montant supplémentaire a été versé pour dédommager les agriculteurs de Terre-Neuve-et-Labrador à la suite de la diminution de l'aide gouvernementale causée par la fermeture de l'usine de transformation.

### Compte de stabilisation du revenu agricole (2002 à aujourd'hui)

Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) est un programme individualisé de protection du revenu agricole. Il a été conçu de façon à permettre aux participants de gérer, selon les besoins, les variations de revenus agricoles.

### Dédommagement des pertes d'animaux (1981 à aujourd'hui)

Aux termes de la *Loi sur les maladies et la protection des animaux*, votée en 1970, les éleveurs de toutes les provinces sont dédommagés des pertes qu'ils subissent par suite de l'abattage obligatoire des bestiaux atteints de certaines maladies contagieuses. Les producteurs de certaines provinces sont aussi dédommagés pour les animaux abattus par des bêtes sauvages, des chiens, des chasseurs, etc.

### Dédommagement des pertes de bétail (1982)

En vertu du *South-West Livestock Compensation Program* (programme de dédommagement des pertes de bétail dans le Sud-Ouest), les éleveurs de la Saskatchewan ont reçu des paiements pour les pertes de bétail causées par les tempêtes en 1982.

### Dédommagement des pertes de cultures (1981 à aujourd'hui)

Aux termes d'un programme d'aide spéciale, les agriculteurs du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan ont reçu des paiements pour leur permettre de surmonter les difficultés qu'ils ont éprouvées par suite du mauvais temps en 1983 (inondations, dégâts de l'hiver et sécheresse). Les agriculteurs de certaines provinces sont aussi dédommagés pour les pertes de cultures causées par les animaux sauvages.

### Dédommagement pour les pertes causées par les inondations (1985 à 1986)

Conformément aux dispositions relatives à l'aide financière accordée en cas de sinistres, les agriculteurs de l'Alberta ont reçu des paiements pour les dédommager des pertes de récoltes qu'ils ont subies dans les régions inondées pendant l'été de 1986.

### **Dégâts causés par la sauvagine (1981 à aujourd'hui)**

Tous les ans depuis 1972, les agriculteurs touchent des paiements visant à réduire les pertes de récoltes causées par la sauvagine migratrice.

### **Embargo sur les ventes de céréales (1981)**

Par suite des mesures que le gouvernement a prises en 1980 concernant la situation en Afghanistan, les agriculteurs ont touché des paiements pour les dédommager des pertes résultant de l'embargo partiel de 1980 sur les ventes de céréales à l'Union soviétique. Des paiements ont été versés aux agriculteurs de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

### **Encouragement à la production de légumes frais (1985)**

En vertu du *Fresh Vegetable Production Incentive Program* (programme d'encouragement à la production de légumes frais), les producteurs de l'Alberta ont touché des paiements à l'acre pour les encourager à produire des légumes frais commerciaux en 1985.

### **Encouragement à l'élevage du boeuf (1982 à 1986)**

En vertu du Plan de stabilisation du boeuf, les éleveurs du Manitoba ont touché des subventions à l'amélioration de la productivité. Versées de 1982 à 1986 pour chaque vache, ces subventions visaient à encourager l'élevage des bovins.

### **Encouragement à l'élevage du porc (1985 à 1990)**

Conformément à la politique visant à encourager l'élevage du porc, mise en oeuvre en 1985, les éleveurs de l'Île-du-Prince-Édouard touchent des paiements pour tous les porcs commercialisés ainsi que pour tous les porcs commercialisés au-delà de la production de base établie pour chaque éleveur.

### **Encouragement de la culture de la betterave à sucre (1980 à 1981)**

Les agriculteurs du Manitoba et de l'Alberta ont touché des subventions pour les encourager à cultiver la betterave à sucre en 1986.

### **Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique (1989 à 1993)**

En vertu du *Special Atlantic Livestock Incentive*, des paiements ont été versés aux producteurs de porcs, de bovins et de moutons des provinces de l'Atlantique afin de maintenir ces industries.

### **« Farm Income Adjustment Program » (2001 à 2002)**

Le « Farm Income Adjustment Program » offre un paiement unique aux producteurs de produits agricoles non soumis à la gestion de l'offre pour les aider à s'adapter aux prix inférieurs et aux coûts supérieurs des intrants.

### **« Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program » (2003 à 2006)**

Le programme visait à inciter les producteurs à vendre les génisses ou les bouvillons engraisés selon le poids en carcasse en les remboursant d'après une échelle mobile. Contrairement au programme de soumissions concurrentielles, ce programme ne comprenait pas d'option permettant aux producteurs de mettre de côté une partie de leur troupeau. Au lieu de cela, ils devaient inclure l'ensemble de leur cheptel sur le marché concurrentiel.

### **Fonds de développement Canada-Alberta du secteur porc (1996 à 1997)**

Cette entente vise à fournir des contributions financières destinées à améliorer les activités de recherche et développement de l'industrie afin de promouvoir et d'accroître la compétitivité de l'industrie du porc en Alberta.

### **Fonds de transition 2003 (2003 à 2005)**

Les producteurs ont reçu des paiements directs correspondant à leur part d'un deuxième versement du fonds de transition fédéral (totalisant 1,2 milliard de dollars sur deux ans) qui les aideront à passer à de nouveaux programmes de gestion des risques d'entreprise.

### **Fond ontarien d'aide spéciale aux apiculteurs (2007 à 2008)**

Le Fonds ontarien d'aide spéciale aux apiculteurs, mis en oeuvre en juin 2007, verse un dédommagement direct aux apiculteurs qui ont subi des pertes de ruches plus élevées que la normale au cours de l'hiver de 2006. L'aide contribuera à ramener la population d'abeilles de l'Ontario à des niveaux proches de la normale et à ramener les activités commerciales des apiculteurs à la normale.

### **« Herd Retention Program » (2002 à 2003)**

Le « Herd Retention Program » visait à fournir de l'aide financière aux producteurs de bétail qui ont fait face à des conditions sévères, élevées ou modérées de sécheresse en Saskatchewan en 2001 et 2002. Les producteurs ont reçu des paiements de 25 \$, 17 \$ ou 12 \$ par unité animale (femelle saillie), selon la sévérité de la sécheresse dans leur région.

### **« Hog Stabilization Fund N.B. » (1998 à 1999)**

Le programme « Hog Stabilization Fund New Brunswick » accorde une aide financière provinciale et fédérale aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui commercialisent leurs porcs dans la province. Ce programme provisoire est une mesure intermédiaire entre le programme triple P qui s'est terminé en août 1997, et le « Swine Processing Enhancing Program » qui a débuté en avril 1999.

### **Indemnisation pour les dégâts causés aux cultures par le gros gibier (1997 à 1998)**

Annoncé à l'automne de 1996, ce programme permet aux producteurs de la Saskatchewan de recevoir certaines indemnités en compensation des pertes de cultures commerciales et des dommages aux meules de foin causés par du gros gibier comme le cerf de Virginie, le cerf-mulet, l'antilope, l'élan, l'ours et l'original.

### **Indemnité de non-ensemencement en 2006 (2006 à aujourd'hui)**

Ce programme fournit une indemnité aux exploitants agricoles de la Saskatchewan qui ont connu un excès d'humidité avant le 20 juin 2006 et qui n'ont pas pu ensemer 95 % de la superficie habituellement ensemencée.

### **Indemnité pour coûts de production (ICP) (2007 à aujourd'hui)**

Ce programme aide les producteurs de produits non assujettis à la gestion de l'offre à combattre la hausse des coûts de production. Ce programme fédéral se base sur les ventes nettes des producteurs de 2000 à 2004 (pour ce qui est des nouveaux producteurs, les paiements seront basés sur la moyenne des ventes nettes de 2005-2006)

### **Initiatives de redressement de l'ESB en Ontario (2003 à 2005)**

Ces initiatives visent à offrir un dédommagement aux demandeurs admissibles possédant des bovins engraisés qui ont été mis de côté pendant au moins huit semaines avant l'abattage.

### **Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois (IREE) (1997 à 1999)**

Ce programme fédéral-provincial à coûts partagés vise à prévenir les pertes d'emploi permanentes dans les zones manitobaines touchées par les inondations, ainsi qu'à rétablir l'activité économique.

### **Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES) (2006 à 2007)**

L'ITES est un programme fédéral ponctuel de 900 millions de dollars pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour établir le montant des paiements destinés aux producteurs, on fera de nouveaux calculs pour évaluer le changement de la valeur des stocks pour les années 2003, 2004 et 2005 du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

### **Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés (1976 à 1993)**

En vertu du *Weanling Bonus Incentive Program* (programme d'intéressement à l'élevage de porcelets sevrés), créé en 1976, les éleveurs de Terre-Neuve-et-Labrador touchent un paiement pour chaque porcelet sevré qu'ils produisent.

### **« Lean Beef Program : Weaning Weight » (1996 à 2000)**

Le ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied ce programme pour aider les éleveurs de bovins à accroître le poids au sevrage de veaux et d'améliorer la qualité des veaux destinés à la production de viande de boeuf. Un encouragement au rendement est versé pour chaque veau de 450 livres ou plus (poids au sevrage rajusté).

### **« 1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program » (1996 à 1998)**

Ce programme visait à couvrir les pertes non assurables subies lors de l'inondation de la région du petit lac des Esclaves en Alberta. Étaient admissibles les producteurs dont le revenu principal provenait de l'agriculture.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes liées à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

### **Limitation des pertes des éleveurs de porcs (1980 à 1981)**

En vertu du *1980-81 Emergency Stop Loss Program for Hogs* (programme de limitation des pertes des éleveurs de porcs de 1980-1981), les éleveurs de l'Alberta ont touché des paiements toutes les fois que les prix du marché des porcs d'abattage tombaient sous les prix planchers fixés.

### **« Livestock Predation Compensation Program » (1999 à aujourd'hui)**

Ce programme indemnise les producteurs de bétail du Manitoba pour les pertes résultant de blessures ou de la mort d'animaux admissibles causées par des prédateurs naturels comme l'ours noir, le cougar, le loup ou le coyote.

L'indemnisation est égale à 100 % de la valeur de l'animal, s'il est établi que la perte est due à la prédation, et à 50 % s'il est probable que la perte soit due à la prédation. En ce qui a trait au bétail blessé, l'indemnité correspond au moins élevé des deux montants suivants : le coût du traitement vétérinaire ou la valeur de l'animal. Le gouvernement du Manitoba verse 60 % des paiements de programme et le gouvernement du Canada, 40 %. Le gouvernement du Canada assume 50 % des frais d'administration et le gouvernement du Manitoba, l'autre moitié.

**« Manitoba Bovine Spongiform Encephalopathy Feeder Assistance Program » (2003 à 2004)**

Le but de ce programme visait à offrir des paiements d'aide à l'engraissement des bovins finis élevés au Manitoba, lesquels n'avaient pu être commercialisés en raison de la capacité d'abattage restreinte découlant du fait que les États-Unis d'Amérique avaient fermé leur frontière aux animaux vivants et aux produits carnés en provenance du Canada.

**« Manitoba Drought Assistance Program » (2003 à 2004)**

Le but de ce programme est d'offrir de l'aide aux éleveurs de bétail du Manitoba qui sont aux prises avec une pénurie de foin et de paille.

**« 1999 Manitoba Farm Disaster Assistance Program (MFDAP) Custom Seeding » (1999 à 2000)**

Les paiements relatifs à l'ensemencement adapté font partie du « Manitoba Farm Disaster Assistance Program » (programme manitobain d'aide en cas de catastrophe agricole); ils servent à indemniser les producteurs touchés par les conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Les exploitants agricoles admissibles reçoivent, au plus, 10 \$ par acre ensemencée pour les frais relatifs à la préparation de la terre et à l'ensemencement adapté; les paiements sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> juin 1999.

**« 1999 Manitoba Farm Disaster Assistance Program (MFDAP) Forage Restoration » (1999 à 2000)**

Les paiements relatifs à la remise en état des prairies font partie du Manitoba Farm Disaster Assistance Program (programme manitobain d'aide en cas de catastrophe agricole); ils servent à indemniser les producteurs touchés par les conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Les producteurs admissibles reçoivent 75 \$ d'aide financière par acre pour compenser la valeur du foin perdu et le coût de la remise en état des champs de foin cultivé endommagés par l'humidité excessive.

**« 1999 Manitoba Farm Disaster Assistance Program (MFDAP) Hay Shortfall » (1999 à 2000)**

Le « 1999 MFDAP – Hay Shortfall » est une composante du programme « Manitoba Farm Disaster Assistance Program » (MFDAP), qui vise à soulager les producteurs touchés par les conditions d'humidité excessives du printemps de 1999. Les producteurs admissibles reçoivent un paiement de 25 \$ l'acre pour les terres à foin rendues inaccessibles par les pluies abondantes, en compensation des pénuries d'approvisionnement d'aliments pour animaux au cours de l'hiver 1999-2000. Les superficies de foin cultivé et de foin naturel sont admissibles dans les deux cas, à concurrence du nombre d'acres normalement requises pour produire la quantité de foin dont les agriculteurs ont été en déficit au cours de l'hiver.

**« 1999 Manitoba Farm Disaster Assistance Program (MFDAP) Unseeded Acreage » (1999 à 2000)**

Les paiements relatifs aux superficies qui n'ont pas été ensemencées font partie du « Manitoba Farm Disaster Assistance Program » (programme manitobain d'aide en cas de catastrophe agricole); ils servent à indemniser les producteurs touchés par les conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Les producteurs admissibles reçoivent 50 \$ par acre non ensemencée le 25 juin ou avant en raison de l'humidité excessive.

#### « Manitoba Slaughter deficiency Program » (2003 à 2005)

Le but de ce programme consistait à fournir de l'aide aux producteurs du Manitoba qui ont subi la baisse des prix de l'abattage du bétail commercialisé en raison de l'ESB et de la fermeture de la frontière américaine.

#### Mesures de soutien et d'ajustement en agriculture I (1992 à 1993)

Ce programme a été lancé au printemps de 1991 pour aider les producteurs de céréales, de graines oléagineuses et du domaine horticole à faire la transition aux nouveaux programmes CSRN et RARB.

#### Mesures de soutien et d'ajustement en agriculture II (1991 à 1993)

Ce programme a été lancé à la fin de l'automne de 1991, en raison de la poursuite de la guerre du commerce international des céréales. Il devait offrir une aide temporaire aux producteurs jusqu'à ce que les programmes à plus long terme de sécurité du revenu (RARB et CSNR) soient entièrement établis. Les producteurs de céréales étaient les principaux bénéficiaires de cette aide, tandis que des montants moindres étaient mis à la disposition des secteurs non céréaliers, dont ceux de l'horticulture, du sirop d'érable, de la fourrure, du miel et de la betterave à sucre.

#### Modifications temporaires de l'assurance-récolte (1985 à 1986)

En vertu du *Crop Insurance Modifications to Retain Feed in Drought Areas Program* (programme de modification de l'assurance-récolte visant à transformer en aliments pour animaux les récoltes touchées par la sécheresse), les agriculteurs de l'Alberta ont reçu des paiements pour les cultures de 1985 touchées par la sécheresse en vue de leur transformation en aliments pour animaux. Le programme visait à encourager les agriculteurs à transformer le plus de récoltes possible en aliments pour animaux.

#### « Nova Scotia Beef Producer Assistance » (2003 à 2004)

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse donnera 100 \$ par femelle d'élevage pour prêter main-forte aux producteurs de bovins de boucherie qui ont été touchés par l'ESB.

#### « Nova Scotia Margin Enhancement » (2007 à aujourd'hui)

Le « Nova Scotia Margin Enhancement », lancé en 2006, est une initiative provinciale qui fournira un soutien du revenu supplémentaire aux producteurs de la Nouvelle-Écosse. En se basant sur les données du PCSRA de 2003, les marges de référence des participants au PCSRA seront augmentées de 10 %.

#### « Nova Scotia Ruminant Income Support Program (RISP) » (2005)

Ce programme aidait les producteurs de la Nouvelle-Écosse à faire face aux obstacles financiers à la suite des conséquences négatives de l'ESB sur le marché. Ce programme augmentait le soutien à l'industrie des ruminants et améliorait les mouvements de l'encaisse des producteurs en les aidant à résister aux répercussions négatives de la fermeture de la frontière.

#### Paiements aux éleveurs d'agneaux (1984)

Dans le cadre d'un programme d'aide financière d'urgence, les éleveurs d'agneaux de la Saskatchewan ont touché des paiements à cause des difficultés économiques qu'ils éprouvaient. Des paiements ont été versés pour chaque agneau commercialisé en 1983.



### **Paiements compensatoires pour le tabac (1990 à 1991)**

La perte qu'a enregistrée le *Tobacco Board* lors de l'achat d'un surplus de tabac a été couverte par l'Office de mise en marché des produits agricoles des coopératives.

### **Paiement dans le cadre du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux (2001)**

Le Paiement dans le cadre du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux fournit une aide financière pour compenser les pertes de revenus subies en 2000 en raison des intempéries et de l'effondrement du prix des produits de base.

### **Paiement dans le programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles (2001)**

Le Paiement dans le cadre du programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles fournit une aide financière pour compenser les pertes de revenus subies en 2000 en raison des intempéries et de l'effondrement du prix des produits de base.

### **Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles (2006 à aujourd'hui)**

Ce programme ponctuel protège les producteurs de denrées horticoles comestibles de l'Ontario contre les pertes de production enregistrées en 2005.

### **Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks dans le cadre du PCSRA (POES) (2006 à aujourd'hui)**

Le Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks est un apport ponctuel supplémentaire que la province de l'Ontario verse aux participants au PCSRA afin de les aider à faire la transition vers une nouvelle méthode d'évaluation de la valeur des stocks dans le cadre du PCSRA.

### **Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario (2002 à 2003)**

Le Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario est un paiement unique accordé aux producteurs de céréales et de graines oléagineuses de l'Ontario. L'objectif de cette initiative est d'assurer une certaine stabilité financière aux agriculteurs de l'Ontario pour les aider à soutenir la concurrence et à compenser la diminution du rendement, la baisse du prix des produits de base et la diminution de la qualité durant la campagne agricole 2000.

### **PEI Beef Industry Initiative (2007 à 2008)**

Ce paiement unique pour 2008 aidera les producteurs de bovins de boucherie de l'Île-du-Prince-Édouard à s'adapter aux conditions actuelles du marché et à développer des troupeaux de meilleure qualité. Le programme prêtera une assistance immédiate aux producteurs pour les aider à atténuer les risques et, sur une période de trois ans, il fournira aux producteurs des mesures incitatives visant la génétique et l'amélioration de la santé des troupeaux. Les paiements seront fondés sur une combinaison des ventes nettes moyennes et des stocks de décembre 2007.

### **« PEI Cattle Marketing Initiative » (2003)**

Le ministère de l'Agriculture et des Forêts, en consultation avec la PEI cattlemen's Association, a mis en place l'Initiative de commercialisation des bovins destinée à offrir aux éleveurs un moyen de stabiliser les prix des bovins d'abattage.



### **Pertes apicoles (1986)**

Aux termes du *Beekeepers' Assistance Program* (programme d'aide aux apiculteurs), les apiculteurs autorisés de l'Alberta ont reçu des paiements par ruche pour les dédommager du manque à produire imputable à la sécheresse de 1985 et à d'autres conditions météorologiques.

### **Pertes de récoltes dues à la sécheresse (1986 à 1987)**

En vertu du *CropDisaster Assistance Program* (programme d'aide pour les pertes de récoltes), les agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont reçu des paiements pour les aider à maintenir leur production dans le sud des Prairies et dans la région de Peace River où a sévi la sécheresse. Les agriculteurs dont les cultures ont subi des dégâts causés par la sécheresse de 1985 ont touché des paiements d'appoint.

### **Plan national de transition pour les pommes (1997)**

Prolongement du programme d'aide aux pomiculteurs du Plan national de transition pour les pommes, cette entente bilatérale conclue entre le Canada et les provinces du Québec et de la Nouvelle-Écosse prévoit une aide supplémentaire aux pomiculteurs. Le programme est administré autant sous forme d'un programme national que d'un programme de paiement direct aux producteurs.

### **Plan national de transition pour les porcs (1995 à 1996)**

Les gouvernements fédéraux et provinciaux ont accepté de verser des paiements de transition pour combler l'écart entre la résiliation hâtive du Plan national tripartite de stabilisation et l'entrée de l'industrie porcine dans un programme de stabilisation du revenu pour l'ensemble des fermes (CSRN). Les prestations versées aux éleveurs admissibles prennent la forme d'un programme pour producteurs individuels ou d'un fonds de développement de l'industrie porcine.

### **« Potato Disposal Adjustment Program » (2001)**

L'objectif de ce programme est de verser un paiement unique découplé uniquement aux producteurs pour les aider à mettre au rebut leur excédent de pommes de terre frappées de galle verruqueuse ou en cas de fermeture ultérieure au marché américain.

### **« Potato Diversion Program » (2001)**

Dans le cadre du programme de résorption des excédents de pommes de terre, les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont touché des paiements au quintal pour une partie de la récolte de pommes de terre en 2000-2001.

### **Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) (2004 à 2007)**

Le PCSRA, mis à la disposition des producteurs de tout le pays, permet d'aider ceux qui ont subi une perte de revenu en raison de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou d'autres facteurs. Le programme réunit les éléments de stabilisation du revenu et de protection contre les catastrophes, aidant ainsi les producteurs à protéger leurs exploitations agricoles contre les réductions de revenu, que celles-ci soient faibles ou importantes.

### **Programme canadien du revenu agricole (PCRA) (2001 à 2005)**

Il s'agit d'un programme triennal portant sur les années d'indemnisation 2000, 2001 et 2002. Le PCRA verse des fonds aux producteurs ayant subi une baisse soudaine et importante de leurs revenus attribuables à des raisons

indépendantes de leur volonté, comme les inondations, la maladie, l'effondrement des prix ou l'augmentation rapide des coûts des intrants. Pour être admissible à une indemnité au titre du PCRA, le producteur doit avoir complété un cycle de production. Le cycle de production peut être la culture et la récolte d'une production végétale, l'élevage du bétail ou la vente d'un stock acheté, dans le cas d'entreprises d'engraissement ou de finissage.

#### **Programme Canada–Manitoba relatif à l'ajustement (2000 à 2001)**

Le Programme Canada-Manitoba relatif à l'ajustement verse aux producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales un paiement unique afin de les aider à s'adapter à l'élimination des subventions au transport en période de faibles prix. Les paiements de programme sont fondés sur le plus élevé des montants suivants : les ventes admissibles des producteurs en 1998 ou leurs ventes moyennes admissibles de 1994 à 1998. Le paiement versé aux producteurs qui ont commencé leur exploitation agricole en 1999 est fondé sur leurs ventes admissibles de 1999. L'aide consentie dans le cadre du programme est partagée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba.

#### **Programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière (2001 à 2002)**

Le programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière II a pour but d'aider les producteurs de céréales, de graines oléagineuses et de cultures spéciales à régler leurs problèmes de revenus. Des paiements sont versés aux producteurs selon leurs ventes admissibles de céréales, de graines oléagineuses et de cultures spéciales.

#### **Programme Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement (2000 à 2002)**

Le Programme Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement offre aux producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales un paiement unique afin de les aider à s'adapter à l'élimination des subventions au transport en période de faibles prix.

Les paiements de programme sont fondés sur le plus élevé des montants suivants : les ventes admissibles des producteurs en 1998 ou leurs ventes moyennes admissibles de 1994 à 1998. Le paiement versé aux producteurs qui ont commencé leur exploitation agricole en 1999 est fondé sur leurs ventes admissibles de 1999. L'aide consentie dans le cadre du programme est partagée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan.

#### **Programme d'aide à la mise en commun des frais de transport (1997)**

Aux termes du Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest (FATGO), ce programme aidera les producteurs de la Saskatchewan et du Manitoba à faire face aux coûts de transport plus élevés à la suite d'une modification du système de prix communs de la Commission canadienne du blé (CCB).

#### **Programme d'aide aux dépôts du CSRN pour les éleveurs de bovins de boucherie (1995 à 1996)**

Aide financière destinée à encourager les éleveurs de bovins de boucherie de la Nouvelle-Écosse à stabiliser leur revenu agricole, grâce à une participation au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). L'objectif était d'aider les éleveurs de bovins de boucherie à déposer leur contribution de contrepartie aux fins du CSRN. Les éleveurs participants ont touché un versement basé sur 2 % de leurs ventes nettes admissibles de bovins et de veaux, déclarées sur leur demande de 1995 et 1996 aux fins du CSRN. Il s'agissait exclusivement d'une initiative provinciale.

### **Programme d'aide Canada-Colombie-Britannique (2001)**

Le Programme d'aide Canada-Colombie-Britannique est un programme général de paiements qui vient en aide aux agriculteurs victimes d'une perte causée par les dommages qu'ont subis 14 groupes de produits agricoles.

### **Programme d'aide destiné aux producteurs agricoles de la vallée de la rivière Assiniboine touchés par les inondations (2007 à aujourd'hui)**

Ce programme du gouvernement du Manitoba offre une aide financière aux producteurs agricoles de la vallée de la rivière Assiniboine, entre le barrage Shellmouth et Brandon, qui ont subi des pertes de récoltes ou qui ont été incapables de semer une culture en 2005 et 2006 en raison des inondations.

### **Programme d'aide en cas de catastrophe causée par le nématode doré (2007 à aujourd'hui)**

L'aide au titre de ce programme comporte un versement pour aider les producteurs à absorber les coûts d'élimination des pommes de terre des champs pour lesquels les tests sont négatifs, ainsi qu'un paiement de soutien par hectare pour aider les producteurs de cultures de pépinière et de serre à absorber des coûts extraordinaires qui ne sont pas couverts par des programmes existants.

### **Programme d'aide – grains de provende (1990 à 1994)**

Ce programme aide les éleveurs de porcs, d'agneaux, de bovins et de gibier, à condition que ces animaux soient finis dans la province de Saskatchewan.

### **Programme d'aide pour la sécheresse – sud-est de l'Alberta (1991 à 1996)**

Ce programme a été lancé en 1991 en Alberta aux termes du *Public Safety Services Act* en raison d'une sécheresse prolongée dans le sud de la province.

### **Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le Syndrome de dépérissement post sevrage (SFP) (2008 aujourd'hui)**

Ce programme du MAPAQ offre une aide financière aux exploitations de porcs d'engraissement du Québec touchées par le Syndrome de dépérissement post sevrage (SFP).

### **Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) (2004 à 2006)**

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) a été conçu afin de soutenir l'intégrité du secteur canadien de l'agriculture. Ce programme comprend les paiements directs aux producteurs de bovins et d'autres ruminants ainsi que les paiements généraux, qui correspondent à une indemnité de raccordement permettant au secteur de s'orienter vers de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. Les programmes suivants font partie de cette catégorie : le Programme d'aide transitoire à l'industrie de l'Alberta, le Programme d'aide transitoire à l'industrie de la Colombie-Britannique, le Programme d'aide transitoire au secteur des autres ruminants et le Programme d'aide transitoire au secteur des autres ruminants du Manitoba.

### **Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2 (2001 à 2002)**

Le Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2 a pour but d'aider les agriculteurs du Manitoba à soutenir la concurrence dans les secteurs des céréales, des graines oléagineuses et des cultures spéciales. Dans ces secteurs, les producteurs doivent s'ajuster pour rivaliser sur le marché mondial avec leurs concurrents internationaux qui bénéficient d'un appui financier fort supérieur.

### **Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation d'arbres de verger (1992 à 1993 et 1996)**

Ce programme garantit aux agriculteurs qui ont remplacé les arbres de leur verger par de nouvelles variétés, un certain revenu annuel par acre pendant les trois années suivant la replantation.

### **Programme d'appui à la replantation des vergers de pommiers au Québec (2007 à aujourd'hui)**

Ce programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec offre, dans un premier volet, un appui à la replantation afin d'améliorer l'efficacité, la rentabilité ainsi que la compétitivité. Un deuxième volet vise à dédommager les pomiculteurs pour la perte des pommiers à la suite de la destruction par l'hiver (gel) des arbres en 1994.

### **Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles (PACA) (1996 à 2000)**

Le Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles a pour but d'atténuer, pour les exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard, les pertes financières causées par les fluctuations désastreuses du prix des produits, l'augmentation des coûts des intrants ou encore les pertes de production imprévisibles. Une marge annuelle est calculée pour le programme et représente, en général, la différence entre toutes les ventes de produits et la plupart des dépenses d'exploitation (à l'exception des salaires, des intérêts, du loyer, des taxes foncières et de l'amortissement). Si la marge de l'année en cours n'atteint pas 70 % de la moyenne calculée pour les marges des trois années précédentes, l'exploitation agricole pourrait être admissible à recevoir une indemnité. L'exploitation agricole est cependant admissible à recevoir une indemnité si la baisse de la marge pour le programme est attribuable à une diminution du prix de vente à l'unité des produits ou à un accroissement des coûts des intrants agricoles par unité ou à une chute de la productivité (c.-à-d., récolte détruite, maladie des animaux, etc.).

### **Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario) (1997 à 2003)**

Le Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario) protège les agriculteurs contre la faiblesse des prix des produits en leur versant des indemnités lorsque le prix annuel moyen en Ontario de la culture en cours tombe en deçà du prix de soutien, calculé comme étant 85 % de la moyenne mobile sur 15 ans. Le programme est financé de concert par les gouvernements fédéraux et provinciaux. Les déboursés aux producteurs sont diminués du tiers pour tenir compte d'une prime à la production.

### **Programme d'assurance en cas de catastrophe agricole (PACA) (1996 à 2000)**

Avant 1999, les paiements versés en vertu du Programme d'assurance en cas de catastrophe agricole (PACA) faisaient partie de la catégorie « Autres paiements ». Depuis 1999, ils sont inclus dans la catégorie « Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu agricole ». Pour consulter la description de ce programme, veuillez vous référer à la catégorie « Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu agricole »

### **Programme d'autogestion du risque (PAGR) (2005 à aujourd'hui)**

Le PAGR est un programme fédéral-provincial conçu pour aider les producteurs horticoles de l'Ontario à gérer le risque lié à l'opération de leur ferme. Dans le cadre du programme, 140 types de cultures horticoles sont admissibles. Il couvre la plupart des cultures comestibles horticoles sauf les noix, les champignons et certaines cultures de légumes de transformation. Pour être admissibles au PAGR, les producteurs doivent participer au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Ils peuvent déposer dans leur compte jusqu'à 4% de leurs ventes nettes admissibles. Les producteurs peuvent adhérer à l'assurance-production et au PAGR, mais ne peuvent inscrire les mêmes cultures aux deux programmes.

### **Programme de couvert végétal (2001 à 2004)**

Le Programme du couvert végétal une initiative quadriennale du gouvernement de la Saskatchewan qui contribuera au coût de la transformation de la terre arable en couvert pluriannuel. L'offre est de 15 \$ par acre jusqu'à concurrence de 50 acres (minimum de cinq acres) par demandeur.

### **Programme de culture de couverture (PCC) (2006 à aujourd'hui)**

Le PCC est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à aider financièrement les producteurs canadiens qui n'ont pas pu ensemercer de cultures commerciales aux printemps 2005 et/ou 2006 en raison d'inondations.

### **Programme de gestion des risques (PGR) (2007 à aujourd'hui)**

Le Programme de gestion des risques de l'Ontario, mis en oeuvre en 2007, est un programme d'assurance des prix visant à compenser les pertes provoquées par les faibles prix des produits de base pendant une année donnée. Ce programme pilote de trois ans a procuré une stabilité du revenu bien nécessaire aux 25 000 producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario.

### **Programme de soutien des revenus agricoles (2001 à 2002)**

Le Programme de soutien des revenus agricoles a versé une contribution aux producteurs de la Nouvelle-Écosse pour les difficultés économiques éprouvées en 2000.

### **Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) (2006)**

Le Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux est un programme ponctuel pour les producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales.

### **Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario (1999 à 2005)**

Créé en décembre 1998, le Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario vise à fournir une aide financière aux agriculteurs victimes de prix des produits extrêmement faibles et de catastrophes liées aux conditions climatiques. Le financement est accordé aux agriculteurs dont la marge brute pour l'année de référence n'atteint pas 70 % de leur moyenne calculée pour trois à cinq ans.

### **Programme d'établissement du couvert végétal permanent (1991 à 1992)**

Ce programme visait en premier lieu à diminuer la dégradation des sols sur les terres marginales qui couraient un risque élevé d'érosion à cause des cultures annuelles. Le programme a fourni une aide aux agriculteurs pour leur permettre de convertir leurs terres admissibles consacrées aux cultures annuelles en un fourrage permanent ou une couverture forestière. Un premier versement pour l'ensemencement — aide à l'établissement d'un couvert permanent — était destiné à payer une partie des frais liés à la plantation de fourrages ou d'arbres.

Les agriculteurs qui avaient signé un contrat à long terme ont reçu par la suite un deuxième versement — aide contractuelle à l'exploitation des terres — destiné à payer une partie des frais liés au passage de cultures annuelles à un couvert végétal permanent.

Le premier versement est le seul à être inclus dans la série des « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ».

Le Programme d'établissement du couvert végétal permanent était entièrement financé par le gouvernement du Canada et dispensé par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), dans quatre provinces, soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

#### **Programme de compensation PVYn (1991 à 1993)**

Ce programme d'indemnisation a été annoncé au printemps de 1991. Il prévoit l'indemnisation des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Alberta pour les pertes subies en raison du programme d'éradication de la souche nécrotique de la pomme de terre PVYn. Le programme prévoyait une aide supplémentaire limitée pour lutter contre des réapparitions subséquentes du virus.

#### **Programme de développement des productions animales (1990 à 1993)**

En vertu du Programme de développement des productions animales, les éleveurs de bétail ont reçu des paiements destinés à les aider à conserver les bovins d'engraissement dans les provinces du Manitoba (seulement en 1992) et de la Colombie-Britannique.

#### **Programme de paiement au rendement pour les céréales fourragères (1988 à 1990)**

En vertu du Programme de développement des marchés des céréales fourragères de la Colombie-Britannique, les producteurs céréaliers de la province ont reçu une prime en argent pour chaque tonne de céréales admissible vendue sur le marché des fourrages de la Colombie-Britannique.

#### **Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA) (2005 à 2006)**

Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole a été mis en place pour alléger les pressions financières immédiates que subissent les agriculteurs et encourager une transformation de l'industrie qui traitera les causes fondamentales des baisses du revenu agricole.

#### **Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères (FRATCF) (1996 à 1999)**

Établi comme aide temporaire afin de raffermir la capacité des exploitations d'élevage de bétail touchées et des industries de s'adapter au nouvel environnement économique après la fin du programme de subvention d'aide au transport des céréales fourragères.

#### **Programme de reconstruction économique temporaire (Pluies 1996) (1997 à 1998)**

Ce programme avait pour but de rétablir l'activité économique dans les régions du Québec touchées par les fortes pluies qui sont survenues les 19 et 20 juillet 1996, principalement dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il a fourni une aide financière aux agriculteurs à temps partiel. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées étaient admissibles à une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial à coûts partagés.

### **Programme de redémarrage de diversification de l'économie de l'Ouest (1997)**

Ce programme fait partie de l'Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois. Il a pour but de mettre à la disposition des gens d'affaires et des exploitants agricoles qui ont été touchés par les inondations dans la vallée de la rivière Rouge en 1997 des avances en espèces à justifier. L'aide est disponible pour la réparation de bâtiments et le remplacement de bétail, par exemple.

### **Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (2003 à 2006)**

Ce programme a été conçu pour aider à compenser les répercussions de la fermeture des frontières à la suite de la découverte d'un seul cas d'ESB en Alberta. Les coûts de la trousse d'aide étaient partagés par le gouvernement fédéral (60 %) et les gouvernements provinciaux participants (40 %).

### **Programme de relance après la tempête de verglas (1998 à 2000)**

Le but de ce programme est de rétablir l'activité économique du secteur agricole au Québec touché par la tempête de verglas de janvier 1998. Il a pour but de fournir une aide financière aux agriculteurs à temps partiel. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées peuvent faire l'objet d'une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

### **Programme de rétablissement des cultures (1997 à 1998)**

Coordonné par le Programme de secours aux personnes sinistrées du Manitoba, ce programme est une composante de l'Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois. Il a pour but de fournir une aide immédiate aux exploitants agricoles qui ont été touchés par des inondations dans la vallée de la rivière Rouge en 1997. Le programme permettra aux agriculteurs de reprendre leurs activités normales et d'assurer un ensemencement maximal de leurs cultures en 1997.

### **Programme de retrait des bovins gras (2005 à 2006)**

Ce programme s'inscrit dans une stratégie nationale pour aider le secteur de l'élevage bovin du Canada à se repositionner afin d'assurer sa viabilité à long terme.

### **Programme de retrait des veaux d'engraissement (2004 à 2006)**

Le Programme de retrait des veaux d'engraissement s'inscrit dans la stratégie nationale pour aider le secteur de l'élevage bovin du Canada à se repositionner afin d'assurer sa viabilité à long terme.

### **Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (2005 à 2007)**

Ce programme spécial fournit un soutien global au niveau de la ferme aux participants du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), ces derniers étant automatiquement inscrits. Tous les produits admissibles au PCSRA sont couverts par ce programme. Pour être admissibles, les participants doivent avoir subi un déclin dans leur marge de production telle que calculée par l'administration du PCSRA et être admissibles à la partie gouvernementale du paiement du PCSRA. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario est responsable de l'administration de ce programme.



### **Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite l'ESB (2003 à 2005)**

Ce programme s'inscrit dans le cadre des interventions financières du gouvernement du Québec visant à soutenir l'industrie bovine suite à la baisse de prix engendrée par la crise de la vache folle. Il permet de verser une aide financière aux entreprises agricoles pour des bovins de semi-finition vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003, et pour des bouvillons et bovins d'abattage vendus et abattus entre le 6 juillet et le 31 décembre 2003.

### **Programme ontarien de financement de transition (POFT) (2002 à 2004)**

Dans le cadre du Programme ontarien de financement de transition (POFT), l'Ontario verse sa part du financement prévu aux fins du programme de transition fédéral-provincial-territorial d'une durée de deux ans annoncé par le gouvernement fédéral en juillet 2002. Cette aide permet de faciliter la transition du secteur agricole vers une approche à plus long terme axée sur la gestion du risque.

### **Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe (2001 à 2005)**

Le Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe (POPRAC) est un programme d'aide financière conçu uniquement pour les agriculteurs qui subissent une importante baisse de revenu attribuable à des raisons indépendantes de leur volonté, comme la baisse des prix, le piètre rendement des récoltes ou l'augmentation des dépenses. Le financement est accordé à l'agriculteur dont la marge brute au cours de l'année de réclamation tombe en dessous de 70 % de la moyenne des revenus des trois années précédentes ou de la moyenne olympique quinquennale.

### **Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses (2006 à aujourd'hui)**

Ce programme ponctuel protège les producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario contre les pertes de production enregistrées en 2005.

### **Programme provisoire de compensation de la production de viande rouge (1993 à 1995)**

En vertu de ce programme, de l'aide financière a été fournie aux producteurs de bétail admissibles. Les paiements étaient basés sur l'augmentation du poids, en livres, des bovins de boucherie dans la province de la Saskatchewan.

### **Programme spécial canadien pour les grains (1987 à 1990)**

En vertu du Programme spécial canadien pour les grains, des paiements ont été versés aux producteurs afin d'aider à contrebalancer les prix peu élevés des céréales et des graines oléagineuses, attribuables à la faiblesse des marchés internationaux et à la guerre commerciale entre les États-Unis et la Communauté économique européenne.

### **Programme spécial relatif au verglas de janvier 1998 (1998 à 2001)**

Le but de ce programme est de rétablir l'activité économique du secteur agricole au Québec, touché par la tempête de verglas de janvier 1998. Il a pour but de fournir une aide financière aux agriculteurs à temps plein. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées peuvent faire l'objet d'une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial à coûts partagés.



### **Programme relatif aux animaux de réforme (2003 à 2006)**

Le but de ce programme est d'aider les fermiers à couvrir les coûts supplémentaires d'engraissement des bêtes excédentaires, prévenant ainsi l'abattage chez l'exploitant agricole et encourageant le mouvement des animaux adultes vers les marchés intérieurs d'une manière harmonieuse.

### **Programme spécial relatif aux pluies de juillet 1996 (1996 à 1998)**

Ce programme avait pour but de rétablir l'activité économique dans les régions du Québec touchées par les fortes pluies qui sont survenues les 19 et 20 juillet 1996, principalement dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il a fourni une aide financière aux agriculteurs à temps plein. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées étaient admissibles à une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial à coûts partagés.

### **Programme temporaire d'aide financière de transition (1995 à 1996)**

En vertu du programme de revitalisation des fruits de verger, ce programme a fourni une aide supplémentaire aux producteurs de fruits de verger afin d'aider à contrebalancer les prix peu élevés reçus pour leurs récoltes en 1993 et 1994. Ce programme avait aussi pour but de procurer une aide temporaire pour permettre de faire la transition entre les programmes de soutien précédents et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) actuel.

### **Réaffectation des excédents de pommes de terre (1986)**

Dans le cadre du *Potato Diversion Program* (programme de réaffectation des excédents de pommes de terre), les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu des paiements au quintal pour une partie de la récolte de pommes de terre de 1985-1986.

### **Règlement aux fins du programme d'éradication du PVYn (1995)**

Un règlement destiné aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont subi des pertes à la suite des erreurs effectuées dans les tests de dépistage du PVYn dans les cultures de pommes de terre en 1991.

### **Remplacement des génisses d'élevage laitier (1987 à 1993)**

En vertu de la politique de primes à l'élevage de génisses d'élevage laitier, les producteurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont reçu des paiements afin de compenser les coûts d'élevage et d'encourager la production locale et l'amélioration des génisses pour le remplacement des troupeaux laitiers.

### **Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte (1985 à 1988)**

En vertu du *Crop Insurance Coverage Restoration Program* (programme de rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte), les producteurs de l'Alberta ont reçu des paiements visant à leur permettre de rétablir la couverture de l'assurance-récolte aux niveaux qu'ils avaient souscrits avant la sécheresse de 1985.

#### **« Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program » (2003 à 2004)**

Ce programme a été élaboré pour indemniser les producteurs qui vendent leur bétail admissible sur un marché compétitif. On leur a remboursé une partie des pertes imputables au marché.

#### **« Saskatchewan Set-Aside Program » (2003)**

Ce programme a été conçu afin de permettre aux producteurs de bénéficier du même niveau de compensation offert en vertu du volet relatif à l'abattage du bétail du Programme de redressement de l'ESB, et ce, sans avoir à mettre en marché leur bétail prêt pour l'abattage. Si l'on permet aux engraisseurs de bétail de mettre de côté 10 % (ou 45 têtes, selon la valeur la plus élevée) de leur bétail admissible, moins de bovins seront destinés à l'abattage, ce qui pourrait avoir un impact positif sur le prix des bovins engraisés.

#### **Secours aux sinistrés de l'est de l'Ontario (1998 à 1999)**

Le Comité de secours aux sinistrés de l'est de l'Ontario a examiné les pertes et les dommages subis par le secteur agricole et les arbres lors de la tempête de verglas de 1998. Trois principaux programmes découlent des travaux du comité : l'« Ontario Disaster Relief Assistance Program », le « Disaster Financial Assistance Arrangements » et le « Canada-Ontario Agreement ». Le but de ces programmes était de rétablir l'activité économique du secteur agricole de l'est de l'Ontario touché par la tempête de verglas de janvier 1998 en fournissant une aide financière aux agriculteurs travaillant à temps plein ou à temps partiel.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série « Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes ». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

#### **« SIR Clean up and Compliance Grant » (2000 à 2001)**

La subvention pour le nettoyage et la conformité est un volet du Programme de relâchements d'insectes stériles de la Colombie-Britannique. Elle a pour objet de compenser en partie les coûts supplémentaires d'un programme de vaporisation intensive ou d'autres méthodes de lutte antiparasitaire destinées à réduire les populations de pyrales de la pomme à l'état sauvage.

#### **Soutien au titre des coûts (2007 à aujourd'hui)**

Le Soutien au titre des coûts est une contribution de contrepartie provinciale au Programme de paiement au titre des coûts de production fédéral. Ce programme consiste en un versement direct aux producteurs en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production par rapport aux quelques années précédentes. Le Programme de soutien au titre des coûts de l'Ontario sera versé après que les détails des versements au titre du programme fédéral auront été diffusés.

#### **« Southwestern Alberta Grass Fire Disaster Recovery Program » (1998)**

Financé par le gouvernement de l'Alberta, ce programme a aidé les municipalités et les personnes touchées par les feux d'herbe qui ont dévasté diverses régions du sud-ouest de l'Alberta le 14 décembre 1997. La série sur les paiements directs versés aux producteurs en vertu de programme comprend les paiements d'indemnisation uniques versés aux agriculteurs qui ont perdu un pâturage d'hiver non assurable.

**« 1997 Special Transitional Payment » (1997 et 1998)**

Ce programme spécial temporaire a été établi en 1997 en Colombie-Britannique lorsque le Programme temporaire d'ajustement de la production a pris fin de manière prématurée en raison de compressions budgétaires. Il s'agissait d'assurer le versement d'une somme forfaitaire aux producteurs qui auraient été admissibles à recevoir une indemnité en vertu du Programme temporaire d'ajustement de la production pour les plantations de 1994, de 1995 et de 1996. Étaient admissibles les exploitants de vergers qui avaient terminé de façon satisfaisante un projet de replantation en 1994, en 1995 ou en 1996, en vertu du Okanagan Valley Tree Fruit Authority Replant Program (programme de replantation des arbres fruitiers de la vallée de l'Okanagan).

**Subvention à la betterave à sucre (1986)**

Les producteurs de betteraves à sucre du Manitoba ont touché des paiements à la tonne en raison de la faiblesse des prix du sucre en 1985.

**Subvention à la production porcine (1993)**

Cette subvention à la production visait à compenser l'écart de prix que toucheraient les éleveurs de l'usine de transformation du Nouveau-Brunswick par rapport à celui qu'ils auraient eu de l'usine locale de Terre-Neuve-et-Labrador qui venait de fermer ses portes.

**Subvention au transport des porcs (1993)**

Cette subvention couvrait le transport des porcs aux boucheries du Nouveau-Brunswick à la suite de la fermeture de l'abattoir de Terre-Neuve-et-Labrador qui était financé par le gouvernement.

**Supplément au Programme de redressement dans le sillage de l'ESB du Nouveau-Brunswick (2004)**

Le Supplément au Programme de redressement dans le sillage de l'ESB du Nouveau-Brunswick était un programme financé à l'échelle provinciale qui offrait des paiements compensatoires aux parcs d'engraissement du Nouveau-Brunswick pour les bovins de finition vendus et envoyés à l'abattage entre le 1<sup>er</sup> septembre 2003 et le 17 octobre 2003. Ce programme a été conçu pour compenser les pertes accusées par les producteurs pendant les six semaines suivant l'échéance du Programme de redressement dans le sillage de l'ESB.

**« Swine Processing Enhancing Program (Gov Pymnt) » (1999 à 2001)**

Le programme « Swine Processing Enhancing Program » assure une aide financière aux producteurs du Nouveau-Brunswick pour les porcs abattus dans la province. Lorsque le prix du marché tombe sous le prix plancher établi, le gouvernement provincial et les transformateurs versent chacun la moitié de la différence aux producteurs de porcs (chacun verse une contribution maximale de 20 \$ par porc). Si les prix s'améliorent, les transformateurs conservent le droit de « récupérer » des producteurs tout montant de leur contribution supérieur à 10 \$ par porc.

**« Transitional Production Adjustment Program » (TPAP) (1996) (1993 à 1997 et 1999 à aujourd'hui)**

En vertu du programme de revitalisation des fruits de verger, ce programme avait pour but de garantir aux exploitants de vergers de la Colombie-Britannique un revenu annuel déterminé à l'acre pendant les trois premières années à la suite de la replantation de nouvelles variétés de fruits à haute densité dans leur verger.

### **« Transportation Adjustment Fund » (TAF) (2000 à 2002)**

Le Fonds d'adaptation pour le transport (FAT) de la Colombie-Britannique accorde un paiement provincial unique dont l'objet est d'aider financièrement les producteurs de céréales et d'oléagineux à faire face à l'accroissement des coûts de transport.

### **Transport du bétail (1984 à 1987)**

Aux termes d'un programme établi en 1984, des paiements ont été versés aux éleveurs de bétail de la Saskatchewan touchés par la sécheresse, pour leur permettre de transporter le bétail depuis les régions dévastées jusque dans les pacages d'urgence.

### **Vente de paille comme aliment pour le bétail (1986)**

À la suite de la sécheresse de 1985, des versements ont été faits aux termes du programme *Straw for Feed* aux producteurs de céréales de la Colombie-Britannique qui avaient vendu de la paille aux éleveurs de bétail.

### **« Weather-Related Loss Provision Program » (2000 à 2002)**

Le programme pour les pertes dues aux conditions climatiques vise à aider les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse qui se remettent des pertes financières que leur ferme a subies au cours de la saison de production 1997, conséquence directe du temps défavorable. Le programme fournit une aide financière pour les paiements sur les principaux emprunts contractés pour compenser ces pertes dues au mauvais temps.

### **« White Fat Cows and Bulls Market Transition Program » (2005)**

Ce programme a été conçu pour aider les producteurs pendant que l'industrie agricole s'ajuste aux nouvelles réalités du marché à la suite de l'ESB.

### **« Wildlife Compensation Companion program » (2002 à aujourd'hui)**

Le « Wildlife Compensation Program » de la Colombie-Britannique faisait partie d'une initiative de partenariat pour l'environnement agricole qui incluait les programmes suivants : « Waterfowl Damage to Forage Fields in Delta », « Wild Predator Loss Control » et « Compensation Program for Cattle and East Kootenay Agriculture Wildlife Pilot Project ». Ces programmes ont pour but d'indemniser les producteurs pour les pertes infligées aux cultures et au bétail par la faune sauvage.